



# MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

*Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster*

N°94

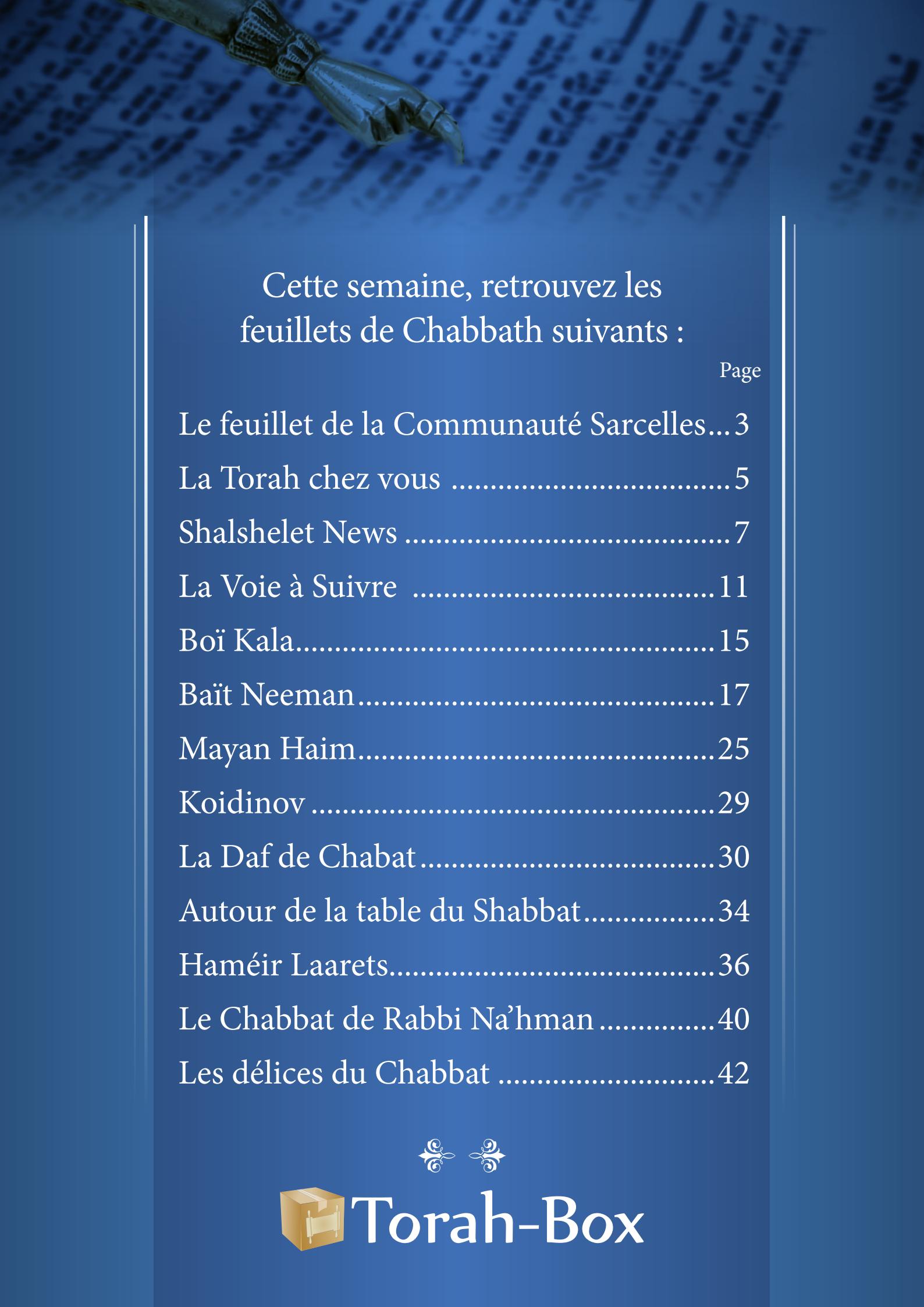
VAYIKRA

19 & 20 Mars 2021

Proposé par



Torah-Box



## Cette semaine, retrouvez les feuillets de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
La Torah chez vous .....	5
Shalshelet News .....	7
La Voie à Suivre .....	11
Boï Kala.....	15
Baït Neeman.....	17
Mayan Haim.....	25
Koidinov .....	29
La Daf de Chabat .....	30
Autour de la table du Shabbat.....	34
Haméir Laarets.....	36
Le Chabbat de Rabbi Na'hman .....	40
Les délices du Chabbat .....	42



# Torah-Box

# Le feuillet de la Communauté Sarcelles

## Dvar Torah

## CHABBAT VAYIKRA

Le 'Houmach Vayikra traite essentiellement des Sacrifices qui étaient amenés dans le Temple. Ces Sacrifices représentaient l'activité principale du Service dans le *Beth Hamikdache*. Chaque matin, le Service était ouvert par un Sacrifice nommé *Korbane Tamid* («Sacrifice perpétuel»). Le Service quotidien était clôturé, au coucher du soleil, par un autre *Korbane Tamid*. La manière dont était offert ce Sacrifice peut nous servir d'inspiration dans notre Service divin. Ici, *Hachem* ne demande pas de l'homme qu'il sacrifie tout ce qu'il possède. Il ne nous demande pas d'apporter tous nos biens au Temple de Jérusalem. En fait, le *Korbane Tamid* était composé d'un agneau, d'une petite quantité d'huile et de vin, d'un peu de farine et de sel. Ainsi, il était formé de toutes les composantes de la Création: l'agneau représente le règne animal; le vin et la farine, le règne végétal; le sel, le monde minéral. Ce Sacrifice était offert au nom de tout le Peuple Juif et il n'était donc pas nécessaire que chaque Juif amène son propre Sacrifice. Les Sacrifices étaient achetés à partir d'un fonds spécial auquel tous les Juifs contribuaient en début d'année. En donnant une petite somme d'argent, chaque Juif participait, ainsi, au double *Korbane* quotidien. Pour *Hachem*, ce n'est pas la quantité qui compte mais la qualité. La question n'est pas de savoir combien nous donnons mais plutôt, comment nous donnons. D-ieu demande que nous ne Lui

consacrons qu'une petite somme et Il désire que cela soit fait volontairement, avec joie et enthousiasme. La contribution réelle de chaque individu était presque insignifiante, mais si elle était donnée de tout cœur, ceci était suffisant pour mériter la bénédiction Divine. Malgré son nom, le *Korbane Tamid* n'était fait que deux fois par jour, à des moments très précis. Cependant, il porte ce qualificatif car il avait une influence sur toute la journée. Ainsi, si le Juif débute sa journée par un Sacrifice, *Korbane*, de la racine hébraïque signifiant «approche - *Kirouv*», s'il s'engage dans une dynamique d'approche vers D-ieu, ceci aura un effet sur tout le reste de la journée. Alors, cet engagement peut être considéré comme «perpétuel» tant son influence est grande. Ainsi, lorsqu'un Juif se réveille chaque matin, si sa première action matinale est de réciter «*Modé Ani*», ceci vaut le *Korbane Tamid*, le «Sacrifice perpétuel». Dans cette petite prière, l'homme s'adresse à D-ieu en tant que «*Roi Vivant et Existant - Melekh 'Haï VéKayiam*», déclarant ainsi sa soumission à *Hachem* et sa volonté de le servir. En débutant la journée de cette manière, l'homme est assuré de vivre une journée totalement différente. A l'instar du *Korbane Tamid* qui avait un effet sur l'existence entière, la petite prière quotidienne infuse en nous une dynamique pour s'approcher toujours avec plus d'intensité d'*Hachem*.

## Collel

• «En quoi le degré de prophétie de Moché était-il supérieur à celui des autres Prophètes?»

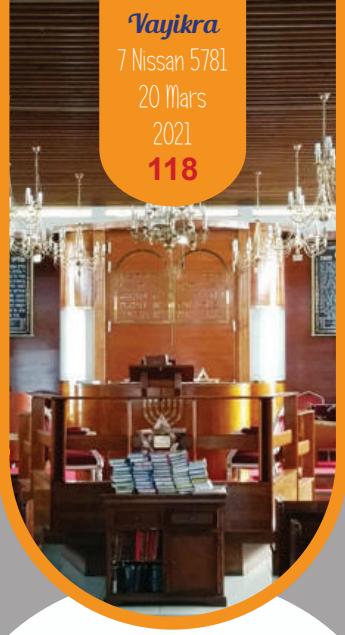
## Le Récit du Chabbath

La veille du 14 Nissan au soir, juste après que le Gaon Rabbi Yossef 'Haïm Sonnenfeld, grand Rabbin de Jérusalem, eut achevé la recherche du *Hamets*, quatre notables Juifs très respectables de la communauté de Budapest, en visite à Jérusalem, se présentèrent à lui et manifestèrent leur ardent désir de compter

לעילוי נשמה

Albert Abraham Halifax Meyer Ben Emma Chlomo Ben Fradj Chlomo Ben Fradj Yéhouda Ben Victoria Aaron Ben Ra'hel

Vayikra  
7 Nissan 5781  
20 Mars  
2021  
118



## Horaires de Chabbat



Hadlakat Nerot: 18h44  
Motsaé Chabbat: 19h51



1) Il est strictement interdit de manger de la *Matsa* la veille de *Pessa'h*, afin de conserver à la consommation des *Matsot* le soir du *Séder* toute son importance - Commandement de la Thora (**Choul'hane Aroukh 471,2**). Le *Talmud de Jérusalem* [*Pessa'him 10, 1*] qui compare une personne qui consomme de la *Matsa* avant le soir du *Séder* à un homme consommant son mariage avant de s'être marié comme il se doit, et cela en la demeure de son beau-père.

2) Cette interdiction entre en vigueur à partir de l'aube (**Michna Broura, Rav Ovadia Yossef**) et selon certains, depuis la veille au soir (**Maguéné Avraham, Ben Ich 'Haï, Rav Moché Feinstein**). On ne pourra en goûter pas même une infime quantité. D'autres encore ont l'habitude de s'abstenir d'en manger depuis *Roch Hodèch Nissan* (quatorze jours avant *Pessa'h*) afin de rehausser la valeur du Commandement divin qui consiste à consommer des *Matsot* le soir de *Pessa'h*. Pourtant, s'en abstenir de *Roch Hodèche Nissan* au 13 Nissan n'est qu'une coutume; c'est pourquoi, dans certains cas, il sera permis d'en manger (**Rav Eliachiv**).

3) Cette interdiction ne concerne que les *Matsot* à l'eau. La *Matsa* frite ou cuite en sauce, au vin ou à base de jus de fruits que l'on appelle en hébreu *Matsa Achira* (enrichie dont la pâte a été mélangée avec du jus de fruits) n'entre pas dans cette catégorie et elle est donc permise pour les *Séfarades* (jusqu'à la 10ème heure de la journée - 3h30 avant le coucher du soleil - et cela pour s'assurer de consommer la *Matsa Chmoura* de bon appétit le soir du *Séder*). Les *Achkézaz*, eux, l'interdisent au même titre que la *Matsa* à l'eau. Mais en ce qui concerne le fait de manger de la *Matsa Achira* avant la veille de *Pessa'h*, soit de *Roch Hodèch* jusqu'au 13 Nissan, ceci est permis par tous.



parmi ses invités le soir du Séder de Pessa'h. Mais à une condition: de payer leur repas! Le Rabbin y consentit avec joie et s'annonça à son épouse. Ils firent un don généreux pour leur repas du Séder et le soir venu, ils constatèrent qu'ils «en avaient eu pour leur argent»: la table était admirablement dressée et ornée de tous les mets de la fête, notre hôte, le visage rayonnant, prononçait de merveilleuses paroles de Thora... On se serait cru au *Gan Éden!* Le premier jour des demi-fêtes ('*Hol Hamoëd*), alors que les quatre invités étaient encore en fête, (second jour de *Yom Tov* obligatoire pour les Juifs de diaspora uniquement), le Rav *Sonnenfeld* se rendit à leur hôtel pour prendre de leurs nouvelles et recueillir leurs premières impressions de leur passage dans la ville sainte de Jérusalem. Tout en parlant, il sortit de sa poche l'argent qu'ils lui avaient remis pendant la fête pour payer leur repas du Séder et le glissa sous la nappe. Les invités le remarquèrent et voulurent savoir ce que cela signifiait. C'est alors que le rabbin leur expliqua: «Sachez, mes chers amis, que je n'ai jamais accepté un sou de quiconque. Alors, vous demanderez-vous, pourquoi ai-je accepté votre argent avant la fête? Eh bien, voyez-vous, la fête de Pessa'h est la fête de la libération et de la naissance du Peuple Juif; aussi voulais-je que, ce soir-là, vous vous sentiez vraiment des hommes libres, qui ont payé leur repas de leurs propres deniers et ne se sentent redevables à personne. Et ce, afin que vous mangiez à satiété et sans vous gêner... Mais ce qui vous appartient vous revient. Voici donc votre argent...» Les quatre hommes ne purent s'y opposer et lui rendre l'argent (qu'on ne peut toucher les jours de fêtes - *Mouktsé*). Sur ce, notre Rabbin prit congé d'eux et s'en retourna chez lui...

## Réponses

Il est écrit: «L'Éternel appela Moché, et lui parla...» (*Vayikra* 1, 1). **Rachi** rapporte: «Toutes les fois qu'Hachem s'est adressé à Moché en lui *parlant*, en lui *disant* et en lui *ordonnant*, Il a commencé par *appeler*, expression d'affection». «Tandis qu'aux autres prophètes des Nations», commente **Rachi**, «Dieu se révèle de manière fortuite et impure.» Le Midrache affirme à ce sujet [**Béréchit Rabba** 74, 5]: «Le Saint bénî soit-Il ne se révèle aux Nations qu'au courant de la nuit, à un moment où les êtres humains sont séparés l'un de l'autre.» Or, pourquoi Hachem attend-Il que leurs membres soient «séparés» pour se révéler aux Nations? s'interroge le **Maharil Diskine**. Nous lisons dans le *Talmud* [**Sanhédrin** 71a]: «La dispersion est agréable aux impies et profitable au Monde», car la séparation, explique le **Maharil Diskine**, les empêche de commettre des méfaits réclamant le regroupement des personnes. C'est pourquoi les Nations ne sont habilitées à recevoir la prophétie que la nuit, quand les êtres humains sont isolés les uns des autres – et non le jour, où ils se joignent et agissent de concert. En revanche, les Enfants d'Israël sont en mesure de capter Ses messages et révélations, le jour plus que la nuit, car ils sont plus affairés aux *Mistvot*. Concernant la différence entre Moché et les autres Prophètes Juifs, nos Sages [**Vayikra Rabba** 14] apprennent de notre verset que le degré prophétique de Moché était supérieur à celui des Prophètes qui lui succéderent. Le Midrache conclut: «...Tout ceci, c'est pour notre temps; mais, aux Temps Messianiques, la Présence Divine sera perceptible par tous, ainsi qu'il est écrit: *'La Gloire de Hachem va se révéler et toutes les créatures verront que c'est la Bouche de Dieu qui parle'* (*Isaïe* 10, 5).» Regardons de près la différence entre la Prophétie de Moché et celle des autres Prophètes: Le *Talmud* enseigne [**Yébamot** 49b]: «Tous les Prophètes voyaient à travers un objectif qui n'était pas clair, mais Moché Rabbénou voyait à travers *un objectif clair* **בְּאַפְקָרְלָאָהָה**». Le **Rambam** écrit [**Commentaire sur la Michna Sanhédrin** 10, 1]: «...La Prophétie de Moché Rabbénou était différente de celle des autres Prophètes par ces quatre aspects: 1) **Dieu s'adressait directement à lui**; 2) **Moché restait conscient pendant la Prophétie**; 3) **Moché n'était pas affecté physiquement par la Prophétie**; 4) **Moché pouvait prophétiser quand il le souhaitait**. [Développons:] 1) Tous les autres Prophètes reçurent les mots de Dieu par un intermédiaire, alors que Moché n'avait pas d'intermédiaire, comme il est dit: 'Bouche contre bouche, Je lui parle' (*Bamidbar* 12, 8). 2) Tous les autres Prophètes recevaient leur Prophétie soit quand ils dormaient, comme on le voit à de nombreuses reprises: 'Dans un rêve la nuit' (*Béréchit* 20, 3) ... ou dans la journée quand ils étaient dans un état second qui leur ôtait tous leurs sens et laissait leur esprit ouvert comme dans un rêve. C'est ce que l'on appelle une vision. - Moché prophétisait en journée alors qu'il se tenait devant les Chérubins, comme Dieu, bénî soit-Il en témoigne: 'Et j'entrerai en communion avec toi là' (*Chemot* 25, 22). 3) Quand un Prophète recevait la Prophétie, même si ce n'était que par une vision et par l'intermédiaire d'un ange, Il pouvait cependant être affaibli par elle et son corps pouvait frissonner. Il pouvait être frappé d'une grande peur pensant que cet esprit ne quitterait plus son corps... Mais pour Moché, il n'en était pas ainsi: en fait les mots venaient à lui et il ne tremblait pas ni ne frémisait d'aucune manière, comme il est dit: 'Et Dieu parla à Moché face à face, comme un homme parle à son ami' (*Chemot* 33, 11) ... Cela était dû à son attachement total à [Dieu]. 4) Tous les [autres] Prophètes étaient incapables de recevoir la Prophétie quand ils le souhaitaient, mais seulement quand Dieu Bénî soit-Il le désirait. Le Prophète pouvait attendre des jours ou des années sans que la Prophétie ne vienne... Cependant, Moché, [pouvait prophétiser] quand il le souhaitait. Comme il dit: 'Attendez et je vais écouter ce que Dieu vous a demandé' (*Bamidbar* 9, 8) ...»

Il est écrit: «Tu ne dois pas manger de pain levé ('*Hamets*) avec ce Sacrifice (le *Korban Pessa'h*); durant sept jours tu mangeras des *Matsot*, pain de misère (Lékhem Oni), car c'est avec précipitation que tu as quitté le pays d'Egypte, et il faut que tu te souviennes, tous les jours de ta vie, du jour où tu as quitté le pays d'Egypte» (*Dévarim* 16, 3). La *Matsa* est appelée «pain de misère – Lékhem Oni». Si la *Matsa* est un pain de misère, pourquoi cette nourriture est-elle indissociable de la Délivrance d'Israël? Plusieurs réponses, parmi lesquelles: 1) La *Matsa* appelée «pain de misère» est un pain qui rappelle la pauvreté (*HaOni*) qui leur a été imposée en Egypte [**Rachi**]. La Délivrance expéditive [et donc miraculeuse] du Peuple Juif eut pour conséquence que leurs pâtes n'eurent pas le temps de lever, à l'instar du «pain de misère» qu'ils mangèrent en Egypte. Aussi, c'est par ce miracle (produit au moment de la sortie d'Egypte) qu'ils se rappelleront la pauvreté (*haOni* qui ils connaissent en Exil) [**Sifré 'Hakhamim**]. 2) La *Matsa* est appelée «Lékhem Oni», car «on répond sur elle de nombreuses paroles» (*לְחֵם שְׁוּנִים עַל־דְּבָרִים וּרְבָה* ('*Ani*) – pauvre – et *עִוִּים* ('*Onim*) – on répond) [**Pessa'him** 115b] («de nombreuses paroles»: il s'agit du récit de la sortie d'Egypte, du *Hallel*, des chants et du *Birkat Hamazone* – **Rachi**). Cette nuit de *Pessa'h* est propice à la Guéoula et Hachem répond (*שְׁוֹנָה* – 'Oné) à toutes nos attentes par l'intermédiaire de la consommation de la *Matsa* (*לְחֵם עַיִן*) [car le pauvre est celui à qui Dieu répond, comme il est dit: «ô Eternel, exauche-moi, car je suis pauvre et malheureux עַנְיָן – Ci-avant עַנְיָן – et עַבְדֵי אֱלֹהִים»] - *Téhilim* (86, 1) [**Rabbi Chalom de Beltz**]. 3) Les Hébreux n'ont pas mangé de *Matsot* pendant leur esclavage mais uniquement au moment de leur sortie d'Egypte, comme il dit: «... durant sept jours tu mangeras des *Matsot*, pain de misère, car c'est avec précipitation que tu as quitté le pays d'Egypte». Cet aliment est donc intrinsèquement lié à la Délivrance du Peuple Juif. La *Thora* appelle la *Matsa*, «Léhem Oni», pour indiquer qu'elle symbolise le «pain de simplicité» (*לְחֵם הַפְּשָׁטוֹת*) (et non pas le «pain de misère»), étant constitué que de farine et d'un peu eau. Le monde physique (*Olam Hazé*) est un monde de complexité, dont les éléments dépendent les uns des autres et sont reliés les uns aux autres. Le monde supérieur (*Olam Haélion*) en revanche, est caractérisé par la simplicité la plus pure [le monde spirituel qui surplombe le monde matériel reflète l'Unité divine]. Aussi, Hachem demanda-t-il à nos ancêtres de consommer de la *Matsa*, car la Délivrance que nous invoquons le soir de *Pessa'h*, ne provient pas du *Olam Hazé*, mais du Monde spirituel décrit par la simplicité que symbolise la *Matsa* [**Guevourot Hachem**]. 4) «Lékhém Oni» (*לְחֵם עַיִן*) désigne un pain qui symbolise la modestie (*שְׁוֹנָה* ('*Anava*) [**Toldot Yaakov Yossef**]. Les Lettres qui viennent après celles du mot *shiva* sont: *פְּסָחָה*. Or, d'après le *Arizal*, la Lettre 'Het' (ה) est formée d'un *Zain* (ז) et d'un *Vav* (ו). Ainsi, pour mériter la Délivrance *pesha*, il nous faut au préalable connaître *pesha* (l'humilité). 5) La *Matsa* indique la fin de L'Exil, l'occasion de se rappeler le temps qu'a duré la «misère עַיִן» de la *Galout*: Le mot *Matsa* (*בְּמִילוּאִים*): מֵם אַמְּדָה אַמְּדָה, celle du mot *Kets* (la «fin» de l'Exil et aussi le nombre d'années que l'on retire aux «quatre-cent ans» de *Galout* prévus) [**Béné Issakhar**]. Les premières lettres des mots: *הַאֲלֹמָה עַנְיָה דִּי אַכְלָה אַבְדָּתָה בְּאַדְעָה דְּמַצִּירָם* (du début de la *Haggada*: «*Ha La'hma Anya...* C'est le pain de misère que mangèrent nos ancêtres en terre d'Egypte») totalisent une valeur numérique de cent-dix-sept, correspondant au nombre d'années qui séparent la mort de Lévi à la sortie d'Egypte, c'est-à-dire, les années d'esclavage (voir **Rachi** sur *Chémot* 6, 16). La valeur numérique des mots *הַאֲלֹמָה עַנְיָה* est deux-cent-dix, le nombre d'années du séjour du Peuple Juif en Egypte [*Rokéah*].

# LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN 5781

## PARACHA VAYIQRA

### L'APPEL DIVIN DANS LA HAGADAH

Vayiqra el Moshé- Il appela Moshé. Cet appel est une manifestation d'affection de la part de Dieu. Selon le Midrash, Moïse voulait écrire Vayiqerr, signifiant qu'il s'agit d'un hasard, que l'appel divin n'était pas habituel, mais Dieu insista pour qu'il mette la lettre Aleph à Vayqer r pour montrer qu'il s'agit bien d'un appel pour transmettre un enseignement. Aleph signifiant enseignement, a donné le mot courant אולפָן Oulpane. Seul Moïse pouvait entendre les appels qui retentissaient parfois comme le tonnerre, depuis lors l'appel divin a pris diverses formes, dont la prophétie. A l'occasion du Séder de Pessah qui sera célébré la semaine prochaine, l'appel divin se fera sous forme du récit de la Sortie d'Egypte. Le but de la Hagadah et de tout le cérémonial du Séder est justement d'éveiller les consciences pour répondre à l'appel que Dieu adresse à chacun de nous.

Deux Mitzvot sont ordonnées explicitement dans la Torah : la consommation de la Matsa : « Le premier mois, le 14 du mois au soir, vous mangerez des azymes » (Ex, 12-18). Et tu raconteras à ton fils « C'est dans cette vue que l'Eternel a agi en ma faveur quand je sortis d'Egypte » (Ex 18,13), c'est l'obligation de faire le récit de la sortie d'Egypte d'où l'origine de l'Hagadah pour faciliter l'application de la Mitzva.

### הא לחמה עניה HA LAHMA 'ANIA

“Voici le pain de misère que nos ancêtres ont mangé en Egypte”. Ce texte rédigé en araméen, langue parlée par les Juifs en exil, a été introduit après la destruction du Second Temple. Afin de susciter la joie de célébrer le Séder et l'espérance dans les coeurs de ces exilés, le texte araméen annonce “ l'année prochaine, libres dans le pays d'Israël ” en hébreu לשנה הבאה ( langue parlée en Judée ). Cette explication permet de comprendre que l'auteur ait placé cette introduction en tête de la Hagadah. De plus, le “Ha Lahma ania” désignant la Matsa , confère au pain azyme au centre de la soirée du Séder, un double sens : à la fois le pain de misère que nos ancêtres ont mangé en Egypte mais aussi du pain qui suscite la prise de parole ” lehem 'oni ”, (en hébreu La'anot- prendre la parole), du pain à propos duquel on peut parler, allusion à la Mitzva qui recommande de beaucoup parler du récit de la sortie d'Egypte. (Rav Kook )

### מה נשתנה MA NICHTANA

Tout le monde trouve naturel de poser les questions selon l'ordre donné par la Hagadah, à savoir 1. pourquoi mange-t-on la **matsa** ? 2. ... **maror**, les herbes amères ? 3... **matbiline** on trempe des aliments 4....., **messoubine** on est accoudés. Logiquement la curiosité de l'enfant devrait être suscitée par ce qu'il voit : d'abord la présence de coussins pour s'accouder, ensuite l'absence de pain, puis le fait de tremper des aliments avant le repas, des choses inhabituelles. En fait le texte Ma Nichtana est destiné au jeune enfant qui ne sait pas poser les questions afin de susciter sa curiosité, car le sage n'a pas besoin qu'on les lui souffle, voyant que la soirée sort de l'ordinaire, ses questions seront circonstanciées. D'ailleurs, la réponse donnée par la Hagadah montre que le père va se mettre tout d'abord au niveau du jeune enfant et par la suite il complétera le récit de la Sortie d'Egypte par des explications plus appropriées et plus savantes selon les assistants.

### עבדים היינו לפורה במצרים 'AVADIM HAYINOU LEPHAR'Ο

« Nous étions esclaves du Pharaon en Egypte ». Il existe trois degrés d'esclavages : esclaves du roi du pays, esclaves d'un roi étranger dans son propre pays, esclaves d'un roi étranger en pays étranger. L'Eternel nous a délivrés de l'esclavage, du cruel Pharaon et de la terre impure d'Egypte. Il a fait de nous Ses enfants, Il est devenu notre Roi et Il nous a donné la Terre sainte en héritage. Pour ces trois grandes

actions divines, nous devons avoir la plus grande reconnaissance et le devoir de les rappeler bien que nous soyons tous des sages. La Mitsva de rappeler ces trois actions incombe même aux personnes connaissant l'histoire, car le fait d'en parler ravive la foi en le Dieu libérateur. Et si Dieu ne nous avait pas sorti d'Egypte, le peuple n'aurait pas reçu la Torah et le monde entier en serait resté au même point, sans la spiritualité révélée de la Torah, dont les descendants du peuple d'Israël sont les garants perpétuels.

### **אַרְבָּעָה בָּנִים ARBAA BANIM. LES QUATRE FILS.**

L'objectif de la soirée du Seder est que les enfants comprennent que la Sortie d'Egypte et tous les miracles qui ont été accomplis lors de cet événement, sont l'œuvre de Dieu et de Dieu seul, et qu'il en est ainsi de tous les événements de la vie. Le chef de famille doit adapter son langage de manière à être compris de tous les assistants. En introduisant la formule "Le sage, que dit-il?", "le Racha", que dit-il?", "le simple", que dit 'il ? , l'auteur de la **Haggada** a voulu souligner en passant que la manière dont une personne s'exprime et pose des questions, est révélatrice de sa personnalité et de ses préoccupations. Il faut donc lire ainsi le texte « **רַשְׁעַ מִתְּהִלָּה וְנַכְּלָלָה** » le sage s'exprime selon sa personnalité : ce qu'il est , il le dit » « **תְּמִתְּהִלָּה וְנַכְּלָלָה** » le méchant s'exprime selon sa personnalité , ce qu'il est, il le dit » , le simple s'exprime selon sa personnalité , ce qu'il est, il le dit ». Cette formule n'apparaît pas à propos du jeune enfant qui n'a pas encore de personnalité ou bien dont la personnalité n'est pas encore affirmée.

### **וְנִצְעַק אֶל־הָ... ET NOUS AVONS CRIE VERS L'ETERNEL**

« Nous avons crié vers l'Eternel ... et l'Eternel nous a entendu » Lorsque la prière devient un cri du plus profond du cœur, elle finit par atteindre le Ciel. Le plus souvent, le souvenir de l'Alliance divine avec les Patriarches intervient dans cette prière pour se faire entendre. Aucune prière ne reste sans réponse, et si parfois nous avons l'impression du contraire, c'est que la réponse n'est pas celle que l'on attendait, ou bien que notre prière n'a pas été assez insistante. Dans ce domaine la persévérance est le maître mot, sans renoncement et sans découragement, en faisant appel au mérites de nos Tsadikim, aux hommes qui ont voué leur vie à Dieu et à la Torah.

### **וְיָתַתְּתָ DAYE DAYE DAYNOU .CELA NOUS AURAIT SUFFI !**

L'un des passages le plus populaire de la Haggadah de Pessah est celui qui reprend en refrain, à chaque verset, le mot **Dayénou, cela nous aurait suffi**. Ce texte rappelle, en 15 versets, les bienfaits de Dieu envers le peuple d'Israël depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la construction du Temple. Le nombre 15 fait allusion au nom de Dieu "Youd Hé" que l'on retrouve dans le mot Hallélouya—h, et aux 15 Psaumes de louange, **Shir Hamaalot**, que les Lévites chantaient sur les 15 marches pour accéder au Tabernacle.

Ce texte est cependant étonnant. Comment peut-on se contenter d'un bienfait sans suite. Par il est écrit, : « S'il nous avait fait approcher du Mont Sinai et ne nous avait pas donné la Torah, cela aurait suffi ! » A quoi aurait servi d'être au Sinai sans recevoir la Torah ! La même réflexion peut être exprimée à propos de chaque bienfait acquis. En réalité, le mot **Maalot** que l'on traduit habituellement par bienfaits, signifie en réalité "degrés" "marches d'un escalier". Ce texte nous invite à saisir toute occasion pour nous réjouir de nous être rapprochés un peu plus de Dieu, car chaque bienfait divin nous élève d'un degré et nous permet ainsi de mieux connaître la grandeur divine et de lui rendre hommage. La répétition du mot Dayénou après chaque verset signifie que nous devons être conscients que chaque intervention divine dans l'histoire de notre peuple est un bienfait, et que ce bienfait nous élève d'un degré sur le plan spirituel. Un alpiniste qui veut atteindre le sommet de l'Everest se réjouit de l'escalade de chaque jour, car chaque étape le rapproche du sommet.

La Hagadah est une illustration du grand fondement de la Torah, celui de reconnaître que tout événement heureux dont nous sommes comblés n'est pas l'effet du hasard ou de notre mérite mais celui de la bienveillance que l'Eternel nous manifeste par amour. L'homme doit donc se réjouir du sort dont il bénéficie présentement, sans attendre de tout avoir et de tout savoir pour rendre grâce à l'Eternel.

## La Parole du Rav Brand



T"OZ

Chabbat

Vayikra

20 Mars 2021

7 Nissan 5781

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	17:09	18:27
Paris	18:44	19:51
Marseille	18:31	19:34
Lyon	18:34	19:38
Strasbourg	18:22	19:29

N° 229

Pour aller plus loin...

Un simple juif qui faute par inadvertance apporte comme expiation une brebis (Vayikra, 4,28), la Cohen gadol qui faute apporte un taureau (4,3), quant au Nassi, le roi, ou le chef politique « au-dessus personne ne s'y trouve sauf D-ieu » (Horayot 10b ; Rambam, Chegagot, 4,9), la Torah dit : « Acher nassi yé'héta..., si le président faute ... il apporte un bouc », (Vayikra, 4, 22-23). Le verset recourt au mot « acher », qui se lit aussi « ochér », bonheur, mot qui est commenté par Rabbi Yohanan ben Zakaï ainsi : « C'est un bonheur pour une génération que son président apporte une expiation pour sa faute. Si le président l'apporte [dont son cœur n'est pas kafouf, soumis et incliné, (Rachi)], à plus forte raison que le simple citoyen [qui par nature est kafouf, soumis] l'apporte », (Horayot, 10b). Pour une personne qui ne connaît pas la soumission, il est en effet difficile de reconnaître ses fautes. Le roi Chaoul fauta une seule fois et perdit la royauté. Le roi David, bien qu'il faute par deux fois, ne la perdit pas (Yoma, 22b). Pourquoi ? En fait, le prophète Chemouel les réprimanda ; Chaoul essaya de nier sa faute (Chemouel, 1, 15, 15-21), en revanche David la reconnut immédiatement (Chemouel, 2, 12, 13).

La notion de « kafouf », soumis, concerne aussi la forme d'un Chofar, et l'état d'esprit de l'homme durant les jours pendant lesquels on sonne le chofar. « Selon Rabbi Yéhouda, le Chofar de Roch Hachana et des jours de jeûnes est de préférence une corne d'un bétier, qui est un animal domestique, et kafouf, courbé, incliné. Car il est bien que l'esprit de l'homme soit durant ces jours-là incliné devant D-ieu. Le Chofar du jour de Kippour de l'année de Yovel est de préférence une corne d'un chamois, un animal qui vit en liberté, et avec une forme droite. Car ce jour-là, les esclaves retrouvent leur liberté.

Selon l'avis des Sages de la Michna, le Chofar de Roch Hachana est de préférence une corne d'un chamois et en forme droite, car il est bien que l'esprit de l'homme ce jour soit droit. Le Chofar du jour d'un jeûne est de préférence d'un bétier et courbé, car il est bien que le cœur soit incliné », (Roch Hachana, 26b). Courbé est lié avec une vie domestique et un esprit de soumission, qui facilite la reconnaissance de ses fautes. La notion de «droite» est liée à une vie en liberté et un esprit de liberté. Les opinions de Rabbi Yéhouda et des Sages divergent quant à savoir, dans quel esprit est-il préférable de prier le jour de Roch Hachana. En fait, ce jour fait partie des dix jours de pénitence et ce-jour-là sont décidées la vie et la mort (Roch Hachana, 32b) ; ce sont sans doute ces considérations qui ont conduit rabbi Yéhouda vers son avis. Mais, le jour de Roch Hachana, dans toutes les prières instaurées par les Sages, on ne mentionne jamais un péché ou un châtiment qui concerne les juifs (Roch Hachana, 32a). Aussi, aucune demande de pardon n'est proférée, pour ne pas offrir au Satan l'idée de nous accuser (Beth Yossef, 584). La veille, on se lave en l'honneur de la fête (Midrach ; Choul'han Aroukh, 581,4), et le jour même on mange, on boit et on se réjouit (Choul'han Aroukh, 597,1). Aussi, le soir à l'entrée de la fête, on consomme plusieurs mets qui signifient des bonnes choses, comme pour annoncer du bonheur qui nous attend (Keritout, 6a). Ces comportements sont là pour affermir la confiance en le tribunal céleste, en se rassurant de la bonté et de la clémence divine (Midrach rapporté dans Beer Hagola, 581,4). Ces considérations reconforment l'avis des Sages de la Michna.

Rav Yehiel Brand

### La Paracha en Résumé

- Début du Séfer Vayikra qui traite des Korbanot et de la pureté dans les premières parachiyot.
- La Paracha enseigne les lois de la Ola, celles de la Min'ha et des Chélamim.
- La Paracha enseigne ensuite plusieurs sortes de

korbanot 'Hatat, comme celui du peuple entier qui se trompe ou le Nassi (prince de tribu) qui se trompe.

- La Torah enseigne ensuite certains cas de Acham avec ses lois.
- Pour finir, la Paracha traite de plusieurs cas de vol et la manière dont il doit s'y prendre lorsqu'il fait téchouva.

### Enigmes

**Enigme 1 :** Quelle Halakha concernant Chabbat peut-on apprendre des Le'hem Hapanim?



**Enigme 2 :** Un pécheur est dans une barque sur un lac au nord du Canada. Au milieu de celui-ci se trouve une minuscule petite île. Le pécheur est curieux et s'en approche. Arrivé à quelques mètres, il est surpris d'y voir un tracteur. Pourtant, il n'y a pas de pont, l'eau est profonde et il n'est pas possible d'accoster sur l'île. Comment le tracteur est-il arrivé jusque-là ?



**Enigme 3 :** Le nom de quelle « montagne » est mentionné dans notre paracha ?

### Réponses n°228 Vayakèl Pékoudé

**Enigme 1:** Première année : deux enfants ont l'âge X, un enfant à l'âge Y et un enfant l'âge Y. On peut avoir  $X + Y + Z = X$  donc  $X + Y = Z$  (1).

Quelques années plus tard : les âges des enfants sont :  $2(X + N)$ ,  $Y + N$  et  $Z + N$ . On ne peut avoir  $2(X + N) + (Y + N) = 3(Z + N)$  car alors  $2X + Y = 3Z$  ce qui contredit l'égalité (1). On peut avoir  $(X + N) + (Y + N) + (Z + N) = 3(X + N)$  car alors  $Y + Z = 2X$ , et en reportant dans l'égalité (1), on aurait  $2Y + Z = 2$  donc  $Y = 0$  ce qui est impossible. On a donc l'égalité  $2(X + N) + (Z + N) = 3(Y + N)$  qui est équivalente à  $2X + Z = 3Y$  (2). Des égalités (1) et (2) on tire  $Y = 2X$ ,  $Z = 4X$ . La somme des âges la première année est donc  $X + X + 2X + 4X = 8X$ . La dernière rencontre a donc lieu  $1/2 * 8x = 4x$  années plus tard. Dernière rencontre : Les âges des enfants sont donc :  $2 * 5X$ ,  $6X$  et  $8X$ . Puisqu'un enfant a 18 ans,  $6X = 18$ ,  $X = 3$  Les enfants auront donc deux fois 15 ans, 18 ans, 24 ans. La grand-mère a  $(2X * 15) + 18 + 24 = 72$  ans.

**Echecs :** 6 possibilités en 2 coups  
E2E4 F5E4 A6A5



**Enigme 2:** Une tortue se dit « tsav » en hébreu. "Tsv" a pour guématria 92, nombre correspondant au nombre de psoukim dans la Sidra de Pékoudé.

**Rébus :** Houx / Baille / Homme / Hachée / Vie / ii / Haie / La / ' / n'Aime / Code / Èche

Chabbat

Vayikra

20 Mars 2021

7 Nissan 5781

Shalshelet.news@gmail.com

Ce feuillet est offert Leilouy Nichmat Andrée Sim'ha bat Julia Bitton

## Comment réaliser le « ménage » ainsi que la Mitsva de la Bedikat 'Hamets?

La Bedikat 'Hamets doit se faire dans tout endroit où l'on est susceptibles d'avoir fait rentrer du 'Hamets au courant de l'année. Toutefois, il ne sera pas nécessaire de rechercher des miettes/résidus de 'hamets dont il n'y a pas de risque qu'on vienne à les consommer (*Michna Beroura* 442,33).

On ne sera donc pas tenu (selon tous les avis) de nettoyer/vérifier la présence éventuelle de 'Hamets qui se serait mélangée à la poussière, que ce soit le soir de la bedika ou les jours qui la précédent.

(Il n'existe pas Halakhiquement parlant de ménage de Pessa'h).

Ainsi, il n'y aura pas lieu non plus de s'angoisser au cas où il resterait quelques miettes de pain (au sol) après avoir consommé du pain au cours des 2 repas du chabbat de la veille de Pessa'h (Voir *Michna Beroura* 444,15).

**Aussi, les livres sont dispensés de Bedika** [Igrot Moché O.H tome 1 Siman 145; Halikhot Chelomo perek 5,6; Kountrass Halikhot Vehanhagot page 3 au nom de Rav Elyachiv; Itouré Mordekhai perek 7,9 note 77 au nom de Rav Wozner à l'encontre du 'Hazon Ich O.H 116,18; Voir aussi le Yebia Omer 7, 43 ainsi que le Or Létsion 1, 32 qui dispensent même de Bedika tout endroit où l'on ne pense pas trouver un Kazayit de 'Hamets].

De plus, le 'Hamets (même consommable) auquel on n'a pas accès, ne nécessite pas de Bedika (car le bitoul suffit à nous éviter de transgresser l'interdit de posséder) [Choul'han Aroukh 433,4; Choul'han Aroukh Harav 433,19].

Il est à noter qu'il ne sera pas nécessaire d'éteindre la lumière au moment de la Bedika. Bien au contraire, il serait même préférable de la laisser allumée afin d'avoir un meilleur éclairage ['Hazon Ovadia page 40/41; Chevet Halevy Tome 1 siman 136].

On pourra aussi poser la bougie et vérifier uniquement à l'aide de la lumière électrique ou d'une lampe de poche, si cela nous permet de réaliser une meilleure vérification (ce qui est généralement le cas de nos jours). [Sefer Hilkhot Pessa'h perek 7 note 81 au nom de Rav Kotler et de Rav Feinstein; Chevout Yis'hak Pessa'h perek 4,3 au nom de Rav Elyachiv].

David Cohen

# שבת שלום

## La voie de Chemouel 2

Chers lecteurs, comme vous avez pu le constater toute cette année, les écrits saints du livre de Chemouel se sont employés à dresser un portrait idyllique du roi David. De cette façon, nous avons pu comprendre pourquoi Hachem avait vu en lui un dirigeant idéal. Le choc du prochain chapitre sera donc d'autant plus brutal qu'il va à l'encontre de tout ce que nous avons vu jusqu'à présent. En effet, que ce soit à l'époque où il était traité d'enfant illégitime par sa propre famille ou encore sous la menace de Chaoul, David fit preuve d'un sang-froid et d'une maîtrise de soi hors du commun. Alors comment se fait-il qu'il ne put résister dans le présent chapitre à l'attrait d'une femme marié, interdit bien plus grave que tout ce qu'il avait connu ?!

Pour résoudre cette difficulté, une fois n'est pas coutume, tous nos Sages sont unanimes : David a certes commis une faute mais en aucun cas transgressé l'interdit d'adultère. La Guemara dans Chabbat (56a) déclare ainsi : « tout celui qui affirme que David a fauté [Rachi : avec Bath-Chéva] se trompe ». Le traité Avoda Zara (4b) va encore plus loin et affirme : « David n'était pas apte à réaliser un tel geste car il est écrit : 'mon cœur [Rachi : mon mauvais penchant] est vide en moi' (Téhilim 109,22) ». Notons tout de même que ce passage fait l'objet d'une grande discussion entre les commentateurs. Car selon les dires du Talmud, il semblerait que David n'était plus maître de son corps au moment où il fit la rencontre de Bath-Chéva. Rachi va dans ce sens et explique qu'il s'agissait d'un décret divin visant à encourager les futurs fauteurs à se repentir à l'instar du roi David.



## Devinettes

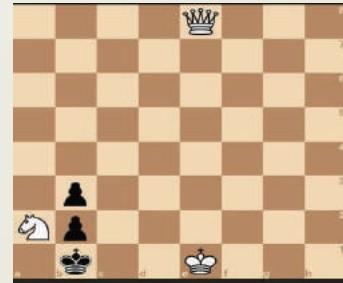
- Qui a été l'unique homme à qui tout appartenait ? (Rachi, 1-2)
- Quelle catégorie d'animaux cashers ne peut-on pas amener en sacrifice ? (Rachi, 1-2)
- Sur quelle faute le Korban Ola pardonne ? (Rachi, 1-4)
- Quelle tâche, dans les sacrifices, ne doit-elle pas être obligatoirement effectuée par le Cohen ? (Rachi, 1-5)
- Je suis cohen. J'ai fait la avoda avec les 8 « habits », mais ma avoda n'est pas valide. Qui suis-je ? (Rachi, 1-8)

## Jeu de mots

La patience ne permet pas de réussir en physique ou en maths.

## Echecs

Comment les blancs peuvent-ils faire mat en 2 coups ?



## Réponses aux questions

- Car lorsque les Bné Israël firent le veau d'or, « 1000 parts » ("élef 'halakim"). Le nombre « élef » s'écrit comme « alef ») de splendeur furent retirées de la face de Moché (le « alef » de Vayikra est donc écrit en petit, afin de traduire que le rayonnement de la face de Moché fut réduit de 1000 fois). (Zohar 'Hélek Beth p.58, Niglote Rabbi 'Haïm Vital : 'Hélek Beth – Erekh' Moché Rabbénou" p.663 au nom du Chaar Hapsoukim).
- Car c'est à ce moment que la faute d'Adam fut réparée (Mégalé Amoukote ofen 145, rapporté par le Yalkout Réouvéni ote 32).
- Les lettres finales de ces 4 mots forment le terme « Nichla'h » (il est envoyé). Notre passouk fait donc allusion au fait que bien qu'un feu fut envoyé du ciel sur le Mizbéa'h, il y avait tout de même une mitsva pour le Cohen d'y ajouter le sien. (Sefer Hazémanim de Rabbénou Yoel).
- Car une bête créée au moyen du Sefer Hayétsira, sa viande ne nourrit (rassasie) pas le corps d'une personne (Ben Yehoyada, Sanhédrin 65b, Dibour Hamat'hil « bérám »).
- Ils furent exilés de Yérouchalaïm (Midrach Pitrone Torah du rav 'Haï Gaon, Vayikra).
- A travers ce 3ème doigt, il faisait allusion à la louange triplée des Malakhim : «kadoch kadoch kadoch!» (Rabbénou Ephraïm sur la Torah, voir également le traité Ména'hot 11a).
- Afin de faire une allusion au fauteur : « Telle une femme ayant de faibles forces, tu as toi aussi été faible face à ton Yétser Hara que tu n'as pas pu surmonter (Rabbénou Ephraïm sur la Torah).

Seulement, si cet éclairage reste fidèle au texte de la Guemara, il soulève beaucoup plus de problème qu'il n'en résout. Le Maharsha fait ainsi remarquer qu'il est très étonnant que Dieu ait pu intervenir sur le libre arbitre de l'homme. Et même à considérer que cela soit possible, cela impliquerait forcément que David ne pouvait être tenu responsable de ses actes, contrairement aux autres fauteurs (Akeidat Itshak) ! Alors comment pouvait-il leur servir d'exemple ? Par ailleurs, comme nous allons le voir au cours des prochaines semaines, David dut endurer de nombreuses souffrances suite à cet épisode afin d'expier sa faute. Cela suggère donc bien qu'il avait quelque chose à se reprocher ! Reste à savoir maintenant de quoi il s'agit exactement. Le Einei Itshak propose une piste que nous verrons plus en détail la semaine prochaine.

Yehiel Allouche

## A la rencontre de notre histoire

### Rav 'Haïm Palagi

Rav 'Haïm Palagi naquit en 1788 à Izmir, en Turquie. Dès son plus jeune âge, il fit preuve d'un goût prononcé pour l'étude. Il étudia auprès de son grand-père, Rabbi Raphaël Yossef 'Hazan (Rav d'Izmir et Roch Yéchiva, devenu plus tard Richon Letsion) et de Rabbi Yaakov Gattegno. À leurs côtés, il se détourna des activités profanes pour se consacrer corps et âme à la Torah. Il se maria aux alentours de l'année 1807, et en 1817, il fut nommé par son grand-père « Ha'Hakham HaChalem » (« Le Sage parfait »), et fut habillé par ce dernier avec une robe spéciale pour les Sages.

**Des fonctions honorifiques** : Grâce à son assiduité et à sa détermination, Rav Palagi devint un auteur prolifique. Il est en effet l'auteur de dizaines d'ouvrages et devint un décisionnaire honoré et aimé par les hommes de sa génération. En 1855, il devint Grand-Rabbin d'Izmir, nomination acceptée par le Sultan, grâce auquel il put diriger la

communauté. Après la mort de son père en 1828, Rabbi Palagi accepta le poste de Dayan (juge Montefiore et Rotshild, interpela le monde juif et se rabbinique) à Izmir et de Roch Yéchiva. En 1833, il fut sacré Av Beth-Din (chef du tribunal rabbinique). Son souci premier était de se consacrer entièrement à la gloire divine, tout en aidant de toutes ses forces ses coreligionnaires, où qu'ils se trouvent dans le monde. Ainsi, il intervint vigoureusement lors de l'accusation de crime rituel à Damas qui menaçait la vie de plusieurs Juifs et participa activement à solutionner ce problème dramatique. Même les personnes les plus influentes lui faisaient confiance et tous venaient le consulter et lui demander conseil. À tous ses frères Juifs, il répondait avec considération. Il tranchait les questions les plus délicates et devint une autorité respectée et une référence en matière de Halakha. Malgré tous les honneurs qui lui étaient accordés, Rav Palagi restait humble et proche de tous les membres de sa communauté. Son souci de l'autre l'amena à fonder un hôpital à Izmir pour lequel il réunit des sommes

les malades. Il créa également une Yéchiva et un collège et œuvrait sans relâche afin de donner une instruction aux enfants défavorisés. Par exemple, l'un des décrets intéressants qu'il fit avait pour but d'insister fermement sur l'interdit d'être dépendant de la cigarette, du fait que Chabbat, celui qui fume s'attriste de ne pouvoir le faire et perd ainsi la Mitsva de 'Oneg Chabbat.

Rav 'Haïm Palagi quitta ce monde en 1869, à l'âge de 81 ans.

**David Lasry**

### Valeurs immuables

« Et chacune de tes offrandes de farine, avec du sel tu saleras ; tu n'annuleras pas le sel de l'alliance de ton Dieu de dessus ton offrande de farine – avec chacune de tes offrandes tu offriras du sel. » (Vayikra 2,13)

Le Midrach rapporte que les eaux terrestres se plaignirent d'être éloignées de Dieu (contrairement aux eaux du ciel). Pour les consoler, Dieu conclut avec elles une alliance leur promettant qu'elles auraient une compensation dans le service du Temple : le sel qui provient de l'eau de la mer accompagnera les sacrifices placés sur l'Autel, et de l'eau douce sera versée en libation sur l'Autel à Souccot.

Une question se pose : puisque le sel accompagnant les sacrifices soulage la tristesse des eaux inférieures, pourquoi ne pas verser de l'eau sur l'Autel avec chaque offrande également ? La réponse réside peut-être dans la façon dont on procède pour séparer le sel de l'eau de mer : l'eau, portée à ébullition ou s'évaporant de façon naturelle, disparaît pour laisser le sel. Donc, même les eaux inférieures s'élèvent vers le ciel sous forme de vapeur d'eau, ne laissant que le sel « condamné » à rester dans les sphères inférieures. C'est pourquoi Dieu ordonne de l'inclure dans toutes les offrandes de Son service.

Nous pouvons voir ici une allusion à l'un des enseignements les plus essentiels dans la vie quotidienne du Juif. Nous devons trouver un aspect spirituel à tous nos actes, aussi banals qu'ils puissent paraître, et pas seulement dans les activités les plus élevées de notre vie (R. Yaakov Kamenetsky).

### La Question

La Paracha de la semaine traite des lois concernant les sacrifices.

A ce sujet, le verset dit : "un homme qui apportera de vous un sacrifice pour Hachem, des animaux, du gros bétail et du petit bétail vous approcherez votre sacrifice."

Comment se fait-il que le verset débute au singulier pour se finir au pluriel ?

Le rav Avraham Fatal répond que selon Rachi, la Torah a employé le mot Adam pour désigner l'homme afin de faire référence à la faute de Adam le premier homme.

Cette faute a pour caractéristique d'avoir été commise suite à une influence extérieure (celle de 'Hava).

Or, il est écrit dans le Talmud : un homme qui inciterait un autre homme à commettre une faute, Hachem ne lui donne pas l'opportunité de faire Téchouva.

Cependant, nos Sages nous enseignent que dans le cas de figure où l'homme influencé a déjà fait téchouva, alors éventuellement l'influenceur pourra avoir la chance de se repentir également.

Pour cette raison, la Torah nous dit : lorsqu'un "adam (un homme) apportera un sacrifice", et en cela fera téchouva, il donne par son repentir la possibilité à la personne qui l'a fait fauter d'en faire autant, et pour cela le verset se conclut au pluriel "vous approcherez votre sacrifice" aussi bien l'influencé que l'influenceur.

### Le 'Hessed de Rabbi 'Haïm de Brisk

On raconte sur Rabbi 'Haïm de Brisk que mis à part le fait d'être un génie dans l'étude, il était aussi un grand Baal 'Hessed. Sa maison était ouverte à tout le monde.

Une fois, on demanda à son fils : « Est-il vrai que chez ton père Rabbi 'Haïm, la maison était un véritable domaine public ? » Le fils répondit : « C'était bien plus que ça, chacun rentrait et vivait comme s'il était chez lui. Lorsque les invités arrivaient à la maison avec le Rav, les enfants donnaient leurs chambres, leurs lits. Et où dormaient les enfants ? Ils retiraient les portes et dormaient dessus. Une fois, un enfant s'est dit : "Pourquoi vais-je dormir sur une porte ? Je vais plutôt prendre des chaises, y placer des coussins et dormir." Et après avoir préparé ses chaises avec ses coussins, un invité est venu et a retiré une chaise et a dit à l'enfant : "Qui t'a permis de prendre ma chaise ?"

La maison du Rav était ouverte comme le Réchout Harabim (domaine public). Les invités aimaient étudier avec le Rav. Un jour, Rabbi 'Haïm avait besoin d'une guemara, il partit alors dans sa bibliothèque pour la récupérer mais il ne la trouva pas, elle se trouvait chez un élève. Il envoya alors son fils la récupérer. Le fils dit à cet élève : "Mon père a besoin de la guemara." L'élève lui répondit : "Comment ? ! Au Beth Hamidrach, il manque de guemara pour que tu viennes récupérer la guemara chez moi ? Va au Beth Hamidrach récupérer une guemara..." » Tel était le 'Hessed de Rabbi 'Haïm de Brisk.

**Yoav Gueitz**

### Lo ilbach

Il est interdit à un homme de mettre un parfum de femme mais les parfums réservés aux hommes sont permis. Il ne faudra pas les utiliser avec exagération pour ne pas dégager une odeur trop forte. Un érudit devra éviter de se parfumer. Néanmoins, l'utilisation d'un déodorant pour homme est parfaitement permise pour neutraliser une odeur et éviter la transpiration. Si un homme a perdu ses cheveux et a honte de sa calvitie, il pourra porter une perruque d'homme bien que les perruques soient réservées en général à un public féminin. Un homme pourra aussi utiliser un séche-cheveux pour se sécher les cheveux mouillés. En revanche, l'usage de la manucure pour s'embellir et se vernir les ongles lui est interdit. Un homme ne doit pas se maquiller car ceci est une pratique utilisée exclusivement par les femmes. Néanmoins, si un homme désire appliquer de la crème de couleur peau pour cacher un bouton gênant sur son visage, ce sera permis. Il en sera de même pour un albinos qui désire passer du blush sur son visage pour cacher sa couleur naturelle si cela l'indispose. En effet, ces actions ont pour but de masquer et non d'embellir.

**Mikhael Attal**

### Rébus



Le livre de Vayikra que nous entamons cette d'œuvre avec qui il convient des grandes lignes du korbanot, les sacrifices que l'on pouvait et que l'on mise en œuvre. Le tout est rédigé dans un petit contrat. Ils conviennent ensuite dans un cahier des prophète Yrmiya rapporte la parole d'Hachem qui reproche au peuple l'abondance des sacrifices. " Ce prévoir. A savoir, tant de poutres de telle dimension, n'est pas ce que j'ai demandé à vos ancêtres lorsque Je les ai fait sortir d'Egypte" (Yrmiya 7,22). Le prophète Yéchaya dira également : " A quoi bon tant de sacrifices !" (1,11) Comment comprendre cette réaction des néviim ? Les sacrifices ne sont-ils pas une Mitsva ?

Pour le comprendre, arrêtons-nous sur cette parabole. C'est l'histoire d'un homme qui décide de faire construire une grande et belle maison sur mesure. Pour la bâtir, il se tourne vers un maître

Le Maguid de Douvna explique que le prophète s'adresse à tous ceux qui pensent qu'amener un sacrifice serait une finalité en soi. En réalité, le véritable objectif est de remplir la mission première édictée au Sinaï à savoir servir Hachem avec cœur. Les lois des korbanot, même respectées à la perfection, ne prennent tout leur sens que si elles s'inscrivent dans le projet initial du Sinaï. Il en est de même concernant toutes les mitsvot. On se concentre parfois sur les détails techniques d'une mitsva en oubliant de garder à l'esprit que le cœur du projet est de se rapprocher d'Hachem par l'intermédiaire de toutes ces mitsvot. C'est cette évidence que l'on a tendance à oublier, que le prophète vient ici nous rappeler.

Jérémie Uzan



## La Question de Rav Zilberstein

Léïlouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Elazar est un bon juif qui appréciait grandement son père. C'est pour cela que pour l'année de sa disparition, il décide de faire toutes sortes de choses pour l'élévation de son âme. Parmi ses diverses actions, il prend l'initiative d'acheter des livres et de les distribuer gratuitement afin qu'on les étudie Léïlouy Nichmat. C'est pourquoi, à la sortie de la Hagada d'un auteur très apprécié, il décide d'acheter une pleine palette de Hagadot et de les distribuer dans toutes les synagogues l'avoisinant avec une pancarte indiquant de l'étudier Leïlouy Nichmat son père. Deux semaines après avoir déposé trois cartons dans une Beth Haknesset, Yoni, un des fidèles, remarque qu'aucun livre n'a été pris, ce qui lui fait beaucoup de peine. Il sait pertinemment que les gens de sa communauté ne sont pas au niveau de comprendre ce futur best-seller. Il sait très bien que ces Hagadot risquent de finir très rapidement à la Gueniza ou bien que les bedeaux finiront par implorer les fidèles de prendre un livre qu'ils ne liront pas et qui finira au meilleur cas dans une armoire et au pire des cas à la Gueniza aussi. Il décide donc de prendre les trois cartons et de les amener dans un Beth Hamidrach où étudient beaucoup de Talmidé 'Hakhamim mais en changeant cette fois-ci l'écriveau. Il écrit sur une pancarte « Tant attendu, la voilà enfin en vente dans votre Beth Hamidrach. Pour seulement 50 Shekels, il n'y en aura pas pour tout le monde ». Évidemment, les gens s'attroupent rapidement autour de lui et il n'a pas le temps de tourner la tête que la trentaine de Hagadot sont parties comme des petits pains. Yoni se retrouve donc avec 1500 Shekels dans les mains mais surtout heureux d'avoir aidé son prochain à écouter ses livres Leïlouy Nichmat son papa. Mais Roch Hachana arrive et Yoni se demande s'il a véritablement bienagi. Peut-être doit-il restituer l'argent aux acheteurs ? Ou bien il est possible qu'il devrait le rendre à Elazar qu'il ne connaît même pas ? À moins qu'il ait le droit de le garder comme salaire pour avoir fait la distribution de ses livres qu'il ne comptait pas vendre de toute manière. Quel est le Din ?

Il est évident qu'après un long moment passé dans la synagogue sans preneur, et en imaginant qu'ils n'intéresseront pas ce public, les livres seront considérés comme Efkère, c'est-à-dire abandonnés. Celui qui les récupère et se fait de l'argent dessus sera considéré comme quelqu'un qui gagne grâce à un bien abandonné et ne sera donc aucunement à blâmer. Cependant, un bon juif qui recherche le bien et qui a le cœur sur la main devrait les récupérer et les redistribuer gratuitement dans un endroit plus vendeur. Cela d'autant plus du fait qu'en vérité, Elazar veut accomplir deux Mitsvot, celle d'engendrer de l'étude de Torah dans ces livres Leïlouy Nichmat son père, mais aussi offrir une belle Hagada à de bons juifs. Et même si les livres sont considérés comme Efkère au bout d'un moment d'inertie dans une synagogue, Yoni, en les redistribuant, rendra (un peu) la Aveida (la perte) à Elazar. Mais le Rav Zilberstein lui explique que rien n'est perdu et que si à partir de maintenant Yoni veut le titre de bon juif, il peut se rattraper en achetant 1500 Shekels de livres et les distribuer Leïlouy Nichmat le père d'Elazar. Quant au salaire lui revenant pour le déplacement des livres, il est logique de penser qu'un bon juif serait prêt à rendre ce service gratuitement à son ami puisqu'il ne s'est pas déplacé bien loin. En conclusion, Yoni pourrait garder l'argent mais s'il veut se comporter comme un bon juif, il rachètera des livres et les distribuera gratuitement cette fois Leïlouy Nichmat le père d'Elazar.

Haïm Bellity

## Comprendre Rachi

### « Et il enlèvera Mourato bennossata... » (1,16)

Lorsque le Korban (sacrifice) Ola est un oiseau, il y a des parties de l'oiseau à retirer comme "Mourato bennossata" avant de le brûler sur le Mizbéa'h (autel).

#### Que signifie "Mourato bennossata" ?

Le tuyau par lequel la nourriture est amenée dans le corps qu'on appelle "vessel (oesophage)" s'élargit au milieu formant une poche dans laquelle la nourriture va y être ramollie, cette poche se nomme "Zéfék (jabot)", et ensuite la nourriture continue sa descente jusqu'au kourkévan (estomac).

Rachi explique que le mot "mourato" signifie le "Zéfék". Quant au mot "bennossata", il y a une discussion sur sa définition : Abba Yossi ben Hanan dit que sa traduction est "dégoûtant" faisant donc référence aux intestins. Mais les 'Hakhamim expliquent que la définition de "nossata" se rapporte aux plumes. Ainsi, la Torah demande de faire une entaille large et profonde en forme de lucarne au niveau du Zéfék, puis on enlève la peau avec ses plumes (bennossata) et à travers cette ouverture on y retire le Zéfék.

Ainsi, avant de brûler l'oiseau sur le Mizbéa'h, selon Abba Yossi ben Hanan, la Torah demande de retirer le Zéfék avec les intestins allant jusqu'à l'estomac inclus, alors que selon les 'Hakhamim, il n'y a apparemment pas lieu de retirer les intestins mais juste le Zéfék.

Il y a un deuxième point de discussion entre eux lorsque l'on retire le Zéfék : selon 'Hakhamim, il faut enlever complètement la peau avec ses plumes qui se situe au niveau du Zéfék alors que selon Abba Yossi ben Hanan, nul besoin de l'enlever. La racine de la discussion entre Abba Yossi ben Hanan et 'Hakhamim est sur la traduction du mot "bennossata", à savoir si ce mot signifie "dégoûtant" faisant référence à l'intestin (Abba Yossi ben Hanan) ou s'il s'agit des "plumes" ('Hakhamim).

**Mais le Ramban est en désaccord avec Rachi** car le mot "nossa" ne peut se traduire que par "plume" (et non comme Rachi qui le traduit par "dégoûtant" pour Abba Yossi ben Hanan). Donc selon le Ramban, Abba Yossi ben Hanan et 'Hakhamim traduisent "nossa" par "plume" et ils sont d'accord qu'il faut faire une entaille large et profonde en forme de lucarne et enlever complètement la peau avec ses plumes (bennossata) au niveau du Zéfék pour faire une ouverture. Leur discussion est, une fois l'ouverture faite, est-ce que l'on retire uniquement le Zéfék ('Hakhamim) ou même les intestins (Abba Yossi ben Hanan) et la racine de leur discussion porte sur la définition du mot "Mourato" qui selon 'Hakhamim signifie seulement le Zéfék alors que selon Abba Yossi ben Hanan, "Mourato" inclus dans sa définition tout l'appareil transformant la nourriture en excrément.

Rachi prouve qu'il est possible de traduire "nossa"

par "dégoûtant" en se basant sur un verset de Méguiyat Ekha où le Navi se lamente sur la destruction de Yérouchalaïm et dit : "...ki Nassou gam naou..." (4,15) que Rachi explique en disant que le sang était tellement abondant dans les rues que les habits des aveugles devenaient dégoûtants "ki Nassou" de sang car ils titubaient et glissaient sur le sang "gam naou".

Mais le Ramban repousse la preuve en expliquant ce verset différemment : les bnei Israël ont été expulsés de leur terre vers la diaspora comme des oiseaux avec des plumes "ki Nassou" qu'on fait fuir et, une fois arrivés en diaspora, ils errent "gam naou" sans trouver de repos.

**Le Ramban pose une très grande question sur Rachi:** La Michna (Zévahim 64) dit : « il enlève le Moura, la peau avec ses plumes, les intestins... » S'il est dit qu'on enlève les intestins, c'est donc que le Tana de cette Michna est Abba Yossi ben Hanan. Mais voilà qu'il est dit qu'on y enlève également la peau avec ses plumes !?

**On pourrait proposer la réponse suivante (inspiré du Maskil léDavid) :** Rachi conclut en expliquant que pour la ola d'une bête, on brûle ses intestins sur le Mizbéa'h car elle ne se nourrit qu'à la mangeoire de son maître alors que pour l'oiseau, il est interdit de brûler ses intestins sur le Mizbéa'h car il se nourrit de ce qu'il vole.

#### On pourrait se demander :

1. En quoi la différence entre la ola d'une bête et celle d'un oiseau nous renseigne-t-elle sur la définition de "Mourato bennossata" qui est le sujet de Rachi ?
2. Comment expliquer que juste après avoir dit que selon les 'Hakhamim on retire le Zéfék et donc qu'apparemment on ne retire pas les intestins, Rachi ramène ce Midrach où il est écrit explicitement que l'on retire les intestins ? Cela est contradictoire !?

Cela nous pousse à dire que lorsque Rachi dit que selon les 'Hakhamim on retire le Zéfék, en réalité on y retire les intestins, et toute la discussion est sur l'estomac : selon Abba Yossi ben Hanan, il faut l'enlever alors que selon 'Hakhamim, cela n'est pas nécessaire. Et puisque cela n'est pas explicite dans les mots des 'Hakhamim, Rachi ramène le Midrach pour nous prouver que les 'Hakhamim pensent bien qu'il faut retirer l'intestin.

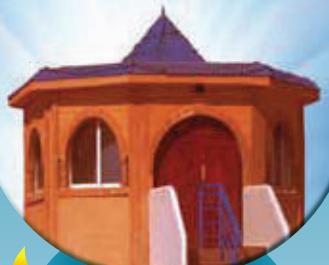
À présent, Rachi pourrait répondre que le Tana de cette Michna est 'Hakhamim (c'est d'ailleurs pour cela que la Michna dit "l'intestin" et ne parle pas de l'estomac), c'est pourquoi il est dit qu'on retire la peau avec ses plumes.

#### En conclusion :

Nous voyons à quel point le vol est grave et détesté par Hachem, si bien que même pour un oiseau qui a peu d'intelligence et de raison et qui n'a pas la notion de l'interdit de voler, ses intestins ne sont pas acceptés sur le Mizbéa'h et sont repoussés par Hachem.

- « Qui montera sur la montagne d'Hachem et qui se tiendra dans Sa sainte résidence ? Celui dont les mains sont propres (d'argent volé)... » (Téhilim 24,3).

Mordekhaï Zerbib



	All.	Fin	R. Tam
Paris	18h44	19h51	20h39
Lyon	18h33	19h38	20h23
Marseille	18h31	19h34	20h17

#### Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France  
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33  
hevratpinto@aol.com

#### Jérusalem • Pnimei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël  
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570  
p@hpinto.org.il

#### Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël  
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527  
orothaim@gmail.com

#### Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël  
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003  
kolhaim@hpinto.org.il

#### Hilloulot

Le 7 Nissan, Rabbi 'Haïm Aboulafia, président du Tribunal rabbinique de Tibériade

Le 8 Nissan, Rabbi Eliyahou Shapira, auteur du Eliyahou Rabba

Le 9 Nissan, Rabbi Arié Lévin, le Rav des prisonniers

Le 10 Nissan, Rabbi Chalom Messas, grand Rabbin de Jérusalem

Le 10 Nissan, la prophétesse Miriam

Le 11 Nissan, Rabbi Moché ben Rabbi Na'hman, le Ramban

Le 12 Nissan, Rabbi Ména'hem Mendel de Ziditchov

Le 13 Nissan, Rabbénou Yossef Karo

# La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



## Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

### L'affection de l'Eternel pour Moché

**« L'Eternel appela Moché et lui parla de la Tente d'assignation pour dire. »** (Vayikra 1, 1)

La parole divine sortait du Saint des saints, arrivait à la Tente d'assignation et s'arrêtait là. Rachi commente : « Pour dire » : Va et dis-leur des divré khivouchin : c'est pour vous qu'il me parle. Nous trouvons, en effet, que durant les trente-huit années où le peuple juif, dans le désert, fut comme frappé d'anathème depuis le péché des explorateurs, la parole divine ne s'attacha point à Moché. »

A priori, nous pouvons nous demander pourquoi la voix divine parvenait à Moché en passant par la Tente d'assignation, plutôt que d'arriver directement dans sa tente.

Une autre question se fait jour. Dans ses 'hidouché Torah, Rabbi Yoël de Satmar zatsal objecte à Rachi que, d'après nos Sages (Taanit 16a), l'expression divré khivouchin se réfère à des paroles conquérant (kovchin) le cœur de l'homme et l'incitant à s'engager sur la route du retour, alors qu'ici, elle semble correspondre à des propos élogieux, puisque Moché dit aux enfants d'Israël que D.ieu ne lui a parlé que pour eux.

Pour renforcer sa question, il rapporte le Yalkout Chimon : « On aurait pu penser que l'Eternel parlait à Moché pour lui dire des choses le concernant ; mais il est écrit "pour dire", sous-entendant qu'il lui parla par nécessité pour les enfants d'Israël. Autre explication : on aurait pu penser qu'il ne lui parla que pour les besoins de la communauté ; mais il est écrit "pour dire", d'où nous déduisons qu'il s'adressa à Moché pour ses propres besoins. » Ce Midrach réclame des éclaircissements : dans quel but le Très-Haut s'adressait-il donc à Moché ?

En préambule, rappelons la grandeur de Moché, le plus grand des prophètes. Malgré son sublime niveau spirituel, il était d'une humilité hors pair et incarna le principe selon lequel « les paroles de Torah ne se maintiennent qu'en une personne humble ». Tout homme doit être prêt à se sacrifier pour se plier à la volonté divine, à l'instar d'un animal acceptant volontiers qu'on l'abatte.

Telle doit être notre intention lorsque nous étudions la Torah. Nous devons nous atteler à cette tâche avec soumission et chercher, par ce biais, à connaître la volonté divine, et non pas à en retirer des honneurs. Moché, qui étudia tout en se considérant comme nul, nous transmet cette attitude. La Torah atteste à cet égard : « Or, cet homme, Moché, était fort humble, plus qu'aucun homme qui fût sur la terre. » (Bamidbar 12, 3)

Cette vertu, couronne de toutes les autres, trouve son expression dans le début du livre de Vayikra à travers la lettre Aleph, écrite en petit. Les jeunes enfants

commencent à étudier la Torah par Vayikra. Quant à Moché, il avait lui-même le sentiment d'entamer cette étude, comme un jeune enfant. Il chérissait tant la Torah que même sa plus petite lettre Aleph, enseignée en premier aux enfants apprenant à lire, lui était chère. Tel est le sens implicite de vayikra, pouvant être décomposé en yakro (lui est cher) Aleph.

C'est justement pourquoi on initie l'apprentissage de la Torah chez les enfants par la paracha de Vayikra, afin que les paroles de Torah leur soient aussi chères qu'à Moché.

Avant sa mort, quand Moché s'apprêtait à transmettre son legs spirituel au peuple, il dit à D.ieu : « Tu as commencé à rendre Ton serviteur témoin de Ta grandeur. » (Dévarim 3, 24) A l'âge de cent vingt ans, après être monté aux cieux où il fut privé de nourriture durant quarante jours, avoir vu ce qu'aucun être humain n'a pu voir, être resté quarante ans dans la proximité de D.ieu et s'être plongé totalement dans l'étude de la Torah, Moché ressentait qu'il ne faisait que commencer à apprécier les paroles de l'Eternel. Quelle humilité !

Dès lors, notre question se trouve résolue. « D.ieu mène l'homme dans la voie qu'il désire emprunter » (Makot 10b), aussi, face à la modestie de Son serviteur, Il lui signifia que Son discours répondait aux besoins du peuple. Cependant, de Son point de vue, Il s'adressait à lui, qui équivalait à l'ensemble de ses membres. Si Moché considérait que l'Eternel lui parlait pour les enfants d'Israël, en réalité, Il s'adressait à lui par estime et affection.

Nous comprenons simultanément pourquoi la parole divine devait passer par la Tente d'assignation, car celle-ci et le tabernacle représentaient le domicile des enfants d'Israël et cela signifiait donc qu'elle était adressée à Moché pour les besoins de ces derniers, même lorsque ce n'était pas le cas.

Moché, estimant que l'Eternel ne lui parlait que pour eux, en déduisit qu'ils devaient être méritants. C'est pourquoi le Saint bénit soit-Il lui conseilla de les prier de maintenir en eux un élan de prière et de repentir, ce qui garantirait la poursuite de Son discours à Moché pour leurs besoins. Telle était la teneur de ces divré khivouchin.

Il en ressort que l'homme doit aimer le Créateur de toutes les fibres de son être. Il vérifiera donc constamment s'il est sur la bonne voie, engagé dans cette direction. D'où la signification profonde de notre incipit « L'Eternel appela Moché et lui parla de la Tente d'assignation pour dire » : dans Sa grande bonté, l'Eternel interpelle toutes les âmes juives, leur enjoignant de s'attacher à la Tente d'assignation, afin que leur amour pour Lui soit aussi solide qu'un pieux inébranlable.



## La photo prémonitoire

Rabbi David Elbaz, directeur d'une école juive dans la région parisienne, m'a raconté qu'un jour, en faisant de l'ordre dans son bureau, il décida de jeter à la poubelle de vieux classeurs poussiéreux dont il n'avait plus besoin.

Soudain, une photo s'échappa de l'un d'eux. Il la ramassa aussitôt et la déposa sur la table, devant lui. Sans savoir pourquoi, à chaque fois qu'il passait à côté, ses yeux s'y posaient quelques instants. Pendant deux jours, cette photo resta sur la table et, à chaque fois qu'il la voyait, il pensait à cet élève, scolarisé quelques années plus tôt dans son école.

Deux jours plus tard, il reçut un appel. A l'autre bout du fil, on lui demandait s'il se souvenait d'un certain élève, qui avait autrefois étudié dans son école.

Stupéfait, il répondit que, depuis deux jours, il avait sa photo sous les yeux, sur son bureau. Cet élève, lui annonça-t-on, venait de périr tragiquement dans un accident de la route.

En entendant la terrible nouvelle, Rav Elbaz éprouva un choc. Une peur sourde l'envahit : il s'agissait de l'enfant dont la photo avait atterri sur son bureau. Il vint me trouver pour me demander s'il devait considérer qu'il y avait dans ce concours de circonstances une allusion à son intention.

Je le rassurai ; il ne devait absolument pas se sentir responsable. L'apparition soudaine de cette photo, deux jours avant l'événement tragique, était en fait un signe prémonitoire de la mort imminente de cet élève et de son devoir d'oeuvrer pour l'élévation de son âme.

Il s'agit en réalité d'une grande leçon pour nous tous : l'avenir de personne n'est assuré. Nous vivons dans ce monde à titre provisoire. Aujourd'hui, ici-bas et, demain, dans le monde futur. C'est pourquoi nous devons faire provision de Torah, de mitsvot et de bonnes actions pour le Monde de Vérité.

Du fait que l'allusion à la mort imminente de cet élève était arrivée dans le bureau de son ancien directeur d'école, je suggérai à celui-ci d'organiser un grand rassemblement de sensibilisation, au cours duquel il raconterait l'histoire de cette photo soudain réapparue dans son bureau peu avant le décès tragique du jeune. Le fait que tous les participants se renforcent en prenant connaissance de cette histoire et de son message – à savoir que nul n'est éternel dans ce monde – serait une source de mérites pour cet élève et contribuerait immanquablement à éléver son âme.

## DE LA HAFTARA

**« Ce peuple, Je l'ai formé pour Moi (...). »** (Yéchaya chap. 43)

Lien avec la paracha : la haftara parle de l'époque du roi A'haz, qui ferma les portes du Temple afin d'empêcher que le service y soit accompli, tandis que la paracha évoque les lois relatives à l'apport des sacrifices.

## CHEMIRAT HALACHONE

### L'impossibilité de se repentir pleinement

Le principal interdit transgressé par la médisance est « Ne va point colportant le mal parmi les tiens ». Cependant, comme l'explique le 'Hafets 'Haïm, celui qui enfreint les interdits de médisance et de colportage transgresse, simultanément, plusieurs commandements positifs et négatifs de la Torah.

L'homme ayant l'habitude de médire a de fortes chances de perpétrer bien plus qu'une seule transgression. C'est pourquoi nos Sages ont affirmé : « Pour trois péchés, l'homme est puni dans ce monde et perd sa part dans le suivant : l'idolâtrie, l'immoralité et le meurtre, tandis que la médisance équivaut à tous ceux-ci réunis. »

En outre, il est impossible de se repentir pleinement du péché de médisance, parce qu'il faudrait demander pardon à toutes les personnes desquelles on a publié le blâme, ce qui, dans la pratique, est impossible. En effet, on ne peut se souvenir de toutes et, de plus, on devrait également s'excuser auprès de leurs descendants.

## PAROLES DE TSADIKIM

### Que frottons-nous avant Pessa'h ?

Le livre de Vayikra débute par le récit d'un Juif qui a péché involontairement et doit apporter un sacrifice pour être absous. Il lui incombe de prendre une brebis saine et de l'apporter à Jérusalem pour qu'elle soit sacrifiée au Temple. Toutefois, pour que son sacrifice soit accepté, une condition doit être remplie : il doit l'apporter de plein gré, avec entrain et une volonté sincère de se repentir et d'y trouver l'expiation.

Cela étant, si quelqu'un, ne comprenant pas l'importance du sacrifice, n'était pas intéressé à l'apporter, il ne pouvait le faire de plein gré et, dès lors, il ne servait à rien de le réaliser. Dans de telles conditions, comment procérait-on ? On le frappait jusqu'à ce qu'il affirme vouloir l'apporter.

En réalité, explique Rav Kobalsky chelita dans son Pniné parachat hachavoua, dans le cœur de tout Juif brûle une puissante étincelle, une volonté réelle de faire le bien, de se plier à la volonté de son Créateur. Elle subsiste en chacun de nous, en toute situation et à tout moment, quels que soient notre passé et notre avenir. Il suffit de la raviver pour qu'elle se transforme en une grande flamme et nous conduise à l'action. Plus nous sommes conscients de cette volonté qui est nôtre, plus nous l'intériorisons et plus il nous sera facile de lui donner de l'ampleur et le pouvoir de nous pousser à accomplir notre véritable volonté – procurer de la satisfaction au Très-Haut.

Une année, à la fin du mois d'Adar, les Rabbanim de la Yéchiva se rendirent auprès de l'Admour de Loubavitz zatsal pour lui demander conseil au sujet d'un ba'hour, fraîchement arrivé, dont le mode de vie, très matériel, demeurait éloigné de celui de la Yéchiva. Ils cherchaient à l'aider à s'acclimater, mais ignoraient de quelle manière.

L'Admour leur répondit : « Qu'il étudie comme les autres ba'hourim durant la journée et, le soir, après les heures d'étude, qu'il se consacre au nettoyage de Pessa'h. Il déploiera tous ses efforts dans ces travaux de nettoyage. Les efforts physiques fournis dans ce domaine ont la ségoula de nettoyer le corps de l'homme de son aspect matériel dominant et d'octroyer une dimension spirituelle à son existence. »

Les Rabbanim furent sidérés, mais se plierent néanmoins aux instructions du Rabbi. Or, quelle ne fut pas leur surprise de constater la métamorphose qui eut lieu dans le cœur du jeune homme. Le nettoyage purifia son âme de l'enveloppe matérielle qui l'étouffait et lui transmit un élan spirituel et des ambitions pures, si bien que, quelques années plus tard, il devint l'une des grandes figures des 'hassidim de Loubavitz.

Les difficiles tâches de nettoyage auxquelles nous nous consacrons pleinement durant les semaines précédant Pessa'h opèrent aussi une métamorphose en nous. Comme l'a souligné Rabbi Pin'has de Karitz zatsal, ces travaux de nettoyage, de rangement, de tri d'objets superflus nous mènent à épurer et renouveler notre âme.

Soyons donc à l'affût de toutes les opportunités de frotter pour Pessa'h, car, par ce biais, outre la propreté physique gagnée, nous purifions également notre être et avons la possibilité de profiter de l'élan de renouveau et d'élévation spirituelle propre à la fête.



# PERLES SUR LA PARACHA

## DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude  
de notre Maître le Gaon et Tsaddik  
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



### La corne du bélier, un signe éternel

« *Le Cohen fera fumer le tout sur l'autel comme holocauste.* » (Vayikra 1, 9)

D'après le Torat Cohanim, les mots « le tout » incluent les cornes et les sabots.

Dans son *Or Ha'haïm*, Rabbénou 'Haïm ben Attar – que son mérite nous protège – demande pourquoi Avraham, lorsqu'il offrit un bélier en holocauste, laissa les cornes de côté pour en faire des chofarot (cf. *Pirké de Rabbi Eliezer* 31), plutôt que de les brûler avec le reste sur l'autel ?

Il propose plusieurs explications. Il brûla l'ensemble de la bête, mais les cornes dépassaient du feu et il est enseigné à ce sujet que « tout ce qui dépasse de l'autel, on ne l'y remet pas » (Zéva'him 86b).

Autre démarche : la Torah n'avait pas encore été donnée, même si Avraham l'accomplissait pleinement de son plein gré (cf. *Yoma* 28b). Tant que nos ancêtres n'avaient pas de contre-indication de la part de Dieu, ils observaient les mitsvot. Mais, lorsque l'Éternel leur révélait qu'ils ne devaient pas s'y conformer, la chose leur devenait permise, comme par exemple le mariage de Tamar avec Yéhouda ou celui de Yaakov avec deux sœurs.

De même, ici, suite à une révélation prophétique (Béréchit Rabba 56, 9), Avraham conserva les cornes et ne les brûla pas sur l'autel.

### Mitsva ou avéra ?

« *Si un prince a péché en faisant, par inadvertance, quelque une des mitsvot que l'Éternel, son Dieu, défend de faire et se trouve ainsi en faute.* » (Vayikra 4, 22)

Pourquoi préciser « en faisant quelque une des mitsvot que l'Éternel défend de faire » ? S'il a fauté, il est évident qu'il a fait une chose défendue, s'interroge l'auteur du *Divré Yoël* de Satmar. Il pose une deuxième question : pourquoi son péché est-il qualifié de mitsva ?

Il en déduit un principe essentiel du service divin : le mauvais penchant s'attaque à l'homme avec ruse. Il ne lui demande pas directement de commettre une transgression, mais lui fait croire qu'il s'agit d'une mitsva. Evidemment, il procéda aussi de cette manière à l'égard du chef de tribu qu'il aveuglait en lui faisant prendre une avéra pour une mitsva.

Ainsi, il pensait accomplir une mitsva, comme le laisse entendre notre verset, alors qu'en réalité, il s'agissait d'une chose « que l'Éternel défend de faire ».

Certains ajoutent une plaisanterie à ce sujet. Un Juif entre par erreur dans une synagogue réformée. Sur un mur central, il remarque l'inscription : « L'étude de la Torah contre tout. » Interloqué, il questionne les fidèles sur leur lien avec l'étude. Ils répondent alors : « Nous lisons cette inscription à l'envers, de gauche à droite, comme en anglais : tous contre l'étude de la Torah. »

### La coupable, l'âme

« *Parle ainsi aux enfants d'Israël : lorsqu'une âme faute.* » (Vayikra 4, 2)

Comme le rapporte le Midrach, dix membres sont au service de l'âme : l'œsophage pour la nourriture, la trachée-artère pour la voix, le foie pour la colère, les poumons pour la boisson, le feuillet [chez le ruminant] pour le broyage, la rate pour le rire, l'estomac pour le sommeil, la bile pour la jalousie, les reins pour la pensée et le cœur pour traduire celle-ci en acte.

Il est écrit : « Lorsqu'une âme faute. » Le Saint bénit soit-il dit à l'âme : « Je t'ai rendue plus importante que tous, tandis que toi, tu te permets de voler, de faire violence et de pécher ? »

### L'affection de Dieu pour Moché

Nombreux furent les Tsadikim de notre peuple qui se promenèrent dans les mondes supérieurs. On raconte que Rabbi 'Haïm Pinto eut une fois ce mérite lors de la prière de moussaf. De même, au moment de l'ablution des mains de séouda chlichit, le Baal Chem Tov, dont l'âme errait alors dans les sphères célestes, apprit que le *Or Ha'haïm* décédait à ce moment.

C'est pourquoi celui qui maîtrise son mauvais penchant et se sanctifie, s'élevant en Torah et en crainte de Dieu, dépasse les anges, toujours prêts à servir le Créateur et à exécuter Sa mission. En effet, dans ce monde, l'homme doit résister à toutes sortes de séductions, comme la médisance, l'immoralité, la fierté, la recherche des honneurs. Si, en dépit de tous ces obstacles, il ne cherche qu'à se rapprocher de l'Éternel et ne prête pas attention aux assauts de son penchant, il est évident qu'il se hisse à un niveau supérieur aux créatures célestes. Le verset dit à son sujet : « Héros puissants, qui exécutez Ses ordres. » (Téhilim 103, 20) C'est pourquoi, lorsque les enfants d'Israël déclarèrent « nous ferons et nous comprendrons », faisant preuve d'une maîtrise d'eux-mêmes, le Midrach les compara à des anges.

J'ai pensé que tel est le sens profond du verset « L'Éternel appela Moché ». Il n'est pas écrit « L'Éternel dit » ou « parla », mais « appela », verbe employé par la Torah au sujet des anges, comme il est dit : « S'appelant l'un l'autre, ils s'écriaient. » Par ailleurs, il exprime la proximité, comme l'indique sa valeur numérique, équivalente, à un près, à celle du terme vékarev ou du terme karov. Nous y lisons en filigrane que, de même que les anges sont très proches du Saint bénit soit-il, Il éprouvait cette même proximité avec Moché, qu'il appela affectueusement et nomma par son nom. Cette grande proximité pour Son fidèle serviteur découlait de ses mitsvot et de ses bons actes.

Aussi, en marge du verset précédent, « Bénissez l'Éternel, vous, toutes Ses armées » (Téhilim 103, 20), le Midrach commente qu'il s'agit de Moché et d'Aharon, dont la proximité avec l'Éternel dépassait les normes. Telle était leur unique aspiration dans ce monde, dans l'esprit du verset « Pour moi, le voisinage de Dieu fait mon bonheur » (ibid. 73, 28). C'est pourquoi, lorsque Moché voulut se sanctifier et se purifier, il alla jusqu'à se séparer de sa femme, afin de rompre tout lien avec le monde matériel.



# LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE

## Epargner la tension aux nécessiteux

Au sujet de la première halakha de Pessa'h, le devoir d'étudier les lois afférentes à cette fête trente jours avant, le Rama écrit : « Il existe une coutume d'acheter du blé et de le distribuer aux pauvres pour les besoins de Pessa'h. » Dans le Chaar Hatsion, le 'Hafets Haïm zatsal rapporte la question du Beit David : il s'agit là d'une loi dans la Guémara figurant dans le Talmud de Jérusalem (Baba Batra 1, 6), aussi, pourquoi le Rama la mentionne-t-il en tant que coutume ?

D'après de nombreux décisionnaires, le Rama se réfère effectivement ici à une coutume. Car, selon la loi du Talmud, il suffit, la veille de Pessa'h ou très peu de temps avant, de donner aux pauvres l'argent nécessaire pour acheter du blé, alors que le Rama l'énonce comme une pratique qu'il juxtapose à l'obligation d'étudier les lois de la fête trente jours avant, afin de nous enseigner qu'on a l'habitude de le faire dès Pourim.

Rav Aharon Toïsig chelita raconte à ce sujet l'histoire qui suit (Mékarvan LéTorah sur la Haggada de Pessa'h).

Un des élèves du grand décisionnaire Rabbi Moché Feinstein zatsal le conduisait dans ses divers déplacements. Comme on le sait, le temps de ce géant spirituel était précieux, ses minutes comptées.

Un jour, il devait participer à une réunion importante avec les autres grands dirigeants du judaïsme américain, Rabbi Aharon Kotler et Rabbi Yaakov Kaminsky zatsal. Ils éclaircirent ensemble ce qui devait l'être et se prononcèrent sur les sujets en question. A dix heures, Rav Moché Feinstein demanda à ses pairs la permission de prendre congé d'eux. Il rejoignit son chauffeur et lui demanda de le conduire à une salle de fête, où un mariage était célébré.

Son élève s'intéressa : « Le mariage d'un élève ? » Le Rav répondit par la négative. « Celui d'un proche parent ? » reprit-il. « Si c'était le cas, la Rabbanite y aurait, elle aussi, participé. » Il ne poussa pas l'enquête plus loin.

Ils arrivèrent à destination. Le chauffeur accompagna son vénéré Maître et constata l'émotion palpable à son arrivée. Le père du 'hatan sortit à la rencontre de Rabbi Moché, qui lui adressa de chaleureuses bénédicitions. Puis, il ajouta : « Je suis en famille avec la cala et la connais personnellement. Vous avez eu le mérite de recevoir un trésor, sachez l'apprécier

à sa juste valeur ! » Le disciple resta bouche bée.

Le père du marié, lui aussi surpris, s'excusa auprès du Tsadik : « Nous ne savions pas que vous étiez apparenté à la mariée... Nous vous aurions aussi invité à la 'houpa. » Le Rav répondit : « Je m'y serais associé avec joie, mais je reviens juste d'une réunion importante avec mes collègues traitant de divers sujets communautaires. Je les ai quittés avant la fin pour vous rejoindre le plus rapidement possible. »

On l'accompagna ensuite à la table d'honneur où, contrairement à son habitude, il resta assis longtemps. De nombreux invités firent la queue pour lui souhaiter mazal tov en tant que parent de la cala, tandis que chacun d'eux se présenta et lui exprima sa joie d'être désormais en famille avec le Gadol hador. Rabbi Moché écouta patiemment ces vœux et leur en retourna avec son visage rayonnant, en attendant que les nouveaux mariés apparaissent. Ce moment venu, il se leva pour danser avec le 'hatan. La joie et l'enthousiasme avaient atteint leur apogée. Le juste souffla aux oreilles de ce dernier l'éloge de son épouse, sa noble lignée, ses vertus et sa personnalité exceptionnelle.

Le marié et sa famille le remercièrent encore de s'être déplacé. Avant de quitter la salle, il appela une petite fille pour lui demander d'appeler la cala et de lui dire de venir près de la mé'hitsa. Elle apparut et y trouva Rabbi Moché, aux côtés de son fidèle élève. Elle était visiblement très émue. Il lui dit : « N'est-ce pas que nous avons des liens de parenté ? Il fallait absolument que je vienne. Tu es rentrée dans une belle famille. » Puis, il la couvrit de bénédicitions, tandis qu'elle répondait amen avec ferveur, tout en pleurant.

« Puis-je vous reposer ma question ? s'aventura le chauffeur. Lorsqu'on était en route vers la salle, vous m'avez affirmé qu'elle n'était pas de votre famille... »

— Je vais t'expliquer, commença le juste. Il y a quelques jours, j'étais en train d'étudier, quand la Rabbanite m'interrompit pour me dire qu'une cala était venue pour recevoir ma bénédiction. Je la reçus, la bénis de tout mon cœur et me replongeai dans mon étude. Mais, quelques instants après, mon épouse entra de nouveau dans ma pièce et me raconta que cette jeune fille, encore dans le couloir, pleurait à chaudes larmes. Elle en ignorait la raison et celle-ci refusait de la lui révéler. Je la fis donc entrer une seconde fois. En pleurs, elle me confia qu'elle venait d'une très pauvre famille de la vieille ville de Jérusalem. On lui avait proposé un jeune homme américain appartenant à une famille aisée, qui était prête à prendre en charge tous les frais du mariage à condition qu'il ait lieu sur place. N'ayant d'autre choix, elle avait accepté. Mais, aucun membre de sa famille n'avait pu se déplacer et elle se retrou-

vait donc seule, perdue dans une immense famille étrangère... Je lui demandai ce que je pouvais y faire et, sans perdre ses moyens, elle me demanda de venir à son mariage en me présentant comme son parent. De cette manière, expliquait-elle, sa belle-famille l'estimerait et la respecterait aussitôt. Au départ, je refusai, craignant de tromper les gens. Toutefois, elle n'était pas prête à céder. Elle argua que tous les Juifs sont en famille, proche ou lointaine, et sortit de son sac une invitation qu'elle me tendit. »

Une dernière question préoccupait encore le disciple du Rav : « Si vous lui aviez déjà adressé votre bénédiction, pourquoi vous êtes-vous attendu ce soir pour la bénir encore ?

— Ecoute bien. Elle m'a demandé de venir à son mariage parce qu'elle y fondait ses espoirs pour en retirer une place honorable dans sa nouvelle famille. La célébration ne se terminera que dans une ou deux heures et elle aurait alors demandé à son époux si je suis venu et s'en serait réjouie. Mais, en attendant, elle aurait été tendue et dans le doute. Malgré les danses faites autour d'elle, elle n'aurait pas pu être sereine et pleinement joyeuse. Si j'ai la possibilité de lui épargner ces moments de tension, pourquoi ne le ferais-je pas ? »

Il nous incombe de nous inspirer de la grandeur d'âme de ce Sage et de tenir compte des sentiments du pauvre. Voyant Pessa'h approcher à grands pas, il ne sait comment il pourra subvenir aux importants besoins de la fête. Epargnons-lui donc cette tension !

Certes, nous nous préoccupons de son sort, veillons à lui remettre l'argent nécessaire pour ses achats, le kim'ha dépis'h'a. Le Gaon de Vilna souligne à cet égard que, dans les versets « Sept jours durant, tu te nourriras d'azymes (...) ; on se nourrira de pains azymes durant sept jours » (Chémot 13, 6-7), le terme matsot figure deux fois, la première sans Vav et la deuxième avec cette lettre. Il explique que la première occurrence se réfère à l'ordre de consommer des matsot et la seconde à celui de veiller à ce que son prochain en ait également. C'est pourquoi ce mot figure d'abord dans sa transcription incomplète, car on est en droit de se limiter et d'économiser pour ses propres besoins, puis dans sa transcription complète, parce qu'il nous appartient de faire preuve de largesse et de générosité envers autrui.

De surcroît, on veillera à lui transmettre notre soutien le plus tôt possible, afin de lui éviter des jours de tension inutile. Or, cette attitude ne doit pas uniquement être adoptée envers les nécessiteux et à l'approche de Pessa'h : chaque fois qu'on est en mesure d'aider son prochain ou de le réjouir, on doit le faire le plus vite possible !

## Vayikra, Chabbat Hagadol (168)

«Lorsqu'un homme parmi vous apportera une offrande à Hachem» (1,2)

**דְּבָר אֶל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵיכֶם אַתָּם כִּי יְקַרֵּב מִקְדָּשָׁן (א.ב.)**  
Nous commençons cette semaine le Houmach Vayikra, nommé **Torat Cohanim**, car il détaille les lois des différents sacrifices. On y apprend que chaque Korban doit être salé avant d'être déposé sur le Mizbéakh (autel). La Thora appelle ceci "l'Alliance du sel". Et Rachi explique, que lors de la Création du monde, Hachem a promis aux "eaux d'en bas" qu'elles accompagneront chaque Korban, comme dédommagement pour leur éloignement du Ciel. **Rabénou Bahyé** cite les Midrachim expliquant que lors de la séparation des "eaux d'en haut" de celles "d'en bas", ces dernières pleurèrent et implorèrent Hachem, qui les a écoutées et récompensées. Nous apprenons d'ici qu'il ne faut jamais se décourager et accepter les gzérot (décrets) sans se battre. Rien ne résiste devant la volonté. A ce sujet, on raconte que **le Netsiv de Volojin** fit une séouda pour remercier Hachem lors de la sortie de son livre "**Emek Chééla**". Il y raconta cette histoire : Etant encore jeune enfant, je surpris une conversation entre mes parents. Mon père, pleurant à chaudes larmes, disait à ma mère : j'ai tout essayé pour mon fils, mais je vois qu'il ne comprend pas et ne deviendra donc jamais le grand Talmid Hakkham dont j'ai rêvé ; je serais donc contraint de lui apprendre un métier. Entendant cela, je courus vers mon père et je lui promis que je ferais tous les efforts nécessaires pour réaliser son rêve. **Le Netsiv** continua ainsi : Imaginez-vous que je n'avais pas surpris cette conversation ! J'aurais sans doute été tailleur ou cordonnier et arrivé dans le Ciel pour mon Jugement, on m'aurait accusé de ne pas avoir écrit le **Emek Chééla**. J'aurais alors pensé me défendre en disant que je n'étais qu'un simple artisan sans possibilité intellectuelle. Et on m'aurait répondu que je me trompe, que j'en avais bien les moyens. Je remercie donc Hachem de m'avoir permis d'écouter cette conversation, et pour avoir pu écrire cet ouvrage.

**הַלְּל הַמִּזְבֵּחַ עַלְה אֲשָׁה רִיחַ נִיחּוֹת לְה' (א. ט.)**

«Le tout sur l'autel comme holocauste, combustion d'une odeur agréable pour Hachem» (1,9)

Que vient nous apprendre la Torah en liant un sacrifice avec : «une odeur agréable» ? Une odeur est ressentie de loin. Ainsi, toute chose qui se ressent de loin est appelée «odeur». Le sacrifice aussi doit être une bonne odeur car il doit annoncer à l'avance l'amélioration du comportement de

celui qui l'apporte à partir de ce jour. C'est cela l'essentiel de l'offrande : il doit présager du repentir et de la bonification des actions de son propriétaire. Une personne qui ne fait qu'apporter une offrande superficiellement, sans l'accompagner d'une réelle décision de s'améliorer dans le futur, ce sacrifice n'aura aucune valeur, car cette bonne odeur fera défaut.

**Hidouché Harim**

**וְאִם מִן הַצָּאן קָרְבָּנוּ מִן הַקֶּשֶׁבִים אָוּ מִן הַעֲזִים לְעַלְה זָכָר פָּמִים יְקַרְבָּנוּ. וְאִם מִן הַעֲזִים לְעַלְה קָרְבָּנוּ לְזִוְּנָה וְהַקְרִיב מִן הַאֲרִים אָוּ מִן בְּנֵי הַיּוֹנָה אֶת קָרְבָּנוּ (א. י-יד)**

«Et si son offrande (korbano) est d'entre le petit bétail, d'entre les moutons ou d'entre les chèvres, comme offrande d'élévation (ola). Et si son offrande à Hachem (korbano l'Hachem) est une offrande d'élévation (ola) d'entre les oiseaux, il apportera son offrande d'entre les tourterelles ou d'entre les jeunes colombes. » (1.10.14)

Dans le cadre du korban ola, la Torah parle : de «korbano» : lorsque l'on apporte des moutons ou des chèvres ; et de «korbano l'Hachem» : lorsque l'on amène des tourterelles ou de jeunes colombes. Pourquoi une telle différence ? **Le Ohr ha'Haïm** explique que l'offrande faite avec des oiseaux est apportée par un pauvre, et une telle personne souffre souvent d'embarras. C'est pourquoi le Nom de Hachem se trouve avec elle, faisant allusion au fait que Hachem se trouve parmi les pauvres et les humbles de Son peuple. Selon le **Zohar Haquadoch** (Vayakél), une personne a de la chance d'avoir la visite d'un pauvre, et on doit voir cela comme si l'on recevait un cadeau de Hachem. **Le Pélé Yoéts** dit qu'on doit réellement se lever lorsqu'un pauvre passe à côté de nous, car la Présence Divine est avec le pauvre. Cela se base sur : « **Il [Hachem] se tient à la droite de l'indigent, pour l'assister contre ceux qui condamnent sa personne** » (Téhilim 109,31). D'ailleurs, le 'Hafets 'Haïm a commenté ce Téhilim ainsi : lorsqu'un pauvre ira au Ciel après sa mort, il se tiendra devant le tribunal céleste, et il aura Hachem comme avocat qui l'aidera, ce qui le fera sûrement obtenir le Gan Eden. Lorsque sa femme est décédée, le 'Hafets 'Haïm a demandé qu'elle soit enterrée à proximité d'une femme pauvre, qui était morte peu auparavant. Il a expliqué : « Dans les Téhilim, il est écrit : ([Hachem] se tient à la droite de l'indigent. Il n'est pas dit que Hachem se tient à droite d'un Tsadik, ou bien à droite des gaonim

(génies en Torah). Mais plutôt, les pauvres méritent que Hachem se tienne à leur côté. Je veux que ma femme soit également là-bas.

### **Chabbat Hagadol**

Pourquoi le Chabbat qui précède la fête Pessah s'appelle- t-il Chabbat Hagadol ? Il y a plusieurs raisons à cela :

Selon le « **Roch Bessamim** », ce Chabbat commémore l'égorgement de l'agneau pascal en Egypte. « **Prenez** » vos distances de l'idolatrie et « **Procurez-vous des agneaux** » pour les offrir en sacrifice. **Avraham avinou** était le premier homme de l'histoire qui a lutté contre l'idolatrie. Nos Sages ont surnommé Abraham : « **L'homme grand parmi les géants** ». Aussi, le Chabbat pendant lequel les Bné Israël se sont distancés de l'idolâtrie égyptienne en suivant les traces d'Avraham, l'homme grand parmi les géants, est appelé Chabbat Hagadol.

**Le Sfat Emet** écrit que jusqu'à la sortie d'Egypte, le Chabbat commémorait la création du monde : « **Zekher lemaassé Beréchit** ». Mais depuis la sortie d'Egypte, le Chabbat commémore un événement supplémentaire : Les miracles accomplis par D. en Egypte. Il est donc aussi « **Zékher liyetsiat mitsrayim** », une commémoration de la sortie d'Egypte. Par conséquent, la Mitsva de Chabbat est désormais plus grande et ce Chabbat est donc « **Le Grand Chabbat** »

**Le Penei Méir** explique : Les saducéens affirmaient que le compte du Omer devait commencer « Le lendemain de Chabbat », c'est-à-dire le dimanche. Mais nos Sages ont reçu du Sinaï la tradition que l'expression « Le lendemain de Chabbat » désigne le lendemain du premier jour de Pessah, le seize Nissan. Toute l'année nous appelons le septième jour de la semaine « **Chabbat Beréchit** » mais pendant la semaine de Pessah, nous avons un « **Chabbat** » supplémentaire, le jour de fête. Aussi, le premier Chabbat est le « **Chabbat Hagadol** », le Chabbat beréchit qui réfute la thèse des saducéens.

Dans la **Haftara du Chabbat Hagadol**, D. propose aux enfants d'Israël de Le tester, en prélevant la dime et en examinant les résultats : Une bénédiction matérielle sans limites. Pourquoi D. permet-il à Son peuple de Le mettre à l'épreuve dans le domaine des dîmes ? **Le Maguid de Douvna** l'explique par une parabole : Un homme entre dans un magasin de tissu et demande cent mètres d'étoffe. Le propriétaire lui répond : Chaque rouleau contient vingt mètres de tissu. Il vous faut donc cinq rouleaux. Je voudrais d'abord m'en assurer et les mesurer répond le client. Vous ne comptez tout de même pas mesurer les cinq rouleaux ? Pourquoi pas ? Prenez parmi les cinq

rouleaux celui qui vous paraît le plus fin. S'il contient vingt mètres, vous saurez que les autres aussi contiennent le même métrage. Il en est de même pour les dîmes, dit le Maguid de Douvna. Le commandement qui « coute le plus cher », c'est le prélèvement de la dîme, le maasère, la totalité des prélèvements s'élève à plus de vingt pour cent de la récolte. Hachem nous dit : « Prend » le « Rouleau » le plus fin, la Mitsva la plus chère, le maasère et mets moi à l'épreuve. Si tu vois que tu t'enrichis par cette Mitsva, tu n'auras plus besoin d'examiner les autres commandements.

### **Halakha : Chabbat veille de Pessah, recherche du Hamets**

Habituellement nous procédons à la recherche du Hamets la veille de Pessah, mais comme cette année cela tombe Chabbat cette recherche est avancée au jeudi à la tombée de la nuit et on prononcera la Bérakha comme chaque année. Bien que cette année la Bédika soit avancée, toutes les lois la concernant sont les mêmes que les autres années. Entre autre nous avons l'obligation de procéder à la recherche du Hamets immédiatement à la tombée de la nuit.

**Tiré du Sefer « Naté Gabriel »**

**Dicton : Certains pensent qu'il est difficile de ressembler à un ange, alors qu'en vérité ce qui est encore plus difficile c'est de parvenir à être un homme.**

**Rabbi Moche de Karlin**

### **Chabbat Chalom**

ויצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרим, מאיר בן גבי זווירה, ששא בנים בין קארין מרימ ויקטוריה שושנה בת ג'ויס, הנה, רפאל יהודה בן מלכה, אלilio בן מרימ, שלמה בן מרימ, חיים אהרון ליב בן רבקה, שמחה גיזות בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלוחה, פיניג אולגה בת ברנה, יוסף בן מיכא, רבקה בת ליזה, רישרד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרימ בת עזיזא, חנה בת רחל, יעקב בן אסתר, דוד בן מרימ, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, רפואה שלימה ולידה קללה לרבקה בת שרה. זרע של קיימא לחניאל בן מלכה ורות אורליה שמחה בת מרימ. זיווג הגון לאלווי רחל שלמה בן מחה, מסעודה בת בלה. יוסף בן מיכא.

Yossef Germon Kollel Aix les bains

germon73@hotmail.fr

Retrouver le feuillet sur le site du Kollel

[www.kollel-aixlesbains.fr](http://www.kollel-aixlesbains.fr)

Possibilité  
d'écouter le cours  
de Maran Chlita en  
Direct ou en Replay sur  
<https://www.yhr.org.il/video-ykr>



Sortie de Chabbat Ki-Tissa, 23 Adar  
5781

Cours hebdomadaire de Maran Rosh  
HaYéchiva Rav Meir Mazouz Chlita

# בית נאמן

## Sujets de Cours :

- 1) « Et ce sol dévasté sera cultivé, au lieu d'offrir l'image de la désolation aux yeux de tout passant »,
- 2) « D'une main puissante et d'un bras étendu et d'un courroux débordant, je me comporterai en roi à votre égard », 3) La conversion seulement selon la Halakha, 4) Les réformistes, 5) La loi sans Halakha ne peut pas exister, 6) L'obligation de réprimander, 7) Tout changera pour le bien, 8) Le grand aigle – Le Rabbi de Loubavitch, 9) Les lois lorsque la veille de Pessah tombe Chabbat, 9a) Le cours de Chabbat Hagadol, 9b) La Bédkat Hamets, 9c) Chéhéhiyanou pour la Bédkat, 9d) La formule pour la déstruction du Hamets, 9e) Le jeune des premiers-nés, 9f) Déstruction du Hamets, 9g) La vente du Hamets et donner la clef au Rav, 9h) L'annulation du Hamets, 9i) Un ustensile Hamets la veille de Pessah, 9j) Travailler le Vendredi, 9k) Une magnifique Ségoula la veille de Pessah, 9l) Vérification de la salade,

**1-1.« Que c'est moi, Hashem, qui a rebâti les décombres, replanté le sol dévasté, moi, Hashem, qui l'avais annoncé et qui l'aurai accompli »**

Aujourd'hui nous avons lu la Haftara de Chabbat Para, dans laquelle il y a des mots très émouvants. Il y a vingt et un an (au moment de Parachat Para, le 18 Adar 5760), le pape est venu en Israël (pas comme les fois précédentes où il venait mais ne voulait rencontrer personnes. Là il est venu et ils lui ont fait les honneurs comme il faut), et il a remarqué quelque chose d'incroyable dans le pays d'Israël. Quelle est cette chose ? Les chrétiens prétendaient que tant que les juifs ne reconnaîtraient pas la croyance en « cet homme », le pays d'Israël sera en ruine, le Machiah ne vendra pas, et ils n'auront rien. Ils seront livrés à eux-mêmes. Mais voici que le prophète Yéhezkel a parlé il y a deux mille ans en disant (Yéhezkel 36,33-36) : « Ainsi parle le seigneur Hashem : « le jour où je vous purifierai de tous vos péchés », « Et ce sol dévasté sera cultivé, au lieu d'offrir l'image de la désolation aux yeux de tout passant ». Combien de nations ont gouverné ce pays l'une après l'autre, mais ils n'y ont rien fait. La

terre d'Israël est en ruine et désolée, il

n'y a rien à faire. Puis le prophète déclare dans les versets suivants : « Et ils diront : « Voyez-vous, cette terre dévastée est devenue comme le jardin d'Eden, et ces villes ruinées, dépeuplées et écroulées, les voilà fortifiées et habitées ». Ensuite, le prophète Yéhezkel déclare une phrase dans laquelle nous pouvons remarquer qu'il prédit le futur. Il dit : « Elles sauront alors, les nations, qui sont restées autour de vous ». A qui fait-il référence lorsqu'il dit « qui sont restées » ? Pourtant ce prophète vivait à l'époque de la destruction du premier Beit Hamikdash et au début de la construction du deuxième, donc de qui parle-t-il ? Toutes les nations resteront, mais il a compris qu'une grande partie des peuples seront oubliés de ce monde. Il ne s'agit pas de Babel ou Achour, ou la Grèce, ou Rome. Seules les nations qui seront encore là deux mille ans après. Et qui reste-t-il aujourd'hui ? L'Amérique, la Russie, l'Allemagne et d'autres. Ils sauront « que c'est moi, Hashem, qui a rebâti les décombres, replanté le sol dévasté, moi, Hashem, qui l'avais annoncé et qui l'aurai accompli » - c'est Moi qui ai construit toutes ces choses qui étaient détruites. Durant deux mille ans personne n'a réussi à construire, mais lorsque je suis venu et j'ai restitué mes enfants ici, j'ai replanté le sol qui était dévasté, et j'ai rebâti les décombres. Le mot « décombres »



en hébreu « **הנְּהָרָסָת** » a pour valeur numérique ٦٢٦ ; c'est une année avant la guerre des six jours. Hashem a reconstruit les décombres pour l'arrivée de la guerre des six jours ; et si nous avions mérité le Machiah, il serait arrivé en ٥٦٢٧, mais nous ne l'avons pas encore mérité. Cependant Hashem a de la patience, il attend que nous soyons prêts. Ce qu'il a parlé avec Yehezkel, il l'a fait. Quand l'a-t-il fait ? Après ٢٣.. ans ! Il est impossible de comprendre cela.

## 2-2.« D'une main puissante et d'un bras étendu et d'un courroux débordant, je me comporterai en roi à votre égard »

Mais le prophète Yehezkel a dit encore autre chose (3,15) : « Et j'allai vers les exilés à Tel-Aviv, (...), je demeurai pendant sept jours, affligé, au milieu d'eux ». Le nom « Tel-Aviv » a été pris de Yehezkel, il n'apparaît dans aucun endroit à part dans le prophète Yehezkel. Mais pourquoi dit-il qu'il était affligé à Tel-Aviv ? C'est très simple, parce qu'à Tel-Aviv, il n'y a aucun judaïsme qui ressort... On n'y voit ni le Chabbat ni rien du tout. Les magasins vendent du porc, des crevettes et tout. Des fruits de mer et des fruits de Guéhinam, tout est vendu là-bas. Donc le prophète était affligé. Ensuite il est écrit (20,32-33) : « Ce qui vous monte en l'esprit ne se réalisera pas, lorsque vous dites : « Devenons comme les nations, comme les familles des (autres) pays pour adorer le bois et la pierre. Par ma vie, dit Hashem, je jure que d'une main puissante et d'un bras étendu et d'un courroux débordant, je me comporterai en roi à votre égard ! ». Personne ne peur d'enfuir de ses mots-là. Hashem a dit « un courroux débordant ». C'est ce que nous avons vu à notre époque, il n'y a pas pire que les millions de juifs qui sont partis à cause de nos nombreuses fautes. Six millions de juifs. Hashem a dit : « c'est moi qui ai fait cela ». Pourquoi ? Parce que vous dites que le peuple d'Israël doit être comme les autres peuples. Cent cinquante ans avant la Shoah, les juifs d'Allemagne ne pouvait plus supporter le judaïsme (à un tel point que l'un d'entre eux a dit de se convertir au christianisme). Ils ont continué dans ce chemin durant quatre générations jusqu'à oublier complètement que leurs pères étaient juifs. Puis Hitler que son nom soit effacé est arrivé, et a accompli inconsciemment ce que dit la Torah : « Il se souvient de la faute des pères sur les fils, sur la troisième et quatrième génération ». Puis toutes sortes de gens sont venus pour fonder le pays. Mais pourquoi Hashem n'a pas fait en sorte que ce soit les Harédim qui fondent le pays ? Car nous avons un problème : la discorde. Il n'y a jamais une fois où un sage a dit quelque chose et nous avons accepté ses propos. Non, tout le temps l'un n'accepte pas,

l'autre n'est pas d'accord, l'autre a une question... Arrêtez avec vos questions et vos réponses. Lorsque nous avions un Sanhédrin, on suivait ce qu'il décidait et c'est tout. Mais aujourd'hui chacun a un avis différent.

## 3-3. La conversion seulement selon la Halakha

A son époque, Begin a dit au Rav Chakh : « je suis prêt à faire en sorte que la conversion soit selon la Halakha, car j'ai la profonde conviction qu'il n'existe pas de conversion autre que ce qu'exige la Halakha. Alors apportons une majorité à la Knesset et la loi sera ainsi ». Il lui répondit : « n'apporte pas la majorité ». Pourquoi pas ? Parce que même sans cela, tout est décidé par le Grand Rabbin qui est de chez nous (orthodoxe), et ils ne feront rien qui ne suive pas la Halakha. Alors Begin s'est dit : « Suis-je plus Hassid que le Rav Chakh ?! Si le Rav Chakh a dit qu'il ne fallait pas, alors on ne le fera pas ». Mais le Rabbi de Loubavitch a dit « Non, il faut intégrer dans les lois du pays que la conversion ne se fait que d'après la Halakha ». D'autres gens qui se prenaient pour des sages ont voulu aller plus loin en disant qu'il faut inclure cela dans les lois de la cour suprême, d'autres ont dit qu'il fallait écrire que la conversion était valable seulement en suivant les principes de tous les Aharonim, chacun a donné son avis. Ils voulaient tous être plus strict, et à cause de ça tout est tombé à l'eau, rien n'a été fait. Chacun diverge sur l'avis de l'autre pour qu'il n'en sorte rien du tout. Les Hassidim Habad ont collecté des millions de signatures pour montrer au premier ministre que des millions de juifs exigent que la conversion soit reconnue seulement si elle suit la Halakha, mais ils ont refusé de l'intégrer dans les lois du pays. Maintenant nous payons les pots cassés, nous nous mordons les doigts car chacun fait ce qu'il veut.

## 4-4. Les réformistes renient le dirigeant du monde

Nous avons pu voir cette semaine que la Cour Suprême a permis les conversions des réformistes et des conservateurs. Comment cette chose est-elle possible ? Il y a des conservateurs et des réformistes qui n'obligent le converti à rien. Rien du tout. Eux-mêmes sont des renégats. Mon père disait : « ils renient le dirigeant du monde » et ils obligent les gens à se rallier à lui ?! Mais comment pourront-ils se rallier à lui ?! Celui qui ne croit pas en le Boss ne peut pas dire aux gens de suivre le Boss ! Tu le renie, que veux-tu de lui ? Mais les gens sont comme ça, ils n'ont pas d'intelligence. Mais les conséquences sont très graves.

## 5-5.Ceux qui profanent la Torah peuvent faire entrer des convertis pour la suivre ?!

Il y a des gens complètement réformistes mais qui ont des origines juives. Le soir de Pessah, ils mangent la Matsa et le Hamets. Ils disent : « Pourquoi fait-on deux Bérakhot dans Motsi-Matsa ? La première sur le pain, et la deuxième sur la Matsa ». Donc ils mangent du pain et de la Matsa... Le soir de Kippour, ils viennent en voiture dans leurs synagogues (leurs synagogues ne sont que poussières et cendres, vermine et tromperie), et ils chantent Kol Nidré accompagnés de l'orgue et d'un orchestre. Après la huitième heure, leur Rabbin leur dit : « Sachez qu'il y a un apéritif copieux qui vous attend, celui qui veut manger peut y aller ». Ceux-là, ce sont des juifs ?! Ceux-là ont le pouvoir de convertir ?! Ceux-là sont des hommes ?! Lorsque les autres nations ont forcé nos ancêtres à se convertir à l'époque de l'inquisition, ils les poursuivaient et les battaient à mort. Et maintenant la conversion est devenue un jeu... Ce jeu ne vous aidera pas messieurs ! Le moment arrivera et une génération annulera toutes vos lois. Toutes les lois une à une ; et il ne restera rien de vous.

## 6-6.La loi sans Halakha n'existe pas

Vous dites : « nous ne sommes pas un pays de Halakha, nous sommes un pays de lois ». Mais votre loi, d'où vient-elle ?! Ne vient-elle pas de la Halakha ?! Pourquoi dites-vous qu'un homme dont la mère est juive est un juif ? Pourquoi vous ne dites pas comme les arabes qui suivent le père ? Parce que la Halakha (Yebamot 45a) dit qu'un enfant né de l'union entre un non-juif et une juive est un juif. Cela veut dire que l'on suit la mère, alors vous nous suivez. Il y a autre chose, si Yom Haatsmaout tombe pendant Chabbat (comme cette année), eux-aussi l'avance de deux ou trois jours pour que les juifs qui observent le Chabbat puisse fêter ce jour. Donc vous prenez compte de ceux qui font Chabbat. Pourquoi ne faites-vous pas attention en faisant entrer de nombreux non-juifs ici ? Vous pensez que ces non-juifs vont aider le pays ? Ils ne l'aideront pas. Il y avait quelque chose de similaire à l'époque du deuxième Beit Hamikdash. Quelqu'un du nom de Chimon HaHachmonaï a converti des centaines de milliers de gens par force. Ce n'était pas une conversion réformiste, c'était une vraie conversion ; mais ces gens-là ne voulaient pas se convertir. Il leur disait : « Celui qui ne se convertit pas, on lui coupe la tête ». Merci beaucoup... Alors il les a convertis, et ensuite un dénommé Hordoss est sorti d'entre eux. Ses ancêtres ont été convertis par force. Et il a tué tous les Hachmonaïm et a gouverné

avec force et violence. Des gens disent qu'il a fait Téchouva, mais ce n'est pas vrai, nous savons tous que Hordoss était un grand Racha. C'est à cause des conversions forcées. La Torah ne veut pas des conversions de force, ce n'est pas comme chez les chrétiens qui convertissent par la force. Chez nous ce n'est pas comme ça, mais on demande au converti : « pourquoi ceux-tu devenir juif ? Pour quel but ? Tu ne sais pas combien nous souffrons ?! » Puis cet homme se décourage. La Guémara (Yébamot 47a) dit que lorsqu'un homme veut se convertir au judaïsme, on lui dit : « Si c'est ainsi, sache qu'il y a plusieurs Halakhot que tu ne pourras pas supporter. Tu n'as pas le droit de porter dans l'espace public pendant Chabbat, tu n'as pas le droit de faire ceci et cela ». Si malgré tout ça il accepte – alors il a accepté. Mais de ramener quelqu'un et de lui dire « tu ne prends rien sur toi et tu ne fais rien de plus, nous allons te convertir au judaïsme et te donner un certificat de conversion ». Ensuite la femme fait semblant de faire Téchouva en mettant des habits très longs... C'est encore une erreur qui arrive chez les convertis ici, car ils ne connaissent pas ce qu'il y a dans le cœur des gens qui veulent se convertir. Mais chez les réformistes, il n'y a besoin de rien. Rien du tout. Rentre quand tu veux, fais ce que tu veux, tu seras juive.

## 7-7.Le soleil est parti, l'arc a couvert le ciel

Il faut comprendre que la loi n'est pas quelque chose qui doit être contre la Halakha, car justement elle est tirée d'elle. Un exemple à quoi cela ressemble ? Il y a une histoire connue dans les livres d'enfants. Une fois, l'arc-en-ciel qui a sept couleurs s'est vantée auprès du soleil. Il lui a dit : « Regardes cher soleil, toi tu as tout le temps qu'une seule couleur, mais moi j'ai sept couleurs. Du blanc jusqu'au rouge, en passant par le bleu et d'autres couleurs ». Il lui répondit : « Mon fils, tu ne veux pas du soleil ? Très bien, je m'en vais ». Puis le soleil se retira, et l'arc couvrit le ciel. Car tout ce qui appartient à l'arc provient du soleil. C'est la même chose ici. La loi est l'arc par rapport au soleil qui est la Halakha. Si vous voulez éteindre le soleil, même votre arc s'éteindra. C'est tout. Comment Ben Gourion a prouvé au monde que ce pays est à nous ? Il leur a ramené des preuves du Tanakh et de la Torah. Alors comment pouvez-vous vous enfuir de la Torah ?! Mais les juges de la cour suprême savent tout. Il ne faut pas croire et dire qu'ils ne connaissent pas, c'est seulement qu'ils veulent faire l'inverse de la Torah. Eux-mêmes ne font pas attention à la Torah, c'est ça le problème. Puisqu'ils ne respectent pas la Torah, comment voulez-vous qu'ils fassent des lois

pour le peuple d'Israël ?! Il est écrit dans la Guémara (Békhrot 35a) : « celui qui est soupçonné sur un sujet, il est interdit pour lui de donner un jugement concernant ce même sujet ». S'ils nous amènent des juges qui craignent Hashem et qui respectent la Torah, et que ces mêmes juges disent qu'on peut être indulgent sur certains sujets – peut-être que cela serait audible. Mais de déraciner complètement la Torah ?! C'est ce qu'ils cherchent à faire. Tout avec force et volontairement ; il n'y a pas de justice dans le monde. Il n'y a pas de justice. L'homme doit respecter la Torah.

## 8-8.Nous avons l'obligation de réprimander

Nous parlons car nous avons l'obligation de réprimander. La Guémara Chabbat (55a) dit : « Lorsque le premier Beit Hamikdash a été détruit, la Mida de rigueur est venue et a déclaré : « Maître du monde, regarde ce qu'ils sont en train de faire ». Il lui répondit : « Bien, ce sont seulement les Récha'im qui agissent mal, pas les Tsadikim ». Elle dit : « Mais les Tsadikim doivent réprimander ». Il répondit : « c'est dévoilé et connu par Moi, que les Tsadikim ne recevront rien des Récha'im et ne les acceptent pas ». Elle dit : « Si cela est dévoilé devant toi, est-ce aussi dévoilé devant eux ?! Ils ne savent pas cela, et puisqu'ils ne le savent pas, ils auraient dû réprimander ». Sur cela il a été dit (Yéhezkel 9,6) : « commencez par mon sanctuaire ». Rav Yossef dit à propos de ce verset : Hashem ordonne de commencer à frapper tous ceux qui respectent la Torah depuis la première lettre jusqu'à la dernière. De là nous voyons que nous sommes obligés de réprimander, on ne peut pas se taire. Le Rav Ovadia parlait de ce sujet de manière très virulente, on m'a ramené un enregistrement à lui dans lequel il déclare : « Le peuple est dégoûté d'eux ». Qui a choisi ces juges à la Cour Suprême ?! Qui les a choisis ?! A son époque, c'était quelque chose d'étonnant parce que tout le monde votait pour eux, il y avait 95% des voix. Mais aujourd'hui, ils ont moins de 40% et ceux qui ne votent n'ont pas de confiances aux juges. Je ne sais pas si c'est la raison pour laquelle mon neveu Méni est sorti de là-bas ou si c'est pour une autre raison, mais cela ne m'intéresse pas, je ne cherche pas à trouver de soutien là-bas... S'ils veulent détruire le peuple d'Israël, nous serons au contraire encore plus forts. Allez en dehors d'Israël, et là-bas vous serez tranquilles. En Angleterre, il y a un quartier de juifs qui sont venus d'Israël, ils sont cinquante mille. Ils disent que ces juifs ne sont même pas reconnus en tant que juifs. Ils n'ont rien, ni Pessah, ni Kippour, ni Cacher, ni Taref, tout est permis. Alors pourquoi ont-

ils grandi ici en Israël ? Ils en pensent qu'ils pourraient peut-être faire quelque chose ici, mais ils n'ont rien pu faire donc ils sont partis...

## 9-9.Tu te renouvelles comme un aigle

Mais nous avons un espoir. Car la semaine prochaine (Parachat Wayakhel-Pékoudeï) nous allons aussi lire la Parachat HaHodèch : « Ce mois sera pour vous le premier mois » (Chemot 12). Et il y a un passage que j'ai lu dans le livre Dérachot El Ami qui a été écrit sur la Parachat HaHodèch, qui dit que le moment est arrivé dans lequel il faut comprendre que tous ceux qui nous causent du désespoir ne servent à rien, car tout reviendra. Tout se renouvellera. Le temps arrivera où ces gens s'occuperont des paroles de Torah. Baroukh Hashem ce moment est arrivé – à l'époque de Rav Ovadia qui a renversé le monde. C'est un seul homme qui a renversé le monde entier. Comme il a été dit au sujet d'Avraham Avinou : « Avraham était un homme isolé, et il a obtenu la possession du pays » (Yéhezkel 33,24). De nombreux sages comme le Rav Ovadia arriveront, ceux qui n'ont pas peur du régime. Et si le régime leur coupe les vivres, leur salaire viendra du ciel ou alors des gens bons qui estiment la Torah. Pour qu'ils ne s'amusent plus avec la Torah. La Torah n'est pas un jeu !

## 10-10.Le grand aigle - le Rabbi de Loubavitch a'h

C'est pour cela qu'on surnomme le Rabbi de Loubavitch « le grand aigle ». En effet, quelle est la différence entre l'aigle et les autres oiseaux ? Les autres oiseaux regardent ce qui est devant leurs yeux, mais, à propos de l'aigle, il est écrit dans Job (39:29) : « Au loin ses yeux regarderont » - il voit très loin. Et le Rabbi savait ce qui se passerait à l'avenir. Et quoi que vous disiez, « nous avons le Grand Rabbinat », mais il est subordonné aux juges laïques. Il devrait être libre d'eux. Les juges laïques devraient se charger des affaires où l'un des deux protagonistes ne veut pas se plier au tribunal rabbinique. Ou bien des problèmes avec les non-juifs. Mais Les lois de la Torah, il faut les laisser aux rabbins. Qu'est-ce que vous nous forcez à penser?! Faites ce que vous voulez, un jour tout sera n'existera plus. Le peuple se révoltera.

## 11-11.La Torah espère toujours - « jusqu'à ta fin, tu espères en lui »

Maintenant, il y a des élections et les gens ne savent pas ce qu'ils font. Ils pensent que lorsqu'ils choisiront quelqu'un, il fera le paradis pour nous, mais il ne fera pas d'eux le paradis, mais les cieux de l'enfer! Pourquoi? Parce que cette personne déteste la moitié

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

des gens. Et la Torah ne déteste pas, la Torah espère toujours - «jusqu'au jour de sa mort vous espérez en lui» (piyyut «ountane tokef»), peut-être qu'ils se repentiront. Mais d'autres qui forcent leur opinion et disent que les ultra-orthodoxes sont à blâmer pour tout. Il ne faut pas agir de cette façon. Une personne a besoin de savoir peser ses mots. Et si nous devenons tous ultra-orthodoxes, les laïcs ne seront pas lésés. Parce que nous n'avons personne qui puisse leur faire du mal, seuls ils encourageront ceux qui respectent la Torah et des mitsvot. Certaines personnes attrapent quelqu'un qui observe la Torah et les mitsvot, et lui disent: « Nous ne donnerons un appartement uniquement à quelqu'un qui a Maxim quatre enfants. Alors qu'un ultra-orthodoxe a «malheureusement» plus de dix enfants, et n'a pas de maison. » C'est ainsi qu'a décidé « le génie reconnu », Yair Lapid. Quelle bêtise! Qu'as-tu contre les ultra-orthodoxes?! Après tout, le père de ton père était un ultra-orthodoxe. Et si vous ne connaissez pas et ne comprenez pas le judaïsme, respectez au moins. Même Ben-Gourion avait dit, à l'époque, « on ne peut pas donner des

coups meurtriers aux Netoure Karta pour leurs cris «Shabbat Shabbat», parce que nos ancêtres étaient comme eux. C'est un homme qui a un peu de respect envers le passé de son peuple. Au fur et à mesure ce passé devient alors plus clair, il devient plus logique, il devient plus compréhensible. Est-ce que tu peux combattre ce passé et un tel peuple?! Soyez des gens honnêtes et bons, nous ne vous avons pas demandé d'être orthodoxe, mais au moins de comprendre nos opinions et de ne pas nous détester.

## 12-12.Celui qui tend la main pour recevoir les repentis

Nous espérons que la nuit de Pessah, tout le monde se repentira, et pourquoi? Parce que notre rabbin Avraham Azulai, l'arrière-arrière-grand-père de Maran Hahida, a écrit que de la nuit de Pourim à la nuit de Pessa'h, Dieu prend les âmes du peuple d'Israël qui ont été assimilées parmi les non-juifs et les ramène lentement à la repentance. Je ne sais pas si cela est également valable dans notre génération, ou ont-ils déjà franchi les cinquante portes de l'impureté, mais

## בָּסָר Farine de Pessah / Actes de bienfaisance «MANGEZ DES METS ONCTUEUX ET BUVEZ DES DOUCEURS» POUR LES FAMILLES AUX FAIBLES MOYENS, LES ÉTUDIANTS PÈRES DE FAMILLES ET POUR DE VÉRITABLES HOMMES DE TORAH.



«La joie ne se retrouve que par la viande et le vin»



Carton de poulet par famille

«Le vin réjouira le cœur de l'homme»



₪ 360

«Tout celui qui a faim vienne et mange»



Grand panier de nourriture

Caisse de vin par famille

180 ₪

230 ₪

Marseille: David Diai - 0666755252 | Paris: Pinhas Houri - 0667057191

<https://yhr.vp4.me/52>

Ou par Virement sur le compte de la Yeshiva:

ASSOCIATION SAGESSE DE RAHAMIM

IBAN: FR76 3007 6020 2620 5149 0020 069 | BIC: NORDFRPP



sûrement eux aussi se repentiront. Si ce n'est pas aujourd'hui, alors demain. Et il y en a beaucoup qui se repentent. Le temps viendra pour que le monde comprenne qu'il ne doit pas y avoir de querelles entre rabbins, ce qui s'est passés durant les deux derniers siècles nous suffit.

### 13-13.Lois de Pessah

#### Discours de Chabbat Hagadol

Cette année, la veille de Pessah sera un Chabbat, il faudra donc devancer le discours de Chabbat Hagadol au Chabbat précédent, c'est à dire, le 7 Nissan, afin de donner la marche à suivre à la communauté. Il y a plusieurs points à citer, mais ce n'est rien à côté des notions qu'il faudra aborder lorsqu'il y aura Machiah. En effet, il faudra ajouter le sacrifice de Pessah et d'autres points. Mais il est important d'étudier, au moins, les règles élémentaires.

### 14-14.La recherche du Hamets

Lorsque la veille de Pessah a lieu Chabbat, on fait la recherche du Hamets le jeudi soir précédent, la veille du 13 Nissan. Notre génération est orpheline. A l'époque, on parlait de la veilles du vendredi. En Israël, nombreux ne connaissent pas cela, ils ne savent pas de quoi leur parle-t-on. C'est pourquoi le Rav écrit que la recherche aura lieu le jeudi soir, veille de vendredi. Et la recherche devra être faite à la lumière d'une bougie. Et s'il n'a pas de bougie en cire, vous pouvez prendre une bougie blanche en paraffine. Et à l'étranger on penserait que cette bougie blanche est faite de graisse interdite, car une telle bougie est mentionnée dans les décisions. Et une fois il avait coulé de la bougie blanche sur un récipient pendant que nous faisions une havdalah, et mon père a'h avait pensé que c'était de la graisse interdite, alors le récipient a dû être brisé parce qu'il était fait de porcelaine non réparable. Mais, en arrivant en Israël, on m'a expliqué que c'était de la paraffine. Et vous pouvez également vérifier à la lumière d'une lampe de poche électrique que vous pouvez déplacer et mettre dans des trous et des fissures, et cela ne pose pas de problème. Et avant la recherche, on récitera la bénédiction de Al Biour Hamets.

### 15-15.Cheheheyano sur la recherche

Il est bien de pouvoir réciter la bénédiction de Cheheheyano sur la recherche car, selon le Péri Hadach, il faut faire cette bénédiction car cette miswa n'arrive qu'une fois par an. Alors, pourquoi ne pas réciter cette bénédiction ? Le Roch écrit que la bénédiction de Cheheheyano qu'on fait durant la fête marche, rétroactivement, pour la recherche

aussi. Cette réponse est un peu difficile. Il y en a d'autres. Et le Rav Hida, qui estime beaucoup le Péri hadach, écrit, au nom de Ritba, que ceux qui ont l'habitude de réciter Cheheheyano sur la recherche, il ne faut pas les reprendre. Mais, étant donné que ceci n'est pas la coutume, on ne peut instaurer cela. C'est pourquoi le Rav Ovadia a'h écrit (Hazon Ovadia Pessah p45) qu'un homme devrait acheter un fruit nouveau et le conservera pour le consommer avant la recherche. Comment procéderait-il ? Il récitera la bénédiction du fruit et celle de Cheheheyano (en pensant aussi à la recherche), goûtera le fruit. Puis, il récitera la bénédiction Al biour Hamets et entamera la recherche.

### 16-16.L'annulation du Hamets

Après la recherche, on fera l'annulation du Hamets : « kol hamira - tout Hamets que je possède... ». Certains disent (et c'est aussi notre coutume) « kol hamira vehamia ». En araméen, le mot Hamira fait référence à la levure et le mot Hamira au Hamets. Mais, le Rama (chap 434) écrit que le mot Hamira inclut levure et Hamets, et il suffirait donc de dire Hamira. Ensuite, on dit, dans la formule : « que je n'ai pas vu et pas éliminé, qu'il soit annulé et considéré comme la poussière de la terre ». Et certains ajoutent « et abandonné ». Étant donné qu'il faut répéter 3 fois cette formule, on ajoutera, lors d'une répétition, « et abandonné ». Et ce qu'on souhaitera consommer vendredi devra être mis de côté pour ne pas être dispersé et nécessiter une nouvelle recherche.

### 17-17.Le jeûne des premiers-nés

Les premiers-nés jeûnent aussi cette année, mais ne jeûnent pas la veille de Pessa'h parce que c'est Shabbat, ni ne jeûnent le vendredi parce que c'est la veille de Shabbat, mais jeûneront le jeudi. Et celui qui jeûne fera attention à ne rien manger avant la prière du matin, ni café ni rien, à moins qu'il ne se lève avant l'Aube. Et il faudra aller à la synagogue pour entendre un discours pour la fin de l'étude d'un traité. Aujourd'hui, avec l'aide d'Hachem, il y a beaucoup de garçons qui terminent un traité, mais il faut terminer un traité avec amour et affection et ne pas le lire rapidement. D'un autre côté, une personne ne prendra pas un grand traité qu'elle ne peut pas finir.

### 18-18.Un père pour son fils et le jeûne pour les filles

Et certains sont en désaccord et disent que puisque le jeûne a été reporté, il sera complètement annulé, et Maran (chap 470) accepte cela. Et malgré tout,

le mieux, s'il est possible pour le premier-né, est de participer à la fin d'un traité ou d'autres repas mitsva comme une circoncision, le rachat du fils et le repas d'un marié, c'est bien. Et un père qui a l'habitude de jeûner chaque année à la veille de Pessah pour son fils aîné jusqu'à ce qu'il grandisse est complètement exempt cette année du jeûne. De même que les filles premières-nées, même dans les endroits qui jeûnaient la veille de Pessah habituellement, cette année sont complètement dispensées, et il n'est pas nécessaire pour elles d'assister à la fin d'un traité. Parce qu'il n'y a pas une si grande obligation pour la fille de ce jeûne. Mais ils avaient l'habitude de jeûner. Et tout cela dans d'autres années et pas dans une année telle que celle-ci où le jeûne est avancé.

### 19-19.Brûler le Hamets

Bien que le vendredi, qui est le 13 Nisan, il soit permis de manger du hamets toute la journée, puisque Pessah n'est pas encore arrivé, il est en tout cas bon de brûler le hamets le vendredi, à la cinquième heure, afin qu'ils n'y ait pas d'erreur dans les années à venir. L'auteur de cela est Rachi , rapporté dans le Mordéhaï. Cela signifie que même les derniers sages ont mis en place des décrets quand ils ont jugé cela nécessaire. En effet, une personne se souviendrait que cette année, nous avons recherché la nuit et avons mangé du hamets toute la journée, et il ferait ainsi l'année prochaine la veille de Pessah.

### 20-20.La vente du Hamets

Il faudra vente le Hamets. Et pourquoi ? Car le Rav de Bnei Brak vendra son Hamets au non-juif préposé. Mais, il n'attend la dernière minute pour le faire. Alors, comment acquérir du Hamets après la vente: «inclusant ce qui sera ajouté par la suite ». Mais, cela n'est pas correct. Il faut clôturer un peu plus tôt.

### 21-21.Donner la clé au rabbin

Et nous avons coutume, sans engagement, que lors de la vente de hamets, nous donnons la clé au rabbin. Mettez-la dans une enveloppe et dites au rabbin de garder la clé. Si le non-juif vient et demande son hamets et est prêt à payer, tout est prêt. On lui dira: « Ici, le hamets est placé dans telle pièce ». Et s'il le souhaite, il pourrait récupérer le hamets. En particulier, pour les épiceries où il y a beaucoup de hamets, pourrait-on le laisser dans le frigo et écrivez à ce sujet hamets et pour le reste casher?! Par conséquent, ils laisseront tout le Hamets dans une pièce fermée et remettront la clé au rabbin, et

paieront au rabbin des frais de courtage. (Et s'il veut une autre clé - il peut).

### 22-22.Deuxième annulation le Chabbat et non vendredi

Et on laissera du Hamets pour les 2 repas de Chabbat, soir et matin. Lors de l'élimination du Hamets de vendredi, on ne récitera pas d'annulation. On récitera la deuxième annulation Chabbat matin, avant le début de l'interdiction. On dira alors: « כל חמירא דאייכא ברשותי דחויתיה ודלא חזיתיה דביערתיה ודלא בערתיה לבטיל ולהו בעפרא דארעא ».

### 23-23.Les affaires Hamets, la veille de Pessah

Un problème existe: on ne pourrait pas laver la vaisselle Hamets pendant Chabbat pour après Pessah. C'est pourquoi, il faudra prévoir d'amener des produits Hamets secs. Et le reste sera amené dans de la vaisselle jetable. Un hassid dirai que ce n'est pas respectable pour Chabbat, mais, dans la configuration exceptionnelle de celui-ci, il comprendrait la nécessité.

### 24-24.Travailler le vendredi

Il sera permis de travailler le vendredi, même un travail artisanal, comme tous les vendredis de l'année. A condition, évidemment, d'avoir fini les préparatifs pour la fête.

### 25-25.Segoula de la veille de Pessah

Il y a une segoula, de Rabbi Chimon d'Istroppoli, dont personne ne connaît l'origine. Mais, il est marqué qu'elle protège des épidémies et de toute maladie. On raconte que, durant la Shoah, certains l'ont lu et ont survécu. Alors, nous ne perdons rien à la lire.

### 26-26.Qu'est-ce que la Hazeret ? La salade verte

Les feuilles de salade avec lesquelles on s'acquitte du devoir du Maror, c'est la Hazerete (Pessahim 39a). Et les ashkénazes n'en avaient pas dans leur milieu d'origine. Qu'ont-ils pris, à la place ? Du raifort, en prétendant que c'est de la Hazerete. Mais, ce n'est pas vrai. Il y en a même qui disent que cela ne correspond pas du tout à la miswa du maror. Mais, on n'y peut rien. Telle était leur habitude. Aujourd'hui, beaucoup ont l'habitude de manger un peu de raifort , en souvenir de leur habitude russe ou polonaise, et ajoutent de la salade verte.

### 27-27.Vérification de la salade

Mais elle doit être soigneusement nettoyée des vers

et autres. Et le Ben Ish Hai apporte une histoire (1ère Année, Parshat Tzav paragraphe 27) qu'il y avait une femme qui nettoyait la salade très rapidement, et un sage est entré dans la maison, et lui a demandé: « Madame, combien de cheveux avez-vous dans la tête ». Elle a dit, « quoi, le rabbin interroge sur les cheveux d'une femme ?! » Il lui dit: « Combien en avez-vous environ? » Elle lui a dit: « 25 000 cheveux. » Il lui a dit: Sachez que le nombre de cils coups que vous mériteriez pour cette laitue atteint 200 000. » Paniquée, elle demande: « Qu'est-ce que j'ai fait? » Il lui a dit: Il y a beaucoup de vers en eux, et pour chaque ver on doit recevoir 195 coups, alors pourquoi faites-vous cela? » Elle lui dit: « Que faire? Nous aimons la salade verte. » Il lui a dit: « Enlevez toutes les feuilles et ne laissez que le tronc, ou vérifiez-la lentement et tranquillement. Et aujourd'hui, il y a une bonne salade de Gush Katif. Mais ne vérifiez quand même pas rapidement.

### 28-28.Quand vérifier le maror et comment le conserver ?

Et cette année, comment faire? Si nous vérifions le samedi, c'est problématique, et s'ils les vérifient dès vendredi et les laissent ensuite dans l'eau jusqu'à la nuit de Pessah, cela s'appelle «conservée», et on ne peut pas s'acquitter avec. [celui qui n'a que du maror qui est resté trempé 24h, et n'a rien d'autre pourrait s'acquitter avec]. Seulement que faut-ils faire? Mettez-le au réfrigérateur (pas au congélateur) ), et

de cette façon ils peuvent l'utiliser. Autre idée : laisser la salade vérifiée dans une serviette humide pour la conserver jusqu'au Séder. Mais, il est plus prudent de mettre au réfrigérateur. Béni soit Dieu que nous ayons un réfrigérateur et que nous ayons toutes les bonnes choses. «Et cette terre, était comme le paradis» (Ézéchiel 31: 35), nous devrions reconnaître cette bonté. Si nous avions construit le temple à l'époque de Bar Kokhva, Nous n'aurions pas d'électricité et pas de réfrigérateur et pas de téléphone et rien. Dieu nous a dit d'attendre, pour nous apporter « une terre bonne et large », « une terre où coule le lait et le miel » (Chemot 3:8). Il faut remercier Hachem pour cela. Baroukh Hachem leolam amen weamen.

### 29-29.Celui qui a béni nos saints pères Avraham,

Itshak et Yaakov bénira tous ceux qui entendent, tous ceux qui voient et tous ceux qui liront plus tard le dépliant Bait Neeman, que Dieu les bénisse de toute bonté, d'une bonne santé et d'un grand succès. Et il donnera aussi tout le bien aux juges de la Haute Cour qui se repentiront, comprendront et reconnaîtront la valeur de la Torah, afin qu'ils ne jouent pas avec elle. Comme il est écrit dans Job (13: 9): « Vous jouerez-vous de lui comme on se joue d'un mortel? ». Et que vous puissiez mériter de nombreuses années bonnes et agréables. Amen ainsi soit sa volonté.



Une histoire vécue du Juste, Rabbi Benyamin Hacohen zatsal

Rabbi Hananel Cohen, fils de Rabbi Benyamin, raconte:

Mon père, maître et rabbin, dont j'incarne l'expiation de sa sépulture, recevait une foule nombreuse tous les après-midis. Au cours des dernières années, mon frère, Rabbi Yéra'hmiel, que Dieu le garde et lui prête vie, se trouvait une partie du temps près de lui. Un jour, mon père demanda à Rabbi Yéra'hmiel s'il avait vu la femme qui venait d'entrer et de ressortir. Il lui répondit qu'il ne l'avait pas vue. Mon père lui dit que cette femme voulait qu'il procéda au rachat de l'âme de son petit-fils, qui avait besoin de se rétablir. Rabbi Yéra'hmiel objecta : <Mais cette femme est décédée depuis plusieurs années déjà.› Mon père lui répondit : <C'est vrai, mais elle était là et me l'a demandé.› En effet, le soir même, son gendre appela pour demander un rachat pour son fils. Mon père, paix à son âme, lui répondit qu'il avait déjà eu son nom plus tôt dans l'après-midi. [Le rédacteur a raconté qu'il se rappelait qu'il était venu ce jour-là rendre visite à mon père et qu'il avait vu Rabbi Yéra'hmiel dans tous ses états. Il lui demanda ce qui n'allait pas et il lui répondit que si des personnes qui n'étaient plus de ce monde venaient voir son père, ça lui faisait peur.]

# MAYAN HAIM

edition

## VAYIQRAH

Samedi

20 MARS 2021

7 NISSAN 5781

entrée chabbat : 18h44

sortie chabbat : 19h51

01 Les défis de la 'Avodat HaQorbanot  
Elie LELLOUCHE

02 Des devoirs du prince  
Amos KAVAYERO

03 Comprendre la notion de sacrifice  
Arié Leib ANCONINA

04 Aux origines de l'abnégation  
Yo'hanan NATANSON

## LES DEFIS DE LA 'AVODAT HAQORBANOT

Rav Elie LELLOUCHE

L'importance, en termes de vertu expiatoire, que revêt le rituel des sacrifices peut conduire l'homme à en détourner le sens. En effet, par le biais de la 'Avodat HaQorbanot, Hachem offre à ses créatures la possibilité de s'amender et de retrouver ainsi une nouvelle pureté. Cependant, le risque est grand de s'attacher à la lettre de ce rituel en en oubliant l'esprit. C'est le sens du reproche adressé par Hachem au peuple d'Israël par la bouche du prophète Yesha'yahou: «*Lama Li Rov Ziv'hé'khem Yomar Hachem. Sava'ti 'Olot Élim Vé'Hélev Mériim* – Que M'importe la multitude de vos sacrifices ? Déclare Hachem. Je suis saturé de vos holocaustes de bœufs, de la graisse de vos victimes» (Yesha'yahou 1,11).

Plus que toute autre Mitsva, et du fait même de sa portée exceptionnelle, l'offrande d'un Qorban appelle une exemplarité dans son accomplissement. C'est pourquoi, explique le Kéli Yaqr, la Torah emploie le terme de Adam pour désigner toute personne animée de la volonté d'apporter un sacrifice: «*Adam Ki Yaqriv Mikém Qorban LaChem* – L'homme qui désirera offrir, parmi vous, un quelconque sacrifice» (Vayiqra 1,2). À travers ce terme, le Texte sacré veut mettre en garde tout individu poussé par sa piété, afin d'éviter deux écueils incompatibles avec la notion même de sacrifice. En effet, comme le souligne également Rachi, le terme Adam fait référence au premier homme. De même, précise le premier de nos commentateurs, que Adam HaRichon, propriétaire unique de la terre entière après sa création, n'offrit pas à Hachem un animal volé en tant que Qorban, ainsi devons-nous veiller à ne pas céder à la tentation du vol aux fins de sacrifice.

Cette mise en garde n'est pas anodine. Il ne s'agit pas, ici, de proscrire, purement et simplement, toute spoliation de son prochain dans le but d'accomplir une Mitsva. Car, comme l'explique la Guémara (Soucca 30a), toute Mitsva qui emprunterait le canal d'une faute, pour en assurer la réalisation, est invalidée par la Torah. Édicté dans le cadre de l'offrande d'un sacrifice, ce principe porte en lui un double message beaucoup plus profond. Le premier se résume à la vérité suivante : on ne peut entrevoir le rétablissement d'une relation avec Hachem, après que celle-ci eût été fragilisée par la faute, en faisant fi de la relation au prochain. C'est, d'ailleurs, le sens que donne le Séfat Emeth à la Hala'kha précisant le moment à partir duquel l'on peut réciter le Chém'a le matin. Ce moment est défini par le Choul'han 'Arou'kh (Ora'h Ha'ím 58,1) comme celui

qui nous permettrait d'identifier, aux premières lueurs du jour, l'une de nos connaissances à une distance de quatre coudées. Pour le Séfat Emeth, cette corrélation temporelle sous-tend une corrélation existentielle. L'on ne peut prétendre prendre sur soi le joug divin, acceptation dont témoigne la Mitsva du Qéariat Chém'a, sans être à même de reconnaître son prochain et nos obligations à son égard.

Le second message porté par la référence à Adam HaRichon, seul propriétaire de la terre lors de sa création, s'agissant du texte introductif aux lois des sacrifices, est lié à notre rapport avec les biens matériels. La notion de sacrifice suggère un détachement vis-à-vis d'eux. À travers l'offrande d'un animal c'est l'ensemble de notre rapport à la matérialité qui doit être reconstruit. Le vol, en ce qu'il traduit l'appât du gain et une forme d'allégeance à la matérialité est aux antipodes de ce vers quoi la 'Avodat HaQorbanot nous appelle. S'accaparer frauduleusement une bête pour l'offrir en sacrifice revient à trahir la dimension même représentée par les Qorbanot, dimension prônant la primauté des valeurs spirituelles.

Le second écueil que présente une approche biaisée du service des sacrifices tient, selon le Kéli Yakar, au fait de s'y conformer par esprit de système. Le rituel des Qorbanot ne doit pas relever d'une sorte de conformisme. Il ne saurait être question d'obéir à un standard. Certes, les règles qui encadrent ce rituel s'imposent à chacun mais leur extrême précision invite, justement, à en investir le sens de la manière la plus intime qui soit. À ce titre, la correspondance établie entre la 'Avodat HaQorbanot et la Téphila peut receler un sens nouveau. La Téphila, particulièrement lorsqu'il est question de la prière communautaire, devient un rituel dévoyé dès lors qu'elle obéit à une forme de représentation conventionnelle. La Téphila est le « service du cœur », nous enseignent nos Sages. La Téphila communautaire doit être la jonction, autour de textes communs, de l'ensemble des relations que chacun, respectivement, a le devoir de nourrir personnellement et intimement, avec La Parole Divine. Elle ne saurait se réduire à une récitation désinvestie où seule prévaudrait l'identification au groupe. À l'instar de Adam HaRichon, l'homme en prières doit parvenir à ressentir le caractère éminemment solitaire de son lien avec Hachem, tout en l'inscrivant dans les défis d'une collectivité solidaire.

Les dirigeants font des erreurs. C'est inévitable, et c'est ce que notre Parasha enseigne: Les dirigeants commettent des fautes, et ils doivent en répondre.

La Torah avance sur ce terrain de manière très subtile. Il s'agit des offrandes que l'on doit amener en cas de manquements à l'application de la Loi. Le terme technique est « *shegagah* », qui signifie involontaire (*Wayiqra* 4,1-35). Un acte commis dans l'ignorance qu'il fût interdit, soit qu'on ait oublié ou méconnu la Loi, soit qu'on ait pas été conscient de certaines circonstances. La Torah impose différentes offrandes, qui dépendent du statut de la personne qui a transgressé la Loi, et elle distingue quatre catégories. D'abord le Cohen Gadol. Ensuite «toute la communauté – *Kol 'édat Yisrael*», que Rashi identifie au Sanhédrin. Puis le Nassi, le dirigeant. Enfin, « *Nefesh a'hat* – un individu », un Juif « ordinaire ».

Dans trois des cas, fait observer Rabbi Lord Jonathan Sacks (1948-2020), c'est l'adverbe « *im – si* » qui introduit la loi. Dans le cas du Nassi cependant, c'est le mot « *asher – quand* » (*ibid.4,22*) qui précède la prescription. Il est donc possible que le Grand-Prêtre, que le Grand Sanhédrin, qu'un simple citoyen commettent des erreurs. Dans le cas du Nassi, c'est une quasi-certitude! Les chefs font des erreurs. C'est inévitable, le risque professionnel majeur de leur métier.

Nassi est le terme générique qui désigne un dirigeant: gouverneur, roi, juge, prince... Il s'agit en général du détenteur du pouvoir politique. À l'époque de la Mishna, le Nassi exerçait le pouvoir d'un quasi-gouvernement, représentant le peuple juif auprès des autorités romaines.

Rabbi Moshé Sofer (le 'Hatham Sofer, 1762-1839) demande pourquoi, alors que les fonctions de dirigeants dans le domaine de la Torah ne sont jamais dynastiques, celle du Nassi fait exception. La réponse que donne ce Maître est qu'avec le déclin de la monarchie à l'époque du second Temple et après sa destruction, le Nassi assumait nombre de fonctions royales. Son rôle, à l'intérieur comme à

l'extérieur, était plus politique et diplomatique que religieux.

Pourquoi la Torah semble-t-elle considérer que cette sorte de pouvoir entraîne plus facilement à l'erreur celui qui l'exerce ? Le Sforno cite le verset : « *Yechouroun, engrassé, regimbé* » (*Devarim 32,15*). Ceux qui détiennent des priviléges, les avantages de la richesse ou du pouvoir peuvent y perdre leur sens moral, 'has veShalom. Rabbénou Bé'hayé enseigne que les dirigeants tendent à devenir hautains et arrogants. C'est un thème majeur de tout le Tanakh, de cette histoire jalonnée de très grands dirigeants et de rois corrompus. C'est ce que dira bien plus tard le fameux dicton de Lord Acton : « Tout pouvoir corrompt, le pouvoir absolu corrompt absolument. »

Le Rav Munk, citant le Zohar haQadosh, propose une autre lecture. Le Cohen Gadol et le Sanhédrin sont en contact permanent avec ce qu'il y avait de plus saint dans la vie d'Israël. Il vivent dans un monde d'idéaux absous. Le roi ou le dirigeant politique, par comparaison, doivent s'impliquer dans les affaires profanes, la guerre et la paix, l'administration, l'économie, les affaires internationales. La probabilité que ces préoccupations séculières soient une occasion de faute sont bien plus grandes.

Le Meshek 'Hokhma observe que le roi est susceptible de s'égarer derrière le sentiment populaire, on dirait de nos jours l'opinion publique. Le Cohen Gadol ni le juge n'ont à répondre devant le peuple. Le roi, lui, doit s'appuyer sur le soutien populaire, sans lequel son trône est vulnérable. Mais le risque est manifeste : faire la volonté du peuple, ce n'est pas forcément faire la Volonté de Dieu. Les exemples ne manquent pas dans notre longue histoire.

Il y a d'autres raisons encore. La politique est une arène conflictuelle. On y agit dans le domaine du court-term, des jeux à somme nulle : ce que l'un gagne, l'autre le perd. Cherchant à maximiser les avantages pour lui-même et son groupe, le dirigeant entre nécessairement en conflit avec ceux qui cherchent eux

aussi à maximiser leurs gains à son détriment.

C'est le cas des sociétés libres.

Il existe bien des sociétés sans conflit apparent, mais elles ne peuvent être que tyranniques, ou totalitaires. Or, de manière constante et radicale, la Torah s'élève contre la tyrannie, celle de Nemrod ou d'Antiochus, celle d'A'hashverosh ou de César. La Torah que le roi doit porter constamment avec lui est l'antidote même de la tyrannie !

Reste que dans une société libre, quelle que soit la voie choisie par le dirigeant, elle plaira aux uns et irrite les autres. C'est inévitable.

La politique exige de difficiles arbitrages. Un chef doit peser des intérêts contradictoires, et peut commettre des erreurs de jugement. On peut illustrer cela en évoquant une des pires tragédies de notre histoire.

Après la mort du roi Shelomo (Salomon), le peuple vint se plaindre à son successeur Ré'hov'am, de ce que son père Shelomo leur avait imposé d'insupportables fardeaux, en particulier au moment de la construction du Temple. Sous la conduite de Yérovam ben Névat, ils demandèrent au roi de soulager leur joug. Celui-ci consulta, d'abord les anciens, qui conseillèrent d'écouter la plainte légitime du peuple, puis ses propres amis, qui lui enjoignirent de ne rien céder. (1 Mélakhim 12,1-15)

Ce second conseil se révéla catastrophique, et eut pour conséquence irréparable la division en deux états du royaume légué par David et Shelomo, deux royaumes à terme incapables de résister à des voisins bien plus puissants.

Contrairement aux Cohanim et aux juges, les chefs politiques ne peuvent éviter de commettre des erreurs, parce qu'il n'existe aucun manuel qui indique infailliblement la voie à suivre pour mener les hommes et les nations. Les prêtres et les juges appliquent la Halakha. Pour le roi, chaque situation est particulière, et ce qui compte n'est pas la règle à appliquer, mais la capacité à « lire » la situation, et la combinaison unique des facteurs qui la constituent.

On voit qu'en la matière, le fait d'appliquer servilement des recettes idéologiques s'avère généralement désastreux, comme l'exemple des régimes inspirés du marxisme l'a montré.

C'est pourquoi il est si facile de se tromper en politique, si difficile de trouver la juste voie.

Le Midrash rapporte le commentaire de Rabbi Né'hémiah sur le verset des Proverbes : « Mon fils, si tu t'es porté garant pour ton prochain, si tu as engagé ta parole pour un étranger » (Mishlei 6,1)

Tant qu'un homme est un citoyen [c'est-à-dire n'ayant à se préoccuper que de son Service divin personnel] il n'aura pas à répondre pour les fautes de la Communauté. Mais une fois qu'il a été mis à la tête, et qu'il a revêtu le manteau princier, il ne peut plus dire : « Je dois m'inquiéter de mon bien-être, je ne suis pas concerné par [le destin de] la Communauté. » Au contraire, tout le fardeau des affaires communautaires repose désormais sur ses épaules. S'il voit un homme qui fait violence à son prochain, ou qui commet une transgression et ne cherche pas à l'en empêcher, il devra lui-même en répondre. » (Shemot Rabba 27,9)

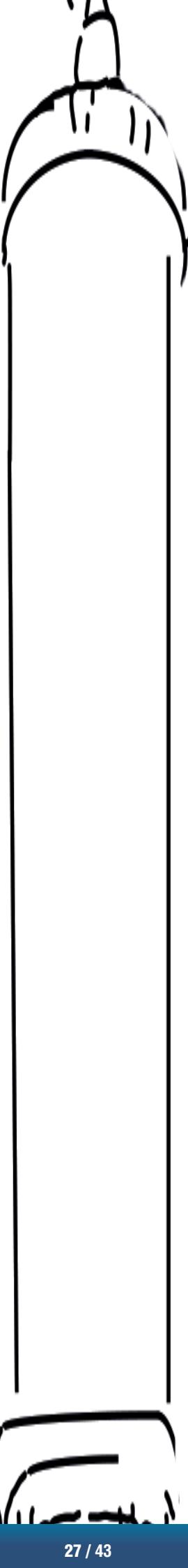
Un individu est responsable de ses propres fautes, et dans certaines

circonstances, de celles de son prochain s'il n'a rien fait pour les prévenir. Mais le prince, lui, est tenu pour responsable des fautes du peuple. Avec le pouvoir vient la responsabilité.

Le dirigeant doit prendre des décisions auxquelles répugnerait toute conscience humaine. Il doit décider de la guerre, sachant que des hommes vont souffrir et mourir. De lever des impôts, sachant que des familles vont s'appauvrir. Et pour ne rien arranger, c'est seulement après l'événement qu'il connaîtra, peut-être, si sa décision était ou non justifiée.

L'approche juive de la gouvernance, poursuit Rabbi Sacks, est une combinaison originale de réalisme et d'idéalisme. Elle reconnaît le fait que les dirigeants font nécessairement des erreurs, mais elle soumet constamment la politique à l'éthique, le pouvoir à la responsabilité, le pragmatisme aux exigences de la conscience.

L'important n'est donc pas que le



dirigeant ne fasse pas d'erreurs : on ne peut pas les éviter ! Ce qui compte, c'est qu'il soit constamment exposé à la critique prophétique, et qu'il étudie assidûment la Torah, qui lui rappellera l'origine transcendante des critères de jugement, et la sainteté des objectifs ultimes de l'humanité. L'essentiel, du point de vue de la Torah, c'est que le prince soit assez intègre pour admettre ses fautes, et le manifeste à tous en amenant l'offrande expiatoire qui lui est spécifique.

Rashi rapproche l'adverbe « *Asher* » (quand) du mot « *Ashrei* » (heureux) : « Heureuse la génération dont le prince prend à cœur de présenter une kappara pour ses fautes commises par mégarde, à plus forte raison doit-il regretter ses fautes délibérées ! » (Horayoth 10b).

Le leadership exige deux sortes de courage: la force de prendre des risques, l'humilité de reconnaître qu'on a échoué.

## COMPRENDRE LA NOTION DE SACRIFICE

Le livre de Vayiqrah communément appelé livre du lévitique traite des problèmes sacerdotaux et tout particulièrement du sacrifice ou don à la Divinité. Nous caractériserons plus particulièrement ce thème en indiquant qu'il est question ici de la manière de réaliser un don.

Il apparaît de prime abord que l'interjection de cette paracha « Vayiqrah, il a appelé » dénote plus que d'une simple interpellation dans la mesure où cette dernière est divine. Il peut nous apparaître dès lors surprenant que la Divinité s'intéresse à la manière dont nous dispensons nos dons. Essayons de comprendre la nécessité de la Torah à intervenir dans la façon dont nous disposons de nos cadeaux.

Le premier récit d'offrande divine qui nous est relaté est celui de Caïn qui dans sa précipitation offre des fruits de sa terre. Étrangement, ce cadeau est refusé pour laisser entendre comme seule justification divine un silence. Il ne reste donc à cet ancêtre qu'à essayer de saisir par lui-même les raisons de cet échec. Pour accompagner tardivement cette démarche, nous pouvons nous poser la question de « qu'est ce qu'un

cadeau réussi » et penser que celui-ci ne passe pas foncièrement par l'intention qui serait la meilleure mais se doit d'être accompagné de formes. C'est de ce légalisme dont traite notre Parasha et dont nous tâcherons de dessiner les contours.

La Parasha présente l'oblation, et plus précisément celle animale, dont elle codifie la nature, le rituel sacrificiel ainsi que celui de sa consommation. Pour résumer, nous avons donc une oblation qui ne peut se réduire au simple don mais devra s'accompagner d'une action. Outre le fait de donner ce sacrifice, ce dernier devra donc être accompagné par l'immolation de l'animal. Dès lors se posera le problème de sa consommation. On pourrait se demander en quoi le choix de la nature animale du sacrifice est particulièrement judicieux, mais il semble pertinent que ce cadeau réponde d'un besoin qui nous est constitutionnel et qu'alimente la faim. Ainsi, la nature du sacrifice répondrait d'un besoin qui nous est vital. Mais à quoi correspondrait alors le légalisme qui entoure cette oblation? Pour reprendre notre analogie humaine, il faut peut-

Arié Leib ANCONINA

être entendre que chaque besoin répond d'une demande et que derrière cette demande se trouve le rapport de l'autre par l'objet. Nous n'occulterons pas le fait que dans certaines situations le seul besoin impérieux de se nourrir et que confère notre instinct animal, amène l'individu à se nourrir pour ne pas mourir. Cependant, lorsque ce besoin dépasse ce seul instinct, alors il peut répondre d'une demande. D'ailleurs, on remarquera que lorsque notre besoin de se nourrir au sens premier n'est plus, il nous est demandé de nous intéresser à l'autre par la Tsédaqa et se soucier que son prochain ne manque pas. Remarquons, par ailleurs que certaines oblations sont destinées à être consommées quand d'autres seront partiellement consommées. Ce point est intéressant car il nous invite à une posture différente suivant le formalisme qu'entourera le don.

Aussi, dans notre rapport à la façon de composer un sacrifice, nous pouvons visualiser le rapport que nous devons entretenir avec l'autre qu'il soit divin ou humain.

« Il appela Moshé. »

(Wayiqra 1,1)

Des premiers mots de ce verset, nos Sages de mémoire bénie ont tiré de nombreux enseignements, centrés sur ce que la Torah nous apprend des midot exceptionnelles de Moshé Rabbénou. Qui, en effet, n'envierait les mérites qui ont permis d'écrire ces trois simples mots : « Wayiqra el Moshé – Il appela Moshé » ?

Le plus connu de ces enseignements insiste sur l'humilité de notre guide, plus grande que celle d'aucun autre homme (Bamidbar 12,3). C'est une des raisons de la graphie diminuée du « נ » final dans nos séfarim.

Le Kéli Yakar enseigne que le mot « Alef » connote aussi l'étude, comme il est écrit : « Ha'haresh waalèfekha 'hokhma – Tais-toi et je t'enseignerai la Sagesse. » (Iyov 33,33). Ce petit « נ » est une indication que la Torah se maintiendra chez celui qui « se fait petit ». C'est pour cela que Hashem a appelé Moshé, celui qui avait dit : « Je ne suis pas un homme de paroles... » (Shemot 4,10).

Le Midrash, cité par le Rav Issakhar Rubin, enseigne que « Moshé avait dix noms : Yéred, 'Héver, Yéqoutiel, Avi-Guédon Avi-Sokho, Avi-Zanoa'h [Toviya, Shéma'ya, Lévi et finalement Moshé] »

L'abondance de noms et de titres, dans l'histoire de toutes les nations, est toujours un signe d'honneur, mérité ou non. Le Pharaon, par exemple, recevait à son couronnement une titulature composée de cinq noms différents, qui renvoyaient selon les cas à la puissance, la compétence, la fécondité, la vitalité etc.

Le Midrash poursuit en expliquant la dimension symbolique des noms de notre Maître, et nous entraîne bien loin de la puissance militaire ou de la politique impériale aussi bien que de la pensée magique : « Yéred parce qu'il a fait descendre (*horid*) la Torah dans ce monde [...] Avi-Sokho parce qu'il est le père (av) des prophètes,

qui contemplent (*sokhim*) l'Esprit de sainteté [...] »

En d'autres termes, ces noms évoquent la force prophétique de Moshé, incarnation non de la Divinité (que le roi d'Égypte prétendait figurer), mais de la Torah, de la Loi morale transmise à l'humanité, et de la vocation unique du Peuple choisi.

Et pourtant, la conclusion du Midrash a de quoi nous surprendre, comme nos Sages, virtuoses de la pensée déconcertante, savent si bien le faire : « HaQadosh Baroukh Hou a dit à Moshé : "Par ta vie ! Parmi tous les noms qui t'ont été attribués, Je ne t'appellerai que par celui que t'a donné Bithya fille de Par'o [au sujet de laquelle il est écrit] : "Elle lui donna pour nom Moshé" » (Shemot 2,10) [C'est pourquoi notre verset énonce :] « Il appela Moshé »

Pourquoi ce nom, parmi toutes les glorieuses possibilités de nommer notre Prophète ? Pourquoi le nom qu'une princesse idolâtre lui a attribué, et qui ne semble rien signifier d'autre que le fait que Moshé a été sorti des eaux du Nil : « **Elle lui donna le nom de Moshé, disant: «Parce que je l'ai retiré (mechithihou) des eaux.** » (Ibid.) » Rashi établit d'ailleurs le sens exact du mot « *mechithihou* » : « retirer, comme dans : « retirer (*mich'hal*) un cheveu du lait » (Berakhot 8a) »

Pourquoi donner à Moshé un nom qui non seulement n'évoque pas du tout ses mérites et sa stature spirituelle, mais encore ne s'applique pas à sa personne, mais à celle qui le lui a donné ?

Le Rav Rubin, au nom de Rabbi 'Hayim Shmulévitz (1902–1979, Rosh Yeshiva de Mir) explique que certes « ce nom se rapporte au fait qu'il a été tiré des eaux, mais l'acte accompli par Bithya fut loin d'être banal. Elle avait risqué sa vie pour l'accomplir, puisqu'elle avait enfreint de décret de son père, pour arracher à la mort un nouveau-né d'Israël ! »

Dimanche dernier, nous avons eu la joie de recevoir le Rav Amram Cohen, un Talmid 'Hakham ainsi qu'un fidèle ami du Beth haMidrash, qui a

pu rendre (fût-ce grâce à des moyens électroniques) sa visite annuelle, et donner son magnifique chi'our de halakha, Baroukh Hashem.

Au sujet du rabbit, du prêt à intérêt que la Torah interdit, il a rapporté la controverse entre nos Sages sur le statut de l'intérêt pris par le prêteur. S'agit-il d'une dette, comparable au produit d'un vol, que le Beth Din aurait dès lors le droit de venir saisir ? Ou bien est-ce l'objet d'une mitsva positive (celle de rendre l'intérêt pris de manière interdite), auquel cas le tribunal ne pourrait saisir la somme, mais devrait obliger le prêteur à la restituer à l'emprunteur, y compris par la contrainte ?

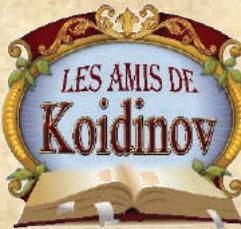
Un des arguments pour expliquer le statut du rabbit, c'est que l'argent ou les biens acquis de cette manière s'incorporent à la personne qui a prêté à intérêt, et agissent à la manière d'une force négative. La seule manière de s'en libérer, c'est de rendre cette somme ou ce bien à celui dont on l'a privé.

Le Rav Shmulévitz nous fait savoir que l'inverse est également vrai : « L'immense abnégation dont Bithya avait fait preuve en sauvant Moshé avait pénétré en lui, dans son corps et dans son âme, car tout ce que le donneur offre au receveur imprègne celui-ci jusque dans les profondeurs de son être. À l'origine du dévouement (messirout nefesh) qui a caractérisé notre guide et prophète, de cette annulation de soi-même face aux besoins d'autrui, il y avait la messirout nefesh de Bithya, fille de Par'o ! »

Et on comprend ainsi que Hashem, dans Sa Torah, a choisi d'appeler Moshé par le nom qu'en premier lieu lui a donné une princesse égyptienne : « Voilà pourquoi, poursuit Rav Shmulévitz, Hashem Lui-même l'appela par le nom qu'elle lui avait donné, et qui reflétait parfaitement cette qualité d'abnégation, par laquelle Moshé Rabbénou a pu atteindre les niveaux spirituels les plus sublimes. »

**Ce feuillet d'étude est dédié à la mémoire de Elisha ben Ya'acov DAIAN**





## Préparations de Pessa'h

Par l'Admour de Koidinov chlita

Les juifs sont actuellement occupés par l'injonction de se débarrasser du 'Hamets (pâte levée). La 'Hassidout explique que le 'Hamets fait allusion au Yetser harah, car la matsah n'est constituée seulement que de farine et d'eau ; par contre le 'Hamets est composé de bien d'autres ingrédients qui font fermenter la pâte ; ainsi en est-il de l'âme de l'Homme, comme le verset nous dit : « *Hachem fit l'Homme droit et eux ont l'esprit tortueux* », à savoir que **l'âme de l'Homme veut faire la volonté de son créateur, mais les désirs du corps l'en empêchent. Alors chaque fois que le juif va éliminer du 'Hamets, il doit penser en lui-même qu'il efface de son cœur toute chose mauvaise.**

Comme cette histoire qui a été racontée au sujet d'un homme qui se trouvait chez notre maître zatsal, le Saba Kadicha de Lechovitch et devait rentrer chez lui pour Pessa'h, mais il voulait recevoir au préalable une bénédiction de son Rebbe qui lui donna les instructions suivantes : lorsqu'il passerait par la ville de Mouch, qu'il salue les 'Hassidim habitant là-bas, et leur disent : « **on recherche (le 'hamets) dans les trous et dans les interstices** ». L'homme arriva dans la ville, le soir du 14 Nissan (nuit de la recherche du 'Hamets) et se rendit à la synagogue. Puisqu'il était pressé de rentrer chez lui, il ne rentra pas à l'intérieur, mais frappa à la fenêtre, et leur rapporta les propos de leur maître : « le Rabbi a dit : on recherche (le 'hamets) dans les trous et dans les interstices ». Les 'Hassidim s'apprêtaient à ce moment-là à entamer la prière du soir, mais dès lors qu'ils entendirent les paroles du Rabbi, ils s'éveillèrent aussitôt au repentir, et prièrent avec une grande dévotion durant plusieurs heures.

Nous nous devons d'expliquer ce que représente "*ces trous et ces interstices*". Les trous se trouvent dans les murs, et l'habitude est d'y déposer des objets, et il est donc possible qu'une fois, on y ait déposé et oublié du 'hamets. Cela nécessite donc une recherche. Quant aux fentes et aux interstices, bien qu'en général rien n'y est déposé, nous craignons qu'il y soit tombé des miettes de 'hamets à l'insu de la personne. Il faudra donc là aussi effectuer une inspection.

Tout ceci fait allusion à la **destruction du 'hamets qui se trouve dans le cœur**, car l'Homme doit nettoyer son cœur de tout comportement et désir mauvais. Il existe donc de mauvais comportements par lesquels l'Homme trébuche consciemment, mais la chose est ensuite oubliée. Et à ce sujet, **l'Homme doit se rappeler de ces mauvais traits de caractère qui le font trébucher afin de s'en débarrasser définitivement. Par contre, il y en a d'autres qui se trouvent cachés au plus profond de l'âme, et dont il n'a pas conscience ; même ceux-là, il faudra les rechercher profondément afin de les éliminer.**

Si l'Homme accomplit la recherche et l'élimination du 'Hamets comme il se doit, avec l'intention d'éliminer de son cœur toute aspérité de yetser hara, il méritera d'avoir un cœur pur et prêt à recevoir la lumière de Pessa'h, pour sortir son âme des ténèbres, vers la grande lumière, et de l'asservissement vers la libération.

Vous pouvez faire un don en tant que "kim'ha depiss'ha" qui amènera de la lumière aux 720 personnes qui sont dans l'attente via le lien [allodons à raison de 45€/personne:](https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov)  
<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>

Contact : +33782421284



+972552402571

Publié le 16/03/2021



## VAYIKRA

[www.OVDHM.com](http://www.OVDHM.com) - [dafchabat@gmail.com](mailto:dafchabat@gmail.com)

Recevez la "Daf de Chabat"!  
054 976 54 17 

## Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

**« Et toute offrande de ton oblation tu la saleras dans le sel, et tu n'omettras pas le sel de l'alliance de ton Elokim de sur ton oblation, sur chacune de tes offrandes tu approcheras du sel »** (vayikra 2;13)

**S**ur ce verset Rachi nous enseigne qu'une alliance a été conclue avec le sel lors des six jours de la création du monde, au terme de laquelle Hachem a promis aux eaux d'en bas d'être présentes sur le Mizbéa'h sous forme de sel et de Nissoukh Hamaïm (libation d'eau), lors de la fête de Soukot.

En effet, comme l'explique le Yalkout Yts'hak, le second jour de la création, lorsque Hakadoch Baroukh Hou sépara les eaux inférieures des eaux supérieures, les eaux inférieures se lamentèrent et dirent : « Malheur à nous qui n'avons pas mérité de loger dans les sphères supérieures, à proximité du Créateur ! » Ces eaux malheureuses essayèrent tout de même de s'élever, pour essayer de résider près de Hakadoch Baroukh Hou, mais Hachem les contraignit à rester en bas. Pour les récompenser d'avoir ainsi grandi l'honneur du Créateur, Hachem promit aux eaux inférieures que les Bnei Israël ajouteraient du sel de mer pour accompagner chacun de leurs korbanot et qu'elles seraient répandues sur le Mizbéa'h au travers des Nissoukh Hamaïm.

## LA NÉCESSITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Rama (Or Ha'haïm 167, 5) explique que c'est une Mitsva d'apporter du sel sur la table, car la table est comparée au Mizbéa'h, et la nourriture, au Korban. C'est pour cela que nous avons l'habitude, après avoir récité la brakha sur le pain, de le tremper dans le sel avant de le consommer.

La Guémara (Berakhot 5a) nous enseigne au nom de Rabbi Chimone ben Lakhich que le terme « alliance » a été dit en ce qui concerne le sel et les souffrances. À propos de l'alliance de sel, il est écrit « tu n'omettras pas le sel de l'alliance... » (Vayikra 2;13). Et à propos des souffrances il est écrit « ce sont les termes de l'alliance » (Devarim 28;69). **Suite p3**



## Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

**L**e verset énonce : « Si tu apportes un korban entièrement brûlé, tu prendras une pièce de gros bétail, mâle, sans défaut, et tu l'apporteras à la Tente d'Assignment (Michkan). Tu l'approcheras volontairement devant Hachem... ».

Les Sages de mémoire bénie font une exégèse de ce verset. Il est écrit : « Il sera approché... », c'est-à-dire que le Beth Din pourra obliger le fauteur à amener cet holocauste. Le korban dont traite ces versets est le 'Ola (entièrement consumé) qui vient expier la non-application d'une Mitsva. Or, plus loin il est écrit : « C'est volontairement qu'il sera approché ». Donc, c'était d'un plein accord ! D'un côté, le verset parle d'obliger le fauteur, de l'autre on dit que c'est en plein accord... Il faut choisir ! Réponse de la Guemara (Roch Hachana 6) : on obligera le fidèle à amener la pièce de bétail jusqu'à ce qu'il dise « J'accepte ! » Ce même phénomène, on le retrouve dans l'application des commandements. Par exemple, un homme qui refuserait de construire sa cabane de Souccoth, le Beth Din aura la prérogative de l'obliger au point de lui donner des coups jusqu'à ce qu'il accepte (Ketouvoth 86) !

La question fondamentale : à quoi cela rime de donner des coups pour arriver à obtenir son acquiescement, c'est une acceptation biaisée, Monsieur le rabbin ! Où est cet accord de plein gré dont parle les Rabbanim d'étudier et de pratiquer la Tora par libre choix (en version libre, pour les extrémistes gauchistes, et ceux qui leur ressemblent, c'est du pur fanatisme religieux !) ?

Si c'est la main forte qui est employée face au fauteur, alors quel est le libre consentement de faire la Mitsva ? Intéressante question pour un orthodoxe, n'est-ce pas ? Cette même question est posée dans le Ram-

## DES COUPS POUR OBTENIR SON ACQUIESCENCE?



bam (Hilkhot Guérouchin 2.20). Il est notifié dans les lois du divorce religieux (Guet) que c'est au mari, de son plein gré, de donner le Guet à sa femme, et pas le contraire ! Cependant, il existe des cas mentionnés dans la Guemara, et dans la jurisprudence des tribunaux rabbiniques, qu'une femme a le droit de demander de divorcer de son mari. Dans ces cas particuliers où le mari récalcitrant ne donne pas son accord, le

Beth Din pourra utiliser la manière forte afin de faire accepter la décision. Attention, ce ne sont que les autorités religieuses qui ont la prérogative de juger l'affaire, si véritablement la femme est dans ses droits, et d'obliger le mari à donner le Guet. Dans le cas où la femme se rend vers les instances civiles pour faire pression sur son mari, et qu'au final, il craque devant les menaces, le Guet sera invalide. Et les enfants d'un second mariage seront des Mamzerim (enfants nés d'une relation interdite par la Tora). Il faut d'abord se rendre auprès des instances de la communauté. Seul le Beth Din jugera. Cependant, après que le Beth Din ait opéré toutes sortes de pressions sur le mari et que, finalement, celui-ci obtempère, le Rambam explique qu'il ne s'agit pas d'un cas de force majeure, qui serait un vice dans le Guet. Car il explique que c'est le yetser hara' (mauvais penchant), l'ego, qui empêche de pratiquer la Tora et les Mitsvoth. Lorsque le Beth Din exerce des pressions sur le récalcitrant, et qu'au final celui-ci accepte, cela veut dire que les pressions du Beth Din ont réveillé son désir de divorce. Car, dans le fond, un homme veut foncièrement pratiquer la Tora et les Mitsvoth ! C'est le mauvais penchant qui l'en empêche ! Donc après qu'il ait accepté, il a dévoilé sa véritable volonté/personnalité ! Fin du Rambam.

Rav David Gold ☎ 00 972.390.943.12



**L'organisation  
la clé de la réussite  
N'attendez pas la dernière minute !**

Téléchargez  
la check-list  
[ovdhm.com](http://ovdhm.com)  
indispensable !



# La Hagada Bé Sédère

Une Hagada indispensable recommandée par nos grands Rabanim

**EBOOK DISPONIBLE EN TELECHARGEMENT LIBRE  
SUR NOTRE SITE [www.ovdhdm.com](http://www.ovdhdm.com)**



La Hagada expliquée pas à pas, de nombreux commentaires clairs et précis,  
des midrachim, des illustrations...

Couverture souple - 250 pages



## L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

**L**e livre de Vayikra nous décrit minutieusement les sacrifices qu'on amenait au Temple. De nos jours, nos prières remplissent le rôle de ces sacrifices, mais avons-nous conscience de la force de nos prières ? A ce sujet, écoutez plutôt l'histoire suivante...

Un jour, un roi convoqua ses ministres et ses conseillers et leur demanda de se rassembler autour d'une grande piscine qui se trouvait dans le parc de son château. Il leur montra qu'au fond de la piscine, reposait un énorme coffre rempli de diamants, de pierres précieuses et de perles. "Celui qui réussira à descendre au fond de la piscine et à en extraire le coffre, recevra le trésor de diamants qu'il contient", déclara le roi.

Ayant entendu l'alléchante déclaration du roi, tous les sujets du royaume se réunirent et tentèrent leur chance. Personne ne doutait de la bienveillance du roi car chacun connaissait son désir de leur accorder des bienfaits.

Cependant, personne ne réussit à remplir cette mission. Des milliers de personnes essayèrent de retirer le coffre de l'eau mais en vain.

Le roi, rempli de bonté de cœur, était assis sur son trône et observait les échecs et les tentatives vaines de ses sujets avec beaucoup de tristesse.

Soudain, un des sujets du roi qui était particulièrement perspicace s'étonna du fait que personne ne réussisse à s'emparer du coffre. Il se dirigea vers la piscine, observa attentivement le coffre posé au fond de l'eau avant de regarder aux alentours.



## LEVER LES YEUX VERS LE CIEL

C'est alors qu'il réussit à percer le secret et la raison des échecs de ses compatriotes. Afin de s'assurer d'avoir raison, il alla demander au roi: est-ce qu'une des conditions pour sortir le coffre est de se mouiller, ou bien est-il possible de retirer le coffre sans se mouiller du tout ? Le roi comprit alors que cette personne était très intelligente et qu'elle avait découvert le secret. Le roi lui répondit qu'en effet il n'était pas nécessaire de se mouiller, que ce n'était pas une condition pour remplir la mission.

Quand cet homme entendit la réponse du roi, il grimpa rapidement en haut de l'arbre dont les branches s'étendaient au-dessus de la piscine et s'empara du... coffre.

Que s'était-il passé ? Le roi voulait tester la sagesse de ses sujets. Il pendit le coffre aux branches de l'arbre et le coffre qui semblait reposer au fond de l'eau n'était en fait que le reflet du coffre accroché dans l'arbre.

Cet homme vif d'esprit, qui découvrit le vrai coffre à diamants pendu à l'arbre, le reçut en cadeau et gagna l'estime du roi pour sa sagesse d'esprit.

L'explication est claire ! Notre Père céleste est miséricordieux et compatissant, il désire nous accorder ses bienfaits, ses bénédictions et la réussite en abondance. Pour mériter cela, il nous suffit de faire une seule chose: regarder en haut, vers l'endroit où se trouve le vrai coffre à diamants, c'est-à-dire, lever les yeux vers le ciel et demander au Créateur de réaliser tous nos souhaits !

Rav Moché Bénichou

## DOSSIER SPECIAL

EN DIRECT D'EGYPTE

## Les dix plaies d'Egypte...comme si vous y étiez!

<http://www.ovdhdm.com>



### Zoom sur la Paracha...

Rav Ovadia Breuer

**L**e seder de Pessah est ponctué de quatre coupes de vin dont la consommation obéit à des halakhot précises. C'est pour cela qu'il est interdit de boire un verre supplémentaire entre le troisième et la quatrième coupe de vin. Au-delà des raisons halakhiques (Shoulha Aroukh Chap. 479), les maîtres du moussar y ont également décelé un enseignement moral.

Le Rabbi Mordechai Miller, dans Le Yom Tov Chiour, pose la question: Pour quelle raison ne peut-on rajouter de verre entre le troisième et le quatrième ?

Dans

Berechit (15,23) HM fait une prophétie à Avraham Avinou (Bereshit 15,13): "Tes descendants seront étrangers sur une terre qui ne sera point à eux ils y seront asservis et opprimés durant quatre cent ans".

Cette prophétie indique que l'exil en Egypte sera graduel: d'abord étranger, puis esclaves, puis durement opprimés, vivant dans de très difficiles conditions matérielles.

Le Maharal (Gvourot HM, Chap. 60) indique que notre situation en Egypte requerrait trois libérations: matérielle, sociale et

géographique. Et c'est le sens de la proclamation que HM fait à Moshe: "C'est pourquoi dis, aux Bnei Israel: Je suis l'Éternel ! Je vous soustrairai aux souffrances de l'Egypte, et je vous délivrera de leur servitude, et je vous ferai sortir avec un bras étendu, et par de grands jugements. Je vous prendrai pour moi comme peuple" (Shemot 6,6-7).

Les quatre coupes de vins furent instituées en souvenir de ces quatre expressions de délivrance: הַצָּאתִי, וַיַּצְאֵת, וְאֶלְעָזָר, וְלֹא-יָהָר.

Les verbes soustraire, délivrer et sortir sont les trois libérations matérielle, sociale et géographique. Un quatrième verbe apparaît également: prendre. Le verbe 'prendre' est singulier car il ne caractérise pas une libération mais une élévation spirituelle. Nous sommes le peuple d'HM sur Terre.

Une question se pose alors, pourquoi cette élévation succède immédiatement après la libération ?

Le Rabbi Mordechai Miller, répond comme suit: lorsqu'un individu se dégage d'une situation négative éprouvante, il ne peut rester statique, il doit engager ses forces, sous peine de rechute particulièrement lorsqu'il s'agit d'avodat HM.

Ainsi si nous étions sortis d'Egypte sans être pris par HM, nous aurions péché à nouveau. Il fallait donc que notre libération se poursuive de suite et se conclue par une élévation.

Et c'est le sens de la non-interruption entre le troisième et le quatrième verre.

Rav Ovadia Breuer





## Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

## LA NÉCESSITÉ DE L'ÉPREUVE (suite)

De même que dans le cas de l'alliance mentionnée à propos du sel, le sel vient adoucir le goût de la viande. Dans le cas de l'alliance mentionnée à propos des souffrances, les souffrances expient toutes les fautes d'une personne.

Et le Pneï Yéouchoua explique que de même que le sel élimine les impuretés de la viande et la rend consommable, de même les souffrances viennent purifier l'âme et la rendent apte au monde futur.

Cependant il y a lieu de se demander en quoi les souffrances sont une alliance ? Et nos Sages expliquent c'est parce qu'elles nous lient à Ha-chem.

Le Ram'hal (Daât ou Tsvouna) écrit « Toute la grandeur qu'Ha-chem veut faire accéder à l'homme n'est offerte qu'au travers d'un programme bien obscur et par une période de difficultés ». A l'image de ce qui est enseigné dans la guémara (Bérakhot 5a) qu'Ha-chem a attribué aux Bnei Israël trois bons cadeaux, la Torah, la Terre d'Israël et le monde futur ; et tous ont été donnés au travers de souffrances. En d'autres termes que toute souffrance n'est envoyée du Ciel que parce qu'elle est le prélude d'un grand bien qui doit arriver ! Cette difficulté fera grandir l'homme, et ainsi il accédera à un plus grand bien.

Le Rav Pinkus Zatsal explique que nous vivons dans un monde extraordinaire de 'Hessed/bonté dispensé par Ha-chem. Cependant lorsqu'il change cette nature, et fait en sorte qu'il manque quelque chose, c'est alors que nous apercevons de toute Sa grandeur et comprenons combien Ha-chem s'occupe de chacun de nous personnellement. Et c'est en sens que la souffrance est une alliance, car dès qu'elle apparaît, elle nous lie au Créateur. On ne peut apprécier la lumière qu'après avoir été dans l'obscurité. En définitive tout est pour notre bien ultime.

Le Rav Nissim Yaguen Zatsal écrit qu'il y a deux événements qui sont précédés de douleurs : l'accouchement et le Machia'h. Un accouchement, toute femme qui a mis au monde un enfant les a ressenties. Aussi, nous subissons dans notre génération les douleurs de la venue du Machia'h.

Nous devons savoir que de même que les douleurs de l'enfantement sont de moins en moins supportables plus nous l'heure de la délivrance

approche, et au dernier moment, lorsque la femme ressent qu'elle ne peut plus les supporter même une seconde, on entend un « Mazal tov ! ». Il en sera exactement ainsi pour les douleurs de la venue du Machia'h, la situation sera de pire en pire, et au dernier moment, lorsque nous ressentirons que nous ne pouvons plus tenir, viendra soudainement la complète délivrance !

Les événements, de cette année passée sont sans précédent, tous les secteurs ont été touchés et sont soumis à une terrible remise en question de leur théorie. Les plus grands chefs d'Etat ont déclaré à guerre à un ennemi « invisible » comme ils le disent ! Mais ils sont aveugles, et ne voient pas la Main D'Ha-chem, où ne veulent pas la voir. Comme il est dit dans les Téhilim (115) : « ...ils ont des yeux, mais ne voient pas, ils ont des oreilles, mais n'entendent pas... » Et la suite dit « Israël garde sa confiance en l'Eternel ! Il est leur soutien et leur protection... Vous, ceux qui craignent l'Eternel, ayez confiance en l'Eternel. Il est leur aide et leur bouclier »

Le Rav Dessler Zatsal écrit que si les douleurs de l'enfantement du Machia'h nous conduisent à la Téchouva sincère, alors il se révèlera aussitôt. Celui ou celle qui fait Téchouva parce qu'il a reconnu, derrière sa souffrance, la Providence divine, pourra s'élever à des hauteurs sublimes. Et le Rav conclut, que si nous voulons mesurer l'intensité avec laquelle nous avons pris conscience de la nature providentielle des souffrances que nous venons d'endurer, il n'y a qu'à scruter la manière dont nous avons changé notre conduite depuis que nous traversons l'ère des douleurs de l'enfantement du Machia'h.

Renforçons-nous, pour passer cette période un peu salée, et éprouvée par de nombreuses souffrances, pour grandir, se rapprocher d'Ha-chem et s'unir avec Lui une alliance éternelle, et mériter de voir la délivrance finale très prochainement. Comme la guémara nous enseigne (Roch Ha-chana 11a) « Rabbi Yéhochoua dit : 'En Nissan, ils ont été libérés, en Nissan ils seront libérés' ». Amen

Rav Mordékhai Bismuth—mb0548418836@gmail.com

**Kim'ha De Piss'ha**

Faites votre don en Euro

J'AIDE UNE FAMILLE

Faites votre don en Shékel



**Rire & Grandir**  
c'est l'histoire de...

**Rire...**

Un grand homme d'affaires avait un conseiller juif qu'il estimait beaucoup, ce qui provoquait évidemment la jalouse de ses collègues, qui jour après jour, suggéraient au grand patron qu'il était inconvenant d'avoir un conseiller juif.

Finalement convaincu, l'homme d'affaires exigea de son conseiller soit de se convertir soit de perdre son statut de conseiller avec tous ses priviléges.

Il prit conseil auprès de sa femme qui commença par refuser, mais après réflexion de la perte de nombreux avantages, elle accepta.

Converti, notre conseiller continua à son poste, mais rongé par le remords, sa santé déclina. Au bout de quelques mois, un peu avant Pessa'h, il annonça au patron : « Je suis né Juif et je resterai toujours Juif. Faites de moi ce que bon vous semble ! »

**À TEMPS OU ATTENDS?**

Sachant qu'il ne pouvait plus se passer de ses conseils, il répondit : « Tu m'es indispensable, et si tu veux je t'autorise à redevenir Juif, et tant pis pour les autres ! »

Heureux, il rentre à la maison tout fier pour annoncer la bonne nouvelle à sa femme qui lui répond en soupirant : « Tu n'aurais pas pu attendre après Pessa'h ? »

**...et grandir**

Rabénou Yona (Chareï Téchouva 1;) écrit « Tarder à se repentir n'existe que chez les ignorants, assoupis et inconscients, ne possédant ni la connaissance ni la compréhension pour s'arracher au plus tôt à leur situation. »

Nous trouvons toujours des excuses pour retarder notre Téchouva, après les vacances, avant les fêtes, à la rentrée... mais pas tout de suite. Essayons d'attraper les opportunités qui nous sont offertes sans retarder l'échéance. Il est presque déjà trop tard....

**L'étude de cette semaine est dédiée pour:**

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

**RÉSERVEZ**  
dès à présent  
votre paracha  
Mariage,  
Bar-Mitsva,  
Guérisons  
Azkara...

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther bat Denise Dina Qu'Hachemleur accorde brakha vé hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouna Qu'Hachemleur accorde brakha vé hatslakha

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Nilaot que Tu réalisés chaque jour envers Ton peuple

Pour l'élevation de l'âme de Denise Dina CHCIHE bat Elise

Pour l'élevation de l'âme de Albert Avraham CHCIHE ben Julie



« Alors le pontife fera fumer le tout sur l'autel comme holocauste, combustion d'une odeur agréable au Seigneur. » (Vayikra 1, 9)

Pourquoi l holocauste devait-il être entièrement brûlé, contrairement au sacrifice expiatoire ? L auteur du Imré Chéfer l explique par le fait que l holocauste expiait les mauvaises pensées, plus graves que le péché lui-même. L auteur du Akéda affirme à cet égard que celui ayant eu de mauvaises pensées et reniant leur caractère reprehensible tire un trait définitif sur ce commandement, tandis que celui qui faute sans avoir eu de mauvaises pensées, mais uniquement suite aux incitations de son mauvais penchant, ne récidivera pas forcément.



C'est pourquoi l holocauste, expiant les mauvaises pensées, devait être entièrement brûlé, en allusion à l extrême gravité du péché de cet homme qui, normalement, aurait lui-même mérité ce sort. Par contre, le sacrifice expiatoire, venant absoudre des actes condamnables, d'une moindre gravité, n était consumé que partiellement, en rappel aux souffrances mesurées qu auraient méritées le fauteur et visant à éradiquer de lui tout péché.

« Et quand une être offrira un sacrifice de Minha à D., son sacrifice sera de farine ; il versera sur elle de l huile, et mettra sur elle de l oliban. » (Vayikra 2,1)

Qui vient présenter une Minha, si ce n'est le pauvre, précise Rachi.

Le Hafets Haïm explique que certaines personnes reconnaissent qu'elles ne sont pas assez scrupuleuses dans l observance de la Torah et des mitsvot, mais elles se réconforment en se disant qu'il en existe d encore plus laxistes qu'elles. Mais quelle piétre consolation ! Ces gens oublient que chacun est jugé selon son niveau et ses dispositions individuelles. Celui qui est apte à atteindre un plus haut niveau d observance et ne l a pas fait sera tenu pour responsable et devra rendre des comptes, contrairement à un autre ayant atteint lui aussi des résultats moyens, mais n ayant été doté de capacités plus limitées. Ce principe s observe dans le domaine des sacrifices : Alors que le pauvre s acquitte de son obligation avec une paire de colombe, le riche doit présenter un mouton ou une chèvre. S'il apportait la même chose que l indigent, son offrande ne serait nullement agrée. Ainsi en est-il dans le domaine de la sagesse : le riche en savoir ne s acquitte absolument pas de son obligation s'il se met à servir D. comme le pauvre en sagesse. (Talelei Orot-Rav Yissahar Dov Rubin Zatsal)

« Que si ses moyens ne suffisent pas pour l achat d une menue bête. » (Vayikra 5, 7)

Quand un riche fautait, il devait apporter uniquement un sacrifice expiatoire, alors qu'un pauvre ayant commis un péché avait, en plus, l obligation d apporter un holocauste. Comment expliquer cette nécessité, alors que ce dernier disposait de peu de moyens ?

Dans son ouvrage Pné David, le 'Hida explique qu'au moment où le pauvre apportait son modeste sacrifice, il pouvait arriver que, éprouvant de la honte de ne pouvoir en offrir un plus conséquent comme le riche, il eût de la rancœur contre Dieu qui l avait défavorisé. Aussi, la Torah lui impose-t-elle également l apport d'un holocauste, afin d expier ces pensées répréhensibles.



## ENCORE JUSTE UN INSTANT...

**D** eux mendiants, l'un juif et l'autre non, cherchent à faire un bon repas. Le Juif déclare à son compagnon : « Ce soir, c'est Pessa'h chez nous : tu dois absolument te faire inviter ! Tu verras : il y aura de la nourriture en abondance. Viens avec moi ce soir devant la synagogue : nous y trouverons sûrement des familles prêtes à nous accueillir. Sitôt dit, sitôt fait. Le goy arrive dans la famille qui l'a invité et voit une table magnifiquement dressée mais aucune nourriture en vue... S'armant de patience, il ne fait aucun commentaire et attend calmement. Le chef de famille rassemble tout son monde pour commencer. Chacun reçoit un verre de vin, le chef de famille fait le kidouch et tous s'accouduent pour le boire. Tous les convives sont ensuite invités à se laver les mains, et le maître de maison leur distribue à tous un peu de karpass trempé dans de l'eau salée. Notre mendiant commence à s'impatienter mais il attend encore, confiant dans les promesses que lui a faites son compagnon. A présent, tous se mettent à réciter un long texte incompréhensible, à chanter et à raconter des histoires.

Finalement, le père prend un énorme cracker, le fait admirer à tout le monde et le range... Le même manège se reproduit avec une feuille de salade. Notre homme commence à se demander si son compagnon juif ne lui a pas joué un mauvais tour... Encore des chants et des litanies, puis un second verre de vin, que tous boivent en silence.

Ah ! Enfin... On se lève pour aller se laver les mains : le repas va sûrement suivre, à présent ! Le père reprend les crackers et en donne à chacun un morceau de la grandeur d'une main. Tous se précipitent sur son morceau de cracker et s'accouduent pour le déguster en silence, comme si cette espèce de carton mâché était un délice... Ils sont complètement fous, ces Juifs !... Encore une distribution de salade amer (Maror) dont chacun prend une poignée pour la tremper dans une sorte de ciment d'un rouge grisâtre, peu appétissant ! Trop c'est trop ! Furieux, notre homme se lève et s'en va, claquant la

porte derrière lui.

Débordant de colère, notre homme attend son compagnon pour lui dire ce qu'il pense de ses plaisanteries stupides. Ce dernier ne revient que de longues heures plus tard, la démarche lourde et pesante, comme quelqu'un qui a fort bien mangé. « Alors, lui demande le Juif, comment était-ce ? Génial, n'est-ce pas ? Hors de lui, le goy lui raconte son séder et son compagnon, en l'entendant, part d'un énorme éclat de rire. « Aïe, aïe, aïe... ! Quel dommage ! Si tu avais attendu encore un tout petit moment, tu aurais goûté au délicieux repas ! » (Allégorie de Rabbi Na'hman mi Breslev)



La multiplication des souffrances est une des conditions de la venue de la rédemption. Le Maharal de Prague compare cela à la graine qui ne commence à pousser qu'après sa décomposition totale dans la terre. De même, la Guéoula ne viendra qu'après la désagrégation absolue de l'ordre actuel du monde. Les signes caractéristiques des temps qui précèdent l'arrivée du Machia'h, que nos Sages nous ont transmis, ne sont pas de simples signes : ils sont indispensables à son avènement. C'est seulement lorsque tous les systèmes sécuritaires, économiques, sociaux, moraux s'effondreront, lorsque le mensonge disparaîtra, que la lumière du Machia'h surgira de ces ruines et s'épanouira. (Pirkei Marchava- Rav Ezriel Tauber)

L histoire de l humanité ressemble à celle des étapes du soir du Sédère. Nos pères ont déjà passé beaucoup d étapes, et nous en sommes à celle du Maror (les herbes amères), celle qui précède le Choulkhane Orekh, la grande table où nous serons tous réunis pour manger le Korban Pessa'h et chanter le Hallel. Amen

### Les étiquettes de Pessa'h !

### Téléchargez

imprimez, découpez & scotchez  
sur tous les endroits à vendre

[www.ovdh.com](http://www.ovdh.com)



## AUTOUR DE LA TABLE DE SHABBATH, n° 271 VAYIKRA



### Quel rapport entre Facebook et un mouton ?

Notre Paracha entérine le troisième livre de la Thora. Cet ouvrage enseigne, pour sa majeure partie, les lois des korbanoth (sacrifices). En effet, après que les Parachoth précédentes aient traité de l'édification du Sanctuaire, notre section et celles à venir s'occupent des holocaustes / Korbanoth. Il existe une discussion entre deux grands commentateurs sur leurs significations. Le Rambam (Rabénou Moshé Ben Maïmon), grand décisionnaire de toute la Thora, il y a près de 900 ans (1138-1204), écrit dans le Moré Névochim que les korbanoth viennent pour effacer l'influence néfaste des cultes païens. En effet, à cette époque reculée de l'histoire, les nations peuplant le Moyen Orient adoraient le soleil, la lune ou les astres... Donc, explique le Rambam, les korbanoth ordonnés dans la Thora viennent pour extraire l'idée de faire comme nos voisins. Dorénavant, le peuple devra approcher les animaux vers un seul D.ieu : le Roi des rois. De plus, en offrant ces korbanot, le mal fait est réparé. D'après cette explication, les holocaustes marqués dans la Thora sont une manière de se détourner des cultes idolâtres, d'accepter le service Divin et de se rapprocher de son créateur. L'idée est intéressante en soi, mais est grandement repoussée par le Ramban (Rav Nahmanide, 1194-1270), grand Rav séfarade de l'époque médiévale en Espagne. En effet, ce dernier pose plusieurs questions par rapport aux écrits du Rambam. Si ce n'était que pour éduquer et réorienter la communauté qui ne doit pas faire comme ses voisins, alors pourquoi existe-t-il, depuis l'aube des temps, le concept du Korban. En effet, les premiers à avoir apporté un korban furent Adam Harichone et ses enfants. Puis Noah en apporta un à la sortie de l'Arche. Or, à cette époque des prémisses de l'histoire universelle, il n'existait aucune peuplade qui servait alors des idoles pour avoir besoin de s'en séparer, de se distinguer du culte idolâtre. Deuxième point, tout le long de la Paracha, il est écrit : "Les korbanoth ont une odeur agréable à D.ieu". Quand on parle odeur, il faut comprendre que c'est symbolique. On suppose que Hachem n'a pas de nez pour profiter de l'odeur. Seulement l'idée est que D.ieu est satisfait du comportement de son peuple qui lui offre ces korbanoth. Or, si les korbanoth n'existaient que pour détourner le Clall Israël de l'idolâtrie, il est difficile de concevoir qu'Hachem en tire une satisfaction quelconque. Troisième point, et le plus percutant : pourquoi le Clall Israël devrait offrir des animaux uniquement pour rectifier la vision erronée de simples d'esprit, qui considèrent que le bois et l'or vont les sortir de leurs tracas quotidiens ?

Pourquoi avoir besoin d'éduquer la génération à ne pas faire comme les dégénérés version 2020 ? A-t-on besoin de faire de la prévention

dans les écoles juives ou dans les forums communautaires afin qu'un homme se marie avec une femme, et non deux hommes ou deux femmes ensemble ? Les comportements insensés doivent rester dans le domaine du rejet communautaire, et non dans le domaine de l'explicatif. N'est-ce pas mes chers lecteurs ?

Le Ramban quant à lui propose une autre explication. Il explique que l'homme se comporte dans la vie suivant sa pensée, sa parole et son action. Donc, lorsque l'homme faute contre la volonté du Tout Puissant, par exemple, il ouvre son smartphone et diffuse à ses 3200 contacts le mini-film anniversaire de sa femme au restaurant, qui était miraculeusement ouvert pour ceux qui avaient le passeport vert. Je vous passe le poids des mots et le choc des photos... Sa décision de dévoiler ces choses, qui sont du domaine de l'intimité, aux yeux et sus de tout ce beau monde, représente une faute dans la pensée. Cela va à l'encontre de la pudeur et de la décence. Il paraît qu'il existe encore ce caractère dans nos sociétés de l'an 2021. Il a aussi fauté dans la parole, car ce mari enjoué a présenté le mini-film bien "enrobé" par de belles paroles, puis il a tapoté sur son portable pour l'envoyer à ses contacts, et il a également fauté dans l'action. Pareillement, lorsqu'un homme amène son korban à Jérusalem, il appose ses mains de toutes ses forces sur l'animal, c'était la Simh'a, en réparation à son action passée. L'homme devait confesser sa faute, Vidouï, en exprimant sa faute au moment où il posait ses mains, "j'ai fauté en envoyant ce film...", et les Cohanim approcheront l'animal sur l'autel des sacrifices, et le feu consumera ses entrailles. C'est la réparation nécessaire pour le corps qui a profité. Le sang de l'animal est aspergé sur l'autel, pour faire savoir que l'homme a fauté dans son âme et qu'il aurait dû finir sur l'autel, à la place du korban. C'est seulement une bonté, encore une autre de D.ieu, qui a remplacé le fauteur par une pièce de petit bétail... Rajoute le Ramban, il existe d'autres explications à des niveaux spirituels plus élevés, qui sont dans le domaine des secrets de la Torah.

Le verset énonce : "Si tu apportes un korban entièrement brûlé, tu prendras une pièce de gros bétail, mâle, sans défaut, et tu l'apporteras à la Tente d'Assignation (Michkan). Tu l'approcheras volontairement devant Hachem...". Les Sages de mémoire bénie font une exégèse de ce verset. Il est écrit : "Il sera approché...", c'est-à-dire que le Beth Din pourra obliger le fauteur à amener cet holocauste. Le korban dont traite ces versets est le Ola (entièrement consumé) qui vient expier la non-application d'une Mitsva. Or, plus loin il est écrit : "C'est volontairement qu'il sera approché". Donc, c'était d'un plein accord ! D'un côté, le verset parle d'obliger le fauteur, de l'autre on dit que c'est en plein accord, Il faut choisir !

Réponse de la Guémara (Roch Hachana 6) : on obligera le fidèle à amener la pièce de bétail jusqu'à ce qu'il dise "J'accepte !". Ce même phénomène, on le retrouve dans l'application des commandements. Par exemple, un homme qui refuserait de construire sa cabane de Soukot, le Beth Din aura la prérogative de l'obliger au point de lui donner des coups jusqu'à ce qu'il accepte (Ketouvot 86) ! La question fondamentale : à quoi cela rime de donner des coups pour arriver à obtenir son acquiescement : c'est une acceptation biaisée, Monsieur le Rabbin ! Où est cet accord de plein gré dont parle les Rabbanims (et aussi le Rav Gold) d'étudier et de pratiquer la Thora par libre choix (en version libre, pour les extrémistes gauchistes, et ceux qui leur ressemblent, c'est du pur fanatisme religieux !) ? Si c'est la main forte qui est employée face au fauteur, alors quel est le libre consentement de faire la Mitsva ?

Intéressante question pour un orthodoxe, n'est-ce pas ? Cette même question est posée dans le Rambam (Hilkhot Guérouchin 2.20). Il est notifié dans les lois du divorce religieux (Guet) que c'est au mari, de son plein gré, de donner le Guet à sa femme, et pas le contraire ! Cependant, il existe des cas mentionnés dans la Guémara, et dans la jurisprudence des tribunaux rabbiniques, qu'une femme a le droit de demander de divorcer de son mari. Dans ces cas particuliers où le mari récalcitrant ne donne pas son accord, le Beth Din pourra utiliser la manière forte afin de faire accepter la décision. Attention, ce ne sont que les autorités religieuses qui ont la prérogative de juger l'affaire, si véritablement la femme est dans ses droits, et d'obliger le mari à donner le Guet. Dans le cas où la femme se rend vers les instances civiles pour faire pression sur son mari, et qu'au final, il craque devant les menaces, le Guet sera invalide. Et les enfants d'un second mariage seront des Mamzerims (enfants nés d'une relation interdite par la Torah). Il faut d'abord se rendre auprès des instances de la communauté. Seul, le Beth Din jugera. Cependant, après que le Beth Din ait opéré toutes sortes de pressions sur le mari et que, finalement, celui-ci obtempère, le Rambam explique qu'il ne s'agit pas d'un cas de force majeure, qui serait un vice dans le Guet. Car il explique que c'est le yetser hara' (mauvais penchant), l'ego, qui empêche de pratiquer la Thora et les Mitsvot. Lorsque le Beth Din exerce des pressions sur le récalcitrant, et qu'au final celui-ci accepte, cela veut dire que les pressions du Beth Din ont réveillé son désir de divorce. Car, dans le fond, un homme veut foncièrement pratiquer la Thora et les Mitsvot ! C'est le mauvais penchant qui l'en empêche ! Donc après qu'il ait accepté, il a dévoilé sa véritable volonté/personnalité ! Fin du Rambam.

### Quelques lois succinctes de Shabbat veille de Pessah

Cette semaine, on innovera par rapport à notre formule habituelle. En effet, ce Shabbat s'appelle Shabbat Hagadol/le Grand Shabbat. La coutume est que le Rav de la communauté fasse un cours sur les nombreuses lois de Pessah. Je me propose de vous faire partager ces enseignements multiples afin de passer, avec l'aide du Tout Puissant, des joyeuses fêtes de Pessah CACHER.

D'habitude, on fait la vérification du Hamets le 14 Nissan au soir, la veille de Pessah, qui tombe le 15 Nissan. Or cette année, Pessah, le soir du Seder, tombe à la sortie du Shabbat. Nécessairement, le 14 Nissan, on ne pourra pas effectuer cette vérification, car il faut brûler le Hamets trouvé, interdit à Shabbat. Donc, les Sages ont édicté de faire cette vérification le jeudi soir qui précède, la veille du vendredi 13 Nissan. Donc, ce jeudi, à la lueur d'une bougie, après avoir fait la bénédiction d'usage "'Al Biour 'Hamets", on fera la Bédiqa de tous les endroits dans lesquels on a pu mettre du 'Hamets tout au long de l'année. Cela inclura toutes les pièces de la maison, les armoires, les vêtements, les poches, la voiture, etc... Après cette Bédiqa, on fera l'annulation du 'Hamets en disant : "Tout 'Hamets qui serait dans ma possession, et dont je ne connais pas l'emplacement, qu'il soit considéré comme de la poussière de la terre"

Cette annulation n'inclut pas le 'Hamets que l'on mangera le lendemain vendredi ainsi que Shabbat. On gardera une quantité de pain et de mets 'Hamets pour les besoins des deux repas du Shabbat, et aussi pour le vendredi. On fera attention de le placer dans un endroit défini afin que ce 'Hamets ne vienne pas s'éparpiller à nouveau. Dans un cas pareil, on devra à nouveau refaire la Bédiqa. Le vendredi matin, on fera la destruction en brûlant le 'Hamets trouvé lors de la vérification de la veille. Comme chaque année, on fera cette Mitsva au début de la cinquième heure de la journée, vers les 11 heures. Cependant, d'après la stricte loi, on a toute la journée du vendredi pour le détruire, puisque l'interdit de manger et de posséder le Hamets ne commencera que le lendemain, samedi matin, le 14 Nissan. Après cette destruction du 'hametz, le vendredi, on n'aura pas besoin de réitérer le Bitoul/annulation, alors que l'on mangera du 'Hamets pendant le Shabbat. Pendant le Shabbat, théoriquement, on a le droit de cuisiner et de manger des mets 'Hamets jusqu'au samedi matin, à la quatrième heure du jour, vers les 10h10 du matin en Erets/Maguen Avraham. Cependant, il sera préférable de tout cuisiner dans des ustensiles de Pessah car, dans le cas contraire, les casseroles seraient remplies de 'Hamets, et on n'a pas le droit le jour de Shabbat de faire la vaisselle d'ustensiles dont on n'a aucune utilisation pour le jour même. Dans le cas où on a quand même cuisiné des mets 'Hamets, les fonds de casseroles devront être succinctement lavés, afin de retirer tout 'Hamets qui pourrait être collé au fond de la marmite. Et la casserole sera rangée après, dans l'armoire Hamets. On fera très attention de ne pas émietter le pain mangé lors des deux repas du Shabbat. Tout le pain qui pourrait rester après le deuxième repas du Shabbat matin devra être jeté aux toilettes. On a jusqu'à la cinquième heure de la journée pour se débarrasser entièrement du Hamets jusqu'à 11h25 en Erets/Maguen Avraham. On n'a pas le droit de le garder dans sa maison, donc on ne pourra pas se contenter de le jeter dans la poubelle de la cuisine. Une autre solution serait de donner le reste du pain à un non-juif, qui le transportera en dehors de la maison. Puisque l'interdit de manger du Hamets commence à partir de la quatrième heure de la journée, ce qui est tôt, on sera obligé de se lever beaucoup plus tôt que d'habitude afin de faire la Téphila au lever du soleil, et de finir sur le coup de huit heures, afin de manger le deuxième repas du Shabbat avec du pain. On ne peut manger qu'après avoir fait sa prière, pour les hommes. Dans le cas où on a raté ce lever matinal, il n'y aura pas d'autre choix que de jeter le pain et de faire le repas du Shabbat sans faire de "Motsi". La veille de Pessah, on n'a pas le droit de manger de la Matsa avant le Seder. Pour les communautés séfarades, on peut manger de la Matsa 'achira qui a été faite à partir de jus de fruits sans aucune goutte d'eau. L'après-midi du Shabbat, on fera attention de manger la troisième séouda relativement tôt, afin d'entrer dans la fête le soir avec beaucoup d'appétit. Bravo à tous ceux qui suivent ces lois et sont pointilleux dans la Hala'ha.

Cette semaine, le mardi 23 mars, les résidents de la Terre Sainte sont appelés à voter. Comme vous le savez, l'étude de la Thora des Avrékhims/Ba'houré Yéchivoth, et la pratique générale des Mitsvot dans le pays, demande un soutien de la part du public. Donc, il est important que les lecteurs de ce feuillet fassent un vote utile. Il n'existe que deux formations à la Knesset qui défendent vaillamment cette position : Guimel ou Chass. A bon entendeur.

Un grand Shabbat Chalom, et à la semaine prochaine, beaucoup de courage pour une belle vérification du 'Hamets.

David Gold - Sofer écriture ashkénaze et écriture sépharade

Prendre contact au 00 972 55 677 87 47 ou à l'adresse mail [9094412g@gmail.com](mailto:9094412g@gmail.com)

Une pensée pour la disparition de mon grand cousin Frédéric Moshé Ben Alexander (Mantel) Tihé Nichmato Tsour Bétsror Hahaim.

**Léïlouï Nichmat Yacov Leib Ben Avraham Nouté Haréni Kaparat Michkavo.**



sous la direction  
du Rav Israël  
Abargel Chlita

# Haméir Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

Paracha Vayikra  
5781

| 94 |

## Parole du Rav



Parfois la santé fait défaut à l'homme. C'est juste une épreuve. Si tu as confiance en Hachem, il soutiendra le médecin. Un homme ayant besoin de la médecine, comment sait-il si l'ange Réphaël se tient à la droite du médecin et qu'il guérira ou bien qu'Hachem nous en préserve, si c'est l'ange de la mort qui se tient à sa droite ?

J'ai entendu de mon père Rav Yoram Mickaël Zatsal : "Si tu arrives chez le docteur, même chez le plus grand spécialiste, regarde s'il te parle correctement, humblement, qu'il te met à l'aise...alors va vers lui, car l'ange Réphaël se tient à sa droite, le médecin sait que la guérison dépend d'Hachem ! Par contre s'il est brutal, hautain et arrogant éloigne-toi de lui car l'ange de la mort est son voisin ! Même ces fameux médecins, ces grands, ces géants, que leur renommée précède, justement ceux là se trompent entre la droite et la gauche ! Le secret qu'il faut garder : "Ils seront heureux car ils se tairont Et ils croiront en Hachem !"

## Alakha & Comportement



Il existe une mitsva fondamentale et une obligation pour les parents d'insuffler dans le cœur de leurs enfants le déterminisme, le courage dans le service divin et la réalisation des mitsvot.

Il faut aussi faire pénétrer au plus profond de leur cœur l'amour et la crainte d'Hachem Itbarah sans limites. Leur expliquer qu'Hachem voit et sait si leur service divin est convenable ou pas. En sachant cela, ils ne devront surtout pas penser à avoir honte ou éviter de faire les mitsvot de la Torah ou de nos sages devant d'autres personnes qui se moqueraient d'eux. Des enfants grandissant dans une maison où il y a de la Torah, apprennent comment se comporter vis à vis des mitsvot. En voyant leurs parents faire la volonté d'Hachem, ils reçoivent la meilleure éducation pour apprendre la pureté, la sainteté et le service divin.

(Hévé Aarets chap 6 - loi 1 page 381)



## Sacrifier son âme animale pour hachem



Il est écrit au début de la paracha de la semaine : «Quand un homme parmi vous veut apporter à Hachem une offrande de bétail, c'est dans le gros ou le menu bétail que vous pourrez choisir votre sacrifice» (Vayikra 1.2). Les maîtres du hassidisme demandent pourquoi, au lieu de simplement écrire "quand un homme veut apporter", le verset ajoute-t-il le terme "parmi vous" ? Ils expliquent que la Torah veut nous faire comprendre en allusion que le sacrifice doit être "de vous", c'est-à-dire que si un homme désire se connecter à la volonté d'Hachem, il devra sacrifier ses désirs et plaisirs animaux afin de rapprocher son être d'Hachem Itbarah.

Le verset se poursuit ainsi : «C'est dans le gros ou le menu bétail que vous pourrez choisir votre sacrifice». C'est à dire que le travail essentiel de l'homme dans ce monde est de sacrifier sa volonté et ses désirs bestiaux qui rejettent la volonté et le service divin et de seulement vouloir ce que veut Akadoch Barouh Ouh comme il est écrit : «Annule ta volonté devant sa volonté» (Avot 2.4). Le sacrifice des pulsions est encore plus essentiel pour le Créateur que les animaux, le gros ou le menu bétail que nous pouvons sacrifier. Le Rav Haïm Tchernovits Zatsal, explique à ce sujet dans son livre "Béer Mayim Haim": le service divin de l'homme de

vertu est de surmonter même en privé ses désirs pour l'amour d'Hachem. Quand l'un tombe, l'autre se lève; quand l'âme animale est abattue face contre terre, l'esprit de l'homme est élevé vers le ciel. A ce sujet, il est écrit dans le verset : Quand un homme parmi vous veut apporter à Hachem». Si un homme veut se sacrifier comme offrande à Hachem, il doit tout d'abord immoler ses instincts animaux. Il peut accomplir cela en réduisant ses plaisirs physiques, que ce soit par rapport à la nourriture, la boisson, l'honneur, la jalouse, la haine, ou les plaisirs du corps. Ce sacrifice de soi remplace tout autre animal que l'homme peut offrir à Hachem Itbarah, comme il est écrit dans le verset : "votre sacrifice".

L'Admour Azaken explique dans son livre Likoutei Torah (Vayikra 2.4) que lorsque la Torah demande d'offrir du gros et menu bétail, cela signifie sacrifier nos instincts animaux se référant au boeuf et au mouton interne de notre corps, afin que nous puissions nous approcher d'Hachem. Tous les êtres n'ont pas été créés sur un pied d'égalité. Certaines personnes sont par nature agressives et se mettent facilement en colère, elles doivent surmonter leurs tendances animales enracinées dans leur âme animale de "boeuf". Par contre, d'autres personnes n'ont pas de problèmes de colère, elles

>> suite page 2 >>

## Photo de la semaine



## Citation Hassidique



**Lavez-vous, purifiez-vous, écartez de mes yeux l'injustice de vos actes et arrêtez de faire le mal.**

**Apprenez à bien agir, recherchez la droiture; donnez du bonheur à l'opprimé, des droits aux orphelins, défendez la cause de la veuve.**

**Venez, réconciliions-nous, dit Hachem! Vos péchés furent-ils noirs comme le charbon, ils pourront devenir blancs comme la neige; rouges comme le pourpre, ils seront comme de la laine.**

**Si vous consentez à m'obéir, vous jouirez de tous les délices de la terre.**

Yéchayaou Chap 1

## Sacrifier son âme animale pour Hachem

sont dociles par nature, mais le mal chez elles se trouve dans la débauche, elles devront surmonter leur tendance à la luxure enracinées dans leur âme animale de "mouton". Elles doivent se battre pour garder leurs yeux et ne pas tomber dans la faute en regardant des sites inappropriés.

L'Admour Azaken nous enseigne ici que tous les désirs, ne sont pas identiques et n'ont pas la même influence sur les hommes. Pour l'un tel désir sera une épreuve alors que pour un autre pas du tout. Tout cela dépend de la nature de l'homme. Mais que son âme animale soit comme celle d'un "boeuf" ou comme celle d'un "mouton", chacun devra sacrifier de lui son instinct animal et surmonter les épreuves propres à sa personne.

C'est pourquoi nos sages disent dans le traité Avot (2.4) : «Ne jugez pas votre prochain avant d'être à sa place». Au sens littéral, "sa place" fait référence à la place matérielle, l'endroit où il vit, l'endroit où il travaille. Parfois là-bas, l'homme ne garde pas correctement sa sainteté et sa pudeur. Son environnement le met à l'épreuve dans différents domaines à chaque instant et il devra lutter sans cesse afin de vaincre ses pulsions. Notre maître le saint Baal Chem Tov ajoute que cela ne se réfère pas seulement à son emplacement physique, mais aussi à sa place spirituelle, quelle âme animale se trouve en lui. Comme nous l'avons expliqué, ce qui peut être tentant pour l'un peut ne pas l'être pour l'autre. Si nous rencontrons un homme dont les actions nous semblent indésirables au yeux d'Hachem, ne le jugeons pas hâtivement de façon critique; qui sait comment nous aurions agi si nous avions été à sa place spirituelle avec la même âme animale que lui.

L'Admour Azaken expose en détail cette idée au chapitre 30 du Tanya: No sages ont enseigné: «Ne jugez pas votre prochain tant que vous n'avez pas été à sa place», car c'est sa "place" qui le pousse à la faute, puisque son gagne-pain l'oblige à se promener au marché toute la journée, et il est de ceux qui sont assis au coin de la rue. Ainsi, ses yeux voient toutes sortes de tentations, et "ce que les yeux voient, le cœur le désire". De plus, son mauvais penchant brûle "comme le four flamboyant d'un boulanger", comme

il est écrit : «Il est brûlant au matin comme un feu qui flambe» (Ochéa 7.6). Cela est différent, avec celui qui va rarement au marché et qui passe la plupart de son temps assis à la maison plutôt qu'aux coins de rue. Il rencontre donc moins de tentations le poussant à fauter et même s'il va au marché toute la journée, il se peut qu'il ne soit pas si passionné de par sa nature, car l'impulsion au mal n'est pas la même chez tout le monde.



Chacun de nous doit regarder chaque Juif favorablement et avec un bon oeil. Il ne faut surtout pas réveiller les anges accusateurs, qu'Hachem nous en préserve. Rappelons-nous qu'Akadoch Barouh Ouh aime la nation d'Israël quelle que soit sa situation. Il a du plaisir quand ils agissent correctement et il est peiné quand ils péchent. Mais en vérité, ce n'est qu'extérieurement que les enfants d'Israël ne semblent pas bons, mais dans leur essence intérieure ils sont précieux et purs. Un Juif est comme un diamant, un diamant reste un diamant quelle que soit la situation dans laquelle il se trouve. Même si un diamant est recouvert de boue et de saleté, il reste quand-même un diamant précieux.

Nous devons corriger la façon dont nous regardons les autres Juifs. N'oublions jamais que chaque juif est considéré comme le fils d'Hachem. Même s'il agit de façon inappropriée, c'est seulement parce qu'il n'a pas appris à agir différemment. Jugeons le favorablement, il n'a peut-être pas reçu une éducation adéquate que ce soit à l'école ou à la maison. On ne lui a sûrement pas inculqué les valeurs de la Torah, sinon il n'aurait pas agi ainsi.

### **“Sache que lorsque ton âme animale prend le dessus, ton âme divine tombe vers l'abîme”**

Un Juif est pur, il n'a besoin que d'être orienté vers le bon chemin. Il faut lui faire un compliment, lui dire des paroles agréables qui rapprochent les coeurs et il ne manquera pas de se laisser guider dans les voies de la Torah. En se comportant de la sorte, nous l'aiderons à ce que lui, sa femme et ses précieux enfants fassent une véritable téchouva. La récompense qui sous attend dans le Ciel sera incommensurable comme il est écrit : «Si tu extrais ce qu'il y a de précieux de ce qui est méprisable, tu me serviras encore d'interprète» (Yirmiyaou 15.19). Nos maîtres d'ajouter (Baba Métsia 85a) : Car alors même si Akadoch Barouh Ouh a décrété un mauvais décret, il sera annulé pour lui».

Extrait tiré du livre : Imré Noam Sefer Vayikra - Paracha Vayikra Maamar 4  
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal

"כִּי קָרוֹב אֶלְךָ הַדָּבָר מְאֹד בִּפְנֵיךְ בְּלֹבֶבךְ לְעִשְׂתָּה"



# Connaitre la Hassidout



## Se faire petit pour accéder à la grandeur

### Préface de l'auteur (Admour Azaken) suite:

Les mitnagdimes ne voulant pas se mêler du mariage disaient à leurs enfants: «Appelle la jeune fille et arrange-toi avec elle». Mais, les filles des hassidimes n'acceptèrent pas facilement. Elles exigèrent qu'ils étudient le Tanya, qu'ils s'immergent quotidiennement dans un mikvé, qu'ils ne taillent pas leur barbe et qu'ils leur confient l'éducation des enfants.

Ils ne comprenaient pas pourquoi ils devaient se tremper chaque jour au mikvé : «La Torah me rend-elle impure au point d'avoir besoin d'aller à la mikvé ?» Elles leur expliquaient qu'ils devaient aller au mikvé pour que la Torah s'imprègne en eux dans la pureté. Ils eurent du mal à accepter toutes ces demandes. Mais ils ne voulaient pas les perdre. Chacun disait : «Elle est raffinée, juste, sage et modeste, où vais-je en trouver une comme celle-ci ?» Ils convainquaient donc leur Rav d'accepter le chidouh. Après leur mariage, Barouh Hachem ils eurent des enfants. Le père était la plupart du temps au collet et la mère élevait les enfants, les lavait, les purifiait et les bénissait en suivant les traditions de la maison de son père. Quand le père rentrait à la maison, il était surpris de les voir manger avec de bonnes manières et faire les bénédictions encore mieux que lui.

À trois ans, ils récitaient déjà le Chéma par cœur, à quatre ans ils commençaient les michnayotes et à cinq ans, ils étudiaient le Talmud. Le mari était très étonné, il ne savait que cela se passait comme ça chez les hassidimes. Quand il voyait que ses enfants atteignaient tout cela dans un esprit de sainteté, il ressentait un grand bonheur. Il remerciait Hachem Itbarah : «En vain je me suis fatigué, c'est pour le vide et le néant que j'ai dépensé ma force», mais à la fin, j'ai reçu plus que

ce que j'avais prévu. Il est écrit dans le Messilat Yécharim qu'un hassid est au-dessus d'un tsadik. Un tsadik est quelqu'un qui accomplit des commandements

le Tikuné Zohar (1b) il est écrit : Qui est un hassid, celui qui a de la bonté pour son créateur, comme s'il préparait un nid pour Hachem Itbarah, comme il est écrit :

«Même un oiseau a trouvé une maison et une hirondelle son nid» (Téhilim 84.4). Celui qui atteint un tel niveau, il faut le suivre. C'était les voies du Baal Chem Tov, il a fait un nid pour la Chéhina, il a pris des gens simples qui ne savaient ni lire, ni écrire, qui n'avaient aucune idée du judaïsme et les a transformés en hommes de prestige. C'est ainsi qu'il opérait, il buvait avec eux, les réjouissait, tout cela pour les amener dans un lieu de proximité avec Hachem.

Par conséquent, celui qui suit les voies de la hassidout profitera. Le but de la hassidout est de débarrasser l'homme de tout égo, de toute arrogance, de tout ce qu'il pense valoir et de lui inculquer qu'il ne vaut rien, qu'il est comme une feuille d'arbre. Un homme qui se compare à une feuille d'arbre, sera toujours protégé par Hachem. Par contre, un homme qui se considère comme quelqu'un d'important, va lentement mais sûrement se flétrir et devenir sans valeur, comme il est écrit : «Elevés de la sorte, en peu de temps ils disparaissent» (Iyov 24.24) Une personne doit toujours s'efforcer de se faire petite.

Toutes les lettres de l'alphabet hébreu recherchaient la grandeur et seul le Youd cherchait à être petit, c'est pour cette raison qu'Hachem a choisi le Youd pour être la lettre de son nom. C'est la lettre en valeur numérique des dix commandements, de la création du monde (dix énoncés) et sur dix Juifs réside la présence divine (Sanhédrine 39a). Tout ce qui est lié à la sainteté est lié au nombre dix, le Youd représente la sagesse primordiale. C'est la sagesse primordiale de la couronne avec laquelle le monde a été créé. La source de la miséricorde, c'est la Sagesse.

|| suite la semaine prochaine ||

Extrait tiré du livre : Bétsour Yaroum enseignement sur le Tanya-Approbation du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal



## Horaires de Chabbat

	Entrée	sortie
Paris	18:44	19:51
Lyon	18:34	19:38
Marseille	18:31	19:34
Nice	18:24	19:27
Miami	19:13	20:07
Montréal	18:47	19:42
Jérusalem	17:35	18:25
Ashdod	17:32	18:30
Netanya	17:31	18:29
Tel Aviv-Jaffa	17:31	18:22

## Hiloulotes:

- 01 Nissan: Nadav et Aviou
- 02 Nissan: Admour Rachab - Habad
- 03 Nissan: Rabbi Yéhiel Mikha Zlotchov
- 04 Nissan: Rabbi Rahamim Nissim Palagi
- 05 Nissan: Rabbi Tsvi Elimelekh Blozove
- 06 Nissan: Rabbi Réouven Guerchénovitch
- 07 Nissan: Rabbi Sassone Mizrahi

## NOUVEAU:



**Matsot Méoudarotes**  
recommandée  
par notre maître



Appelez le 054.94.39.394

MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

## Histoire de Tsadikimes

Rav Itshak David Grossman est né le 15 septembre 1946 à Jérusalem. Il est surnommé le "rabbin disco" car il a arpenté les discothèques pour ramener les âmes juives égarées vers Hachem Itbarah. Il est connu pour son travail auprès des enfants de foyers défavorisés et en difficulté. Il est le fondateur et le dirigeant des établissements d'enseignement Migdal Or et est membre du Conseil des grands sages d'Israël. Désireux de sensibiliser la jeunesse israélienne non religieuse, il s'est installé en 1968 dans la ville de Migdal Aémek en Basse Galilée. Un an après son arrivée, la ville l'a élu à l'unanimité Grand Rabbin de Migdal Aémek, lui donnant un mandat à vie. À 23 ans, il a été le plus jeune grand rabbin municipal d'Israël. Son travail colossal aussi bien au niveau éducatif, politique, humanitaire que religieux lui a valu plusieurs grands prix.



Un jour il est arrivé près d'une discothèque à Migdal Aémek, il est entré à l'intérieur et là, il a vu que tous les jeunes dansaient, filles et garçons mélangés. Au lieu de se faire tout petit, Rav Grossman s'est tenu au-dessus de la foule. Tous les yeux se sont alors tournés vers lui. Dans les yeux des jeunes gens on pouvait comprendre qu'ils ce demandaient ce qu'un Rav avec barbe et papillotes pouvait faire dans un tel endroit. Ils ont dû se dire : «Peut-être qu'il y a quelqu'un qui est mort dehors et qu'il a besoin de dix hommes pour réciter le Kaddish !» Tout d'un coup plusieurs jeunes lui ont demandé ce qu'il voulait. Il a répondu alors qu'il souhaitait habiter avec eux dans cette ville. Il faut savoir qu'à cette époque cette ville était en proie à la criminalité généralisée et à l'abus d'alcool et de drogues. Les jeunes surpris lui ont répliqué : «Vous êtes fou ? Vivre ici ? Les rabbins veulent vivre à Jérusalem pas ici !» Rav Grossman en souriant a répondu : «Mais bien sûr que oui, vous êtes mes frères, si vous vivez ici alors je peux aussi le faire».

Après cet événement, il s'est installé et sa maison est devenue la "discothèque" de ces jeunes gens désœuvrés. Doucement, il a réussi à gagner le cœur des ces jeunes hommes et jeunes filles marginaux. Un soir, un jeune homme est allé le voir en lui disant qu'il y avait un très gros problème dans la ville près de la discothèque. De nombreuses jeunes filles juives à cause de la pauvreté, de la précarité, de la difficulté d'avoir de l'argent vendaient leur corps à des arabes de Nazareth. Rav Grossman a demandé comment

une telle chose pouvait arriver ? Qui organisait cette infamie ? Où cela se passait-il ? Il a su où cela se passait et il a été choqué de voir le nombre de voitures qui faisaient l'aller-retour de Nazareth pour salir les filles juives.

Quand le Rav a voulu rencontrer le responsable de ce réseau on lui a expliqué que c'était un certain Pinhas qui se prenait pour Al Capone qui gérait le trafic. Même la police dans la ville avait peur de ce fameux Pinhas. Rav Grossman s'est rendu chez Pinhas afin de discuter avec lui. En arrivant, le voisin du dessous en apercevant Rav Grossman s'est écrié : «Le rabbin va se faire tuer !» Ne perdant pas son courage, Rav Grossman a tapé à la porte de chez Pinhas. Après avoir ouvert la porte, Pinhas l'air agacé a demandé au Rav ce qu'il était venu faire chez lui. Rav Grossman lui a répondu : «Je veux boire un verre avec toi, puis-je entrer ?» Mi surpris, mi amusé Pinhas l'a laissé entrer. «Pinhas pourquoi fais-tu cela avec nos filles ? C'est mon travail, je gagne beaucoup d'argent. Va travailler dans une usine, je peux te trouver un travail ! Me lever à 6h00 du matin pour bosser et écouter un type me dire quoi faire ? Celui qui me dit ce que j'ai à faire, je le tue ! Pinhas as-tu un rêve, une ambition, qu'est ce que tu aimes faire ? Si j'avais un camion à moi je pourrais travailler tranquillement, livrer des colis en musique et avoir un bon salaire, cela me rendrait heureux !»

Après avoir entendu cela, Rav Grossman a mis fin à leur entretien, est rentré chez lui, a vendu sa maison qu'il avait à Jérusalem et a acheté avec l'argent un camion tout neuf. Rav Grossman est retourné alors chez Pinhas en lui disant : «Voilà prends ces clés, tu as un camion qui t'appartient maintenant, je suis allé chez Bégued Or voir le gérant qui envoie des colis chaque jour de son usine de Migdal Aémek vers l'aéroport et lui ai demandé de t'embaucher à partir de demain». Dès cet instant, Pinhas a changé complètement et est devenu un vrai Baal téchouva. Il a accepté le travail et est devenu un homme honnête. De plus vu son influence et sa renommée dans la ville, il a commencé à nettoyer la ville des bandes organisées et des arabes. Plus aucun arabe ne venait dans la ville de peur de tomber sur Pinhas. Rav Grossman a trouvé les mots justes pour ramener une âme égarée sous les ailes de la présence divine.

Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous:

**+972-54-943-9394**

Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza



**Bet Amidrach Haméir Laarets**

**Tel: 08-374-0200 • Fax: 077-223-1130**

[www.hameir-laarets.org.il/fr](http://www.hameir-laarets.org.il/fr) | [office@hameir-laarets.org.il](mailto:office@hameir-laarets.org.il)

**En vertu de l'article 46 possibilité de remboursements d'impôt sur les dons**

[hameir laarets](#)

054-943-9394

Un moment de lumière

# Le Chabbat de Rabbi Na'hman de Breslev

## Etude sur la paracha VAYIKRA 5781

בבחינת כי עלייך הורגנו כל היום נחשבנו בצדן טבחה (תהלים מ"ד, כ"ג), ואיתא בתקונים (מדרש הנעלם פרשת כי שרה כב"ד): שזה בחינת תפלה שהיא בחינת קרבנות.

Sache que cela-même, qu'ils s'efforcent avec ardeur de réaliser telle mitsva ou de se sanctifier de telle manière, bien qu'ils n'y parviennent pas correctement, alors tous ces efforts sont considérés comme autant de sacrifices présentés à Dieu, comme il est écrit dans Téhilim (44, 23): "Pour Toi, nous subissons chaque jour la mort, on nous considère comme des brebis destinées à l'abattoir", et dans les Tikounim, qui considèrent ce comportement comme une prière sous forme d'offrande. הינו בשרוטים לחתפלו ואין מניחין אותו ומבלבין אותו בכמה מני בלבולים והוא ארייך לכתה יגיעות בשעת התפלה. c'est-à-dire que l'individu souhaite prier, mais qu'on ne le laisse pas, on le trouble par toute sorte de désordre, il

אָדָם כִּי יָקְרִיב מִכֶּם קָרְבָּן  
לְה... עיקרא א, ב

*Sí l'un d'entre vous présente une offrande à Dieu...*  
(lévitique 1, 2)

אלו הרוצים להיו אנשים בשרים ולכנס בעבודת ה, ואני יש להם בלבולים ונזולים ומגינות גזרות, ואני יכளים לחת עזה לנפשם איך לעשות, מחת מת גצל הלבולים והמנעות שישי להם, וכל מה שרוצים לעשות בעבודת ה קשה להם לעשות בראו.

*En ce qui concerne les individus qui veulent parvenir à servir Dieu, mais se trouvent confrontés à*

*de nombreux troubles et empêchements, et qui n'obtiennent pas le conseil qui les fera aboutir, à cause de tous ces obstacles, et tout ce qu'ils entreprennent dans leur service divin est compliqué et reste imparfait,*

דע שזה בעצמו שהם מתינוים ולחוטים לעשות איזה עבודה או לקרש עצמו באיזה קרש, אף על פי שאיןם יכולם לנמר בראוי, זה בעצמו שהם מתינוים ולחוטים אחר זה הוא בחינת קרבנות



Par le fait de dire et chanter  
**Na Na'h Na'hma Na'hman méoumane**  
on reçoit toutes les délivrances

*Si tu crois qu'on peut abîmer, crois aussi qu'on peut réparer !...*

על בן על הארץ לעשות את שלו תמיד,  
לייעע עצמו בעבודת ה' בכל מה שיעוביל.

*C'est pourquoi, l'homme devra faire tout ce qu'il peut, constamment, et s'appliquer dans le service divin, selon ses capacités.*

ואת כל אשר תמצא יזך לעשות עשות, אף על פי שקשה עליו מאד ונדרמה לו שאין מנחין אותו בצל ומרחיקו אותו מאד מאד לאינו זוכה לעשות בראוי שום דבר שבקשה וכו'.

*"Tout ce que tu trouveras à faire, accomplis-le!". Même si c'est difficile et qu'il lui semble qu'on l'en empêche, qu'on l'éloigne, et qu'il ne parvient à accomplir aucune tâche sainte correctement etc.*

אף על פי בן עליו לעשות מה שיעוביל לו הtout בעיניו יעשה. (שיחות הר"ן – סימן י"ב)

*Malgré tout, qu'il fasse ce qu'il peut, et l'Eternel concrétisera le bien qu'il souhaite.*

(tiré du livre *Si'hot haRane* - 12)

## *Chabbat Chalom*

*Rabbi Na'hman a dévoilé le Tikoun haklali (remède général), constitué des psaumes suivants, et qui répare toutes les fautes:*

*Psaumes 16, 32, 41, 42, 59, 77, 90, 105, 137, 150*

*lui faut donc déployer de nombreux efforts au moment de la prière.*

*ואני אפל אם אינו זוכה להתפלל בראוי, אף על פי בן היגיעה בעצמה שמייע עצמו בכל כחו ומוכר נפשו להתפלל בראוי זה בעצמו הוא בחינת קרבנות בחינת כי עלייך הורגנו וכו' ובמו'ן בכל העבודות ותקנשות שאדם רוזח לברך עצמו אף על פי שאינו זוכה חם ושלום לברך עצמו בראוי.*

*Aussi, même lorsqu'il ne parvient pas à prier comme il convient, cependant, l'effort et les forces qu'il déploie sont en eux-même une sorte de sacrifice. Et pareillement dans tous les services et sanctifications par lesquels l'homme désire s'élever, même s'il n'y parvient que de manière maladroite.*

*אף על פי בן היגיעה בעצמה ותיסורין והבלבולים שיש לו מעה מהמת שרוצה וHopzin לברך עצמו רק שאין מנחין אותו, זה בעצמו הוא בחינת קרבנות בחינת כי עלייך הורגנו בכל הימים נחשבנו בצדן טבחה.*

*Malgré tout, la fatigue, les souffrances et désordre endurés - car il veut et souhaite ardemment se sanctifier, mais qu'on l'en empêche - tout cela est comparable à un sacrifice, comme "Pour Toi, nous subissons chaque jour la mort, on nous considère comme des brebis destinées à l'abattoir".*

*"Le Chabbat de Rabbi Nachman de Breslev" 054-8429006 (Meir) / Compte PAYPAL associé au Email: Shabat.breslev@gmail.com / Compte en Israël: à la poste, numéro de compte: 89-2255-7 Cours vidéo en français: www.nahmanmeouman.com*

*A la mémoire de Odette 'Haya bat Daniel haCohen, t.n.z.b.h.*


**HORAIRES DE CHABBAT**

	Entrée	Sortie
Jerusalem:	17h09	18h27
Paris:	18h43	19h51
Toulouse:	18h47	19h49
Marseille:	18h31	19h33

# שבת עוגן

# LES DÉLICES DU CHABBAT


**VAYIKRA** | Samedi 20 Mars 2021 - 7 Nissan 5781

**N°01**
*Ces paroles de Torah vous sont proposées par Dan Ye'hezkel Levy*

## REFOUA CHELEMA

*Ce feuillet est dédié pour  
la REFOUA CHELEMA de  
MON MAITRE ET PERE :*

*SASON REPHAEEL ben ESTHER HALEVY*

## MOCHÉ RABÉNOU, UNE HUMILITÉ EXEMPLAIRE

**V**oici le premier verset de la paracha : « *L'Eternel appela (vayikra) Moché et lui parla depuis la Tente d'assignation en disant.* ». (Vayikra 1 ; 1)

Nous remarquons inéluctablement que la dernière lettre du mot *Vayikra* se trouve être plus petite que toutes celles présentes dans la Torah.

Le Ba'al Hatourim explique que cela est dû à la modestie suprême de notre Maître Moché. En effet, le fait que Dieu appella Moché est en soi une marque d'affection sans pareille. C'est donc l'humilité de notre Maître qui le tenta à écrire non pas, *Vayikra* mais plutôt *Vayaker* (sans la lettre alef). Ce second terme signifie que Dieu s'exprima envers lui de manière fortuite, comme envers le malveillant Bil'am : « Dieu survint (vayikar) vers Bil'am et lui dit ... » (Bamidbar 23 ;4). Cependant, Moché Rabénou du se conformer à la dictée du Créateur et retranscrit le mot « *vayikra* », évoquant la tendresse que Dieu lui porte, mais avec un petit alef afin que cela ne soit pas flagrant.

La modestie de Moché Rabénou nous est enseignée en préambule du Traité Avot : « Moché reçut la Torah du Sinaï » ( Chap.1 Michna 1)

Il n'est un secret pour personne que Moïse reçut la Torah de Dieu. La lecture de la michna doit donc être

ainsi : "Moché reçut la Torah de Celui qui se révéla au Sinaï. »

Quel est donc l'enseignement de la Michna à travers ce langage choisi ?

En réalité, le texte répond à celui qui se questionnerait sur la raison du choix de Dieu, d'avoir choisi Moché parmi tous les Juifs afin de recevoir la Torah.

Il est écrit dans le Talmud Traité Sota [5a] : "Rav Yossef dit : L'Homme doit toujours prendre exemple du comportement de son Créateur. Dieu s'est détourné de toute les hautes montagnes de l'univers et a fait résider la Providence Divine sur le Mont Sinaï étant une montagne peu élevée."

De plus, le Traité Mégila [29b] rapporte que les monts Tavor et Carmel se sont querellés en prétendant chacun, que c'est sur lui que la Torah devrait être donnée. Cependant, Dieu les rejeta tous en disant : "Montagnes, pourquoi vous disputez-vous ? Vous êtes toutes dotées de défauts. ".

Effectivement, il est mentionné d'une part concernant ces montagnes "sommets élevés (gavnounim)" [Téhilim 68 ;17] et d'autre part à propos d'un défaut rendant un Cohen inapte au service du temple " un bossu (guibén)" [Vayikra 21 ;20].

Rav Achi enseigne : du fait que ces deux mots proviennent de la même racine, la Torah nous enseigne que celui qui adopte une attitude prétentieuse est considéré comme ayant un défaut".

Nous comprenons donc que le Mont Sinaï est la représentation parfaite de la modestie, ce qu'incarnait Moïse à la perfection.

Voici ce que cite la Torah elle-même à propos de Moïse : "Or, cet homme, Moïse, était fort humble, plus qu'aucun homme sur terre" (Bamidbar 12 ;3).

Plus que cela, c'est Dieu Lui-même qui témoigne de

l'immense modestie de Moïse :

Lors de sa nomination en tant que guide du peuple Juif afin de le libérer d'Egypte et des mains de Pharaon, Moïse argumenta à Dieu : "Qui suis-je pour me présenter devant Pharaon et faire sortir les Bnê Israël d'Égypte ?" Dieu lui rétorqua : "Je serai avec toi et ceci sera pour toi (*lékha*) le signe que c'est Moi qui t'envoie ; lorsque tu auras fait sortir le peuple de l'Égypte, vous servirez le seigneur sur cette même montagne". Que nous pouvons interpréter par " Tu es (*lékha*) le signe, afin de Me servir sur cette même montagne, le Mont Sinaï". (Chémot 3 ;11 et 12).

Qui d'autre que Moché, le plus modeste des hommes pouvait servir Dieu sur le Mont Sinaï, la plus modeste des montagnes ?!

Ce trait de caractère se retrouve parmi nos Sages. Le Rav 'Ovadia Yossef Zatsal raconte à propos d'un autre géant de la Torah, le Rav Ben Tsion Abba Chaoul : « Nous étions autrefois voisins. Et durant un vendredi après-midi d'été, alors que mes enfants jouaient dehors, l'un d'entre eux se blessa à la main. Ma tendre épouse poussa des cris de frayeur à la vue de la blessure puis entendit soudainement quelqu'un toquer à la porte. Quelle fut sa stupéfaction en voyant le Rav Ben Tsion Abba Chaoul. Tout de suite, il la réconforta en lui demandant de ne pas crier sous peine de me déranger dans mon étude. Il s'occupa lui-même d'emmener mon fils à l'hôpital afin de le soigner. Ce n'est que le soir, lorsque je les ai vu tous les deux arriver à la synagogue pour la prière de chabbat, après avoir fait le chemin retour à pied puisque chabbat était déjà entré, que le Rav Ben Tsion m'a tout expliqué ! Je lui ai donc fait part de mon étonnement, pourquoi ne m'a-t-il pas mis au courant afin que je puisse moi-même m'occuper de mon fils ?! Il m'a répondu d'une façon des plus naturelle : « Mon ami, tu étudiais la Torah ». Quelle modestie ! Je sais très bien que lui-même étudiait aussi. Donc, mon étude vaut plus que la sienne ?! Evidemment non. Mais quel homme pouvait prétendre le contraire ?! Uniquement un homme rempli de modestie ! »

Nos Sages, le sont car ils ont acquis la modestie. C'est ce que l'auteur de la Michna nous enseigne : Moché reçut la Torah "du Sinaï", du fait qu'il se comportait avec humilité comme le représentait cette simple montagne. C'est ce que nous voyons une fois de plus dans l'écriture alef, retranscrite plus petite que les autres lettres.

L'acquisition de ce trait de caractère est essentielle à tout un chacun pour pouvoir espérer se porter maillon de la chaîne de transmission de la Torah.

Dan Ye'hezkel Levy

## HALAKHA

(Selon les décisions de notre Maître, le Rav 'Ovadia Yossef Zatsal)

### Quand devons-nous prononcer la bénédiction sur les arbres ? Les femmes doivent-elles la réciter ?

Celui qui voit deux arbres fruitiers en fleurs doit réciter la bénédiction suivante : « *Baroukh Ata Ado-naï Elo-hénou mélékh ha'olam chélo 'hisser bé'olamo kéloum oubara bo bériyot tovot véilanot tovot léhanot bahém béné adam.*\* » Nos Sages ont instauré cette bénédiction, à réciter une fois par an, au mois de Nissan car c'est en cette période que la nature se renouvelle. Si nous vivons dans une région où la nature se renouvelle à une autre période de l'année, il faudra la réciter

à cette autre période.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons caractériser cette mitsva comme « dépendante du temps » auquel cas les femmes en seront exemptées. En effet, ce n'est pas l'accomplissement de la mitsva qui est limité dans le temps mais simplement les conditions naturelles qui nous empêche de la réaliser à un autre moment. Cependant, nos Sages ont toujours eu pour habitude de réciter cette bénédiction au mois de Nissan et ainsi nous devons nous efforcer de faire, même si les arbres sont déjà en fleurs au mois de Adar.

Quant à celui ou celle qui aurait omis de remplir son obligation au mois de Nissan, pourra toujours le faire au mois de Iyar à condition que les arbres bourgeonnent encore.

[Choulkhan 'Aroukh Siman 226 / Chout Yé'havé Da'at Tome 1 Siman 1]

\* Trad : Béni sois-Tu Hachem, notre Dieu Maître de l'univers, qui n'a rien négligé dans Son monde, où il y a créé de bonnes créatures, et de bons arbres afin d'en faire profiter les êtres humains.

### Les ustensiles en verres nécessitent-ils une cachérisation pour pessa'h ?

Selon Maran Rabbi Yossef Karo, le Choulkhan 'Aroukh, le verre n'absorbe pas l'aliment. C'est pourquoi, même si nous avons déguster du 'hametz dans nos ustensiles en verre, nul besoin de les cachérer. Il suffit de les nettoyer convenablement. Il en est de même concernant le Pyrex et le Duralex. Nos frères achéknazes se montrent plus rigoureux sur ce point et assimilent le verre à l'argile dont aucune cachérisation n'est possible. Cependant, il leur est possible de cachérer un ustensile en Pyrex en procédant à une *hag'ala*\*. Toutefois, il ne sera pas nécessaire de verser de l'eau froide sur l'ustensile après l'avoir immergé dans l'eau chaude, sous peine de voir l'ustensile littéralement exploser.

[Choulkhan 'Aroukh Ora'h 'Haïm Siman 451 Séif 26 / 'Hazon 'Ovadia - Pessa'h (p.152)]

\* Processus de cachérisation ayant pour principe d'immerger l'ustensile dans de l'eau porté à ébullition. Il est d'usage de rincer l'ustensile à l'eau froide après l'immersion.